

Vanessa SCHNEIDER

LOGEMENT D'ABORD JEUNES A LA CROISEE DES TEMPORALITES



Année 2023-2024

Master : « Villes, Territoires et Solidarités »

Sous la direction d'Elsa GUILLALOT

Vanessa SCHNEIDER

LOGEMENT D'ABORD JEUNES A LA CROISEE DES TEMPORALITES



Année 2023-2024

Master : « Villes, Territoires et Solidarités »

Sous la direction d'Elsa GUILLALOT

Déclaration anti-plagiat à scanner, remplir et signer puis à réintégrer à la version électronique de votre mémoire.

DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT

- 1- Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original qui ne peut pas être suspecté de plagiat.
- 2- Je sais que prétendre être l'auteur/auteure d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
- 3- J'atteste que je n'ai pas utilisé un outil ayant recours à l'intelligence artificielle pour rédiger ce travail.
- 4- J'atteste que les citations d'auteurs apparaissent entre guillemets dans le corps du mémoire
- 5- Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.
- 6- Je déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires pour la reproduction d'images, d'extraits, figures ou tableaux empruntés à d'autres œuvres.
- 7- Conformément au règlement des études, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la section disciplinaire de l'établissement.

NOM : ...SCHNEIDER.....Prénom : ...Vanessa.....

DATE : 13.09.2024.

Signature :



REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à l'APASE pour avoir financé cette formation et cru en mes capacités à suivre, merci Madame TOIA. Une chef de service m'a dit un jour : « Il faut savoir briser le plafond de verre ». Ces propos m'ont touchée et résonnent encore en moi.

Merci à ma chef de service actuelle pour sa patience et la gestion de mes moments de tension et sa relecture.

Un GRAND MERCI aux jeunes qui ont acceptés d'être interviewés pour ce mémoire de recherche, sans eux rien n'aurait pu être possible. Bien consciente que cet exercice n'est pas simple pour eux. Ce mémoire est aussi dédié à la mémoire de ceux qui sont partis bien trop tôt.

Merci aussi aux partenaires pour la confiance accordée en acceptant de répondre aux interviews.

Merci à ma collègue d'équipe pour son soutien sans faille et la charge de travail supportée dû à mes absences étudiantes.

Merci à ma famille, à mon mari et mes trois enfants pour leurs encouragements, leurs soutiens et la gestion de la maison durant cette année.

Merci à mes ami(e)s pour leur soutien et leurs réflexions même à des heures tardives.

Merci à François Chobeaux pour son soutien et tous les moments de réflexion pendant les rencontres nationales du réseau Errance.

Merci à Madame Guillaud pour nos échanges et son soutien.

Merci à la team de la formation pour l'entraide tout au long de l'année.

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION..... | 5 |
| PARTIE I : ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES ET LA TEMPORALITE..... | 14 |
| CHAPITRE 1. TEMPORALITE DES POLITIQUES SOCIALES..... | 14 |
| CHAPITRE 2. POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD ET PLAN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PAUVRETE..... | 27 |
| CHAPITRE 3. QUAND LES POLITIQUES PUBLIQUES S'ADRESSENT AUX JEUNES DE 18 A 25 ANS | 35 |
| PARTIE II : TEMPORALITE DES JEUNES EN ERRANCE ET RESISTANCE AUX CHANGEMENTS | 41 |
| CHAPITRE 1. COMPREHENSION DE LA TEMPORALITE DES JEUNES EN ERRANCE..... | 41 |
| CHAPITRE 2. JEUNES EN ERRANCE ET INSTITUTIONS | 51 |
| CHAPITRE 3. LES EFFETS DE L'INJONCTION DE LA TEMPOARLITE DANS LE DISPOSTIF DE LDAJ | 67 |
| PARTIE III : ACTEURS INTERMEDIAIRES DANS LA MEDIATION DES TEMPORALITE..... | 80 |
| CHAPITRE 1. L'ACCULTURATION DES ACTEURS INTERMEDAIRES AU PUBLIC | 81 |
| CHAPITRE 2. STRATEGIES DES ACTEURS POUR ADPATER LES TEMPOARLITES | 87 |
| CHAPITRE 3. LES ENJEUX DES TEMPORALITES NEGOCIEES | 96 |
| CONCLUSION | 103 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 105 |
| SITOGRAPHIE..... | 108 |
| TABLE DES ANNEXES | 109 |
| TABLE DES MATIERES | 112 |

INTRODUCTION

En poste depuis 2003, en prévention spécialisée, j'ai travaillé pendant de nombreuses années dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Grenoble. En 2012, une opportunité s'est présentée, un poste auprès des jeunes non-résidents en prévention spécialisée. J'ai donc commencé mon travail auprès de ce public, pensant compléter mon savoir professionnel. Je ne pensais pas alors me retrouver face à des situations aussi complexes, avec aussi peu de moyens pour y faire face de ma place de travailleuse sociale. Cependant en 2016, le rapport d'orientation relatif à la prévention spécialisée en Isère a redéfini les contours de l'intervention. Le département alors chargé de la mise en œuvre de la prévention spécialisée a fait le choix d'arrêter sa mission auprès des plus de 18 ans et de recentrer les missions sur les quartiers de la politique de la ville auprès des jeunes de 12 à 18 ans. Dans un contexte d'attentat, nos missions s'orientent alors sur 3 axes : la prévention du décrochage scolaire des collégiens, la prévention de la radicalisation des jeunes et l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes. De fait, les jeunes en errance ne font alors plus partie des missions de la prévention spécialisée. Cette situation soulève alors de multiples questionnements : quelle place est donnée à ce public tellement éloigné des institutions ? Qui va prendre le relais auprès d'eux dans l'accompagnement de leurs problématiques ? Quelle institution va mettre en œuvre cette démarche d'aller vers si importante pour appréhender ce public qui ne demande rien et fuit les institutions ?

La réponse du Département reste inchangée, ils seront orientés sur les SLS¹. Ce choix d'orientation fait par le Département permet de s'interroger sur la priorisation des publics. Il faudra attendre 2017, par la loi NOTRe de 2016, avec un transfert de compétence de la prévention spécialisée du département à la Métropole de Grenoble. Un diagnostic de territoire a permis de mettre en lumière la problématique des jeunes en errance sur le territoire donnant lieu à la création en 2018 de l'équipe aggro « Jeunes en errance » où je suis en poste actuellement.

¹ Services Locaux de Solidarité

Depuis lors, les questionnements sont multiples : comment les politiques publiques prennent en compte la question des sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance à 18 ans ? Comment les pouvoirs publics considèrent ces jeunes privés de cellule familiale depuis le plus jeune âge ? Quel regard est porté par les politiques publiques sur ces publics vulnérables ? L'insertion professionnelle est-elle la solution ? Dans le rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social en 2017, il est noté «sur quarante ans (1975-2015), le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a fortement augmenté, passant de 7% à 24%, et son évolution est beaucoup plus heurtée que celle des taux de chômage des classes d'âge plus élevé. Le taux de chômage des jeunes est fortement réactif aux variations conjoncturelles, ce qui s'explique notamment par le type de contrats qu'ils occupent plus du tiers des 15-24 ans sont en contrat court, CDD ou intérim»². Une nouvelle catégorie apparaît, les NEETs ³, dans les années 1996. « La part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation reste élevée en France et n'a pas baissé depuis 2013 contrairement à d'autres pays européens (17 % en 2015 sur les 15-29 ans) ⁴». Dans ce rapport sont notés les freins périphériques à l'emploi tels que l'état de santé, la mobilité, les difficultés financières, le logement, les défauts de couverture sociale, l'isolement et l'absence de soutien familial (moral et matériel). Le nombre de jeunes dans cette situation est estimé à 10% des jeunes de 16 à 29 ans, environ un million de jeunes⁵. Les jeunes privés de soutien familial sont beaucoup plus exposés à cette situation. Comment s'insérer lorsque les freins à l'insertion ne sont pas levés ? Quelles représentations les politiques publiques ont-elles de cette jeunesse en grande précarité ? Les dispositifs et outils mis en place relèvent le plus souvent de la notion d'urgence (FAJU⁶, 115⁷...). La prévention spécialisée fondée sur un temps long se trouve à la croisée des temps dans l'accompagnement de cette jeunesse en grande précarité : prendre le temps de la rencontre

² BOISSON-COHEN, Marine et al. *Rapport au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social « l'insertion professionnelle des jeunes »*, DARES – France STRATEGIE, janvier 2017 p10

³ Neither in Employment nor in Education or Training: ni en emploi, ni scolaire, ni en formation

⁴ BOISSON-COHEN, Marine et al. *Rapport au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social « l'insertion professionnelle des jeunes »*, DARES – France STRATEGIE, janvier 2017 p 20

⁵ Idem p 52

⁶ Fonds d'Aide aux Jeunes d'Urgence

⁷ Numéro d'urgence sociale, plateforme de premier accueil

avec un public fuyant les institutions et des moyens répondant à des demandes dans le court terme. Cependant un point en commun semble ressortir de ces divers questionnements. Les politiques publiques ciblant le public jeune en errance se construisent dans une linéarité de l'insertion sociale et professionnelle de la personne dans un temps prédéfini.

Ce questionnement s'est renforcé dans le dispositif du Logement d'Abord, ce qui a amené notre question de recherche. Notre étude porte donc sur le dispositif Logement d'Abord-Jeunes sur le territoire de la métropole de Grenoble. Nous avons choisi, dans le cadre de notre recherche, de nous concentrer à une partie des jeunes en difficulté appelés « les jeunes en errance » public ciblé par ce dispositif. Cette catégorisation est présente dans le champ du social et du médico-social autant pour les acteurs intermédiaires (travailleurs sociaux, responsables d'institution) que pour les chercheurs, décideurs politiques. Cependant de qui parle-t-on à travers la catégorie « jeunes en errance » ?

En premier lieu, il semble important de donner une définition de l'errance. Dans le Larousse, c'est « action d'errer, de marcher longtemps sans but ». On note deux approches dans la définition de l'errance. L'une prône une « errance choisie » à partir de témoignage de personnes sans-abris, parlant d'un choix de vie traduisant un refus d'être dans le système et de la posture de demandeur, marquant un manque de confiance dans les aides proposées. L'autre approche fait appelle à la notion « d'errance forcée⁸» de Louis Moreau de Bellaing.

On perçoit déjà la difficulté de définir ce terme, mais si on associe le terme jeune à errance, l'élaboration de ce terme « jeune en errance » n'en est pas moins facilité. Cette notion apparaît en 1991, dans une étude réalisée par François Chobeaux dans le cadre des grands festivals de musique et de théâtre en France⁹. Il propose le terme de « jeunes en errance » pour décrire ces jeunes ayant des déplacements aléatoires et l'impossibilité à se fixer. « Ce sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans, engagés dans une dynamique forte de marginalité, et qui revendiquent cette situation en disant qu'ils l'ont choisie afin de mettre leurs actes en accord

⁸ MOREAU DE BELLAING, Louis et GUILLOU, Jacques. *Les sans domicile fixe un phénomène d'errance*, Paris, L'harmattan, 1995. p11

⁹ PATTEGAY, Patrice. *L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique*, *Déviance et Société*. (Vol.25) 2001/3. p 258. CHOBEAUX, François. *Recherche action, rapport publié en 1994 sous le titre « Jeunes en errance et hébergement festivaliers »*. Site jeunes-en-errance.cemea.asso.fr

avec leurs pensées.¹⁰»

Ce terme a été fortement mobilisé par divers groupes professionnels afin de qualifier la particularité des jeunes prises en charge par différentes institutions, ajoutant des adjectifs tels que : immobile pour les jeunes des cités, invisible, nocturne pour les mineurs, ou encore internationale pour les migrants. Dans son rapport sur l'errance des jeunes, Patrice Pattegay¹¹ dresse une chronologie des productions alimentant la construction de la catégorie de jeunes en errance : outre la recherche action des CEMEA¹² sous la direction de F. Chobeaux diligenté par le ministère de la Jeunesse et des Sports et la Délégation générale à la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie cité au-dessus, deux autres textes de référence, le rapport Quaretta (1995) demandé par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence (Xavier Emmanuelli) « personnes (...) rejetées de la famille, du foyer, de l'hôpital, des copains, du travail, du RMI.... Rejetées de l'avenir, elles arrivent sans projet, sans espérance. Rien n'est moins initiatique que l'errance. Rien n'est plus mortifère. Ainsi aucun préjugé ne doit-il nous faire oublier que l'errant est un être humain (...) Ne pas oublier non plus que l'errant est un citoyen à part entière.¹³» et le rapport du Conseil technique des Clubs et Équipes de Prévention Spécialisée demandé par le ministère du Travail et des Affaires sociales (1995) élaboré par F. Lagrandé « du vide de projet et même de rêves des jeunes en errance, de l'égarement – errer c'est ne pas trouver son chemin dans l'espace terrestre et s'égarer dans son espace psychique.¹⁴» Par la suite, nous trouvons les diagnostics partagés sur

¹⁰ CHOBEAUX, François. Vingt-cinq ans de jeunes en errance active, où en est-on ? *Les cahiers de Rhizome santé mentale & précarité* n°59. 2016, p 23

¹¹ PATTEGAY, Patrice. L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse Critique d'une catégorie d'action publique, *Dans Déviance et société 2001/3* (vol25) Editions Médecine & Hygiène. 2001. p 272

¹² Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

¹³ PATTEGAY, Patrice. L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse Critique d'une catégorie d'action publique, *Dans Déviance et société 2001/3* (vol25) Editions Médecine & Hygiène. 2001. p 260

¹⁴ PATTEGAY, Patrice. L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse Critique d'une catégorie d'action publique, *Dans Déviance et société 2001/3* (vol25) Editions Médecine & Hygiène. 2001. p 260

l'errance des jeunes et la grande marginalité initiée par la DAS¹⁵ et pilotés par les Directions Départementales dans 19 départements en 1997 : « l'errance peut recouvrir deux acceptions selon qu'on la considère : dans un sens restrictif comme le passage par la rue et des formes de désinsertion grave ; dans un sens plus large, comme décrivant les trajectoires complexes et chaotiques au sein desquelles les jeunes ne cessent de circuler.¹⁶ » Au travers de ces définitions, nous remarquons la difficulté à cerner cette jeunesse. Trois difficultés apparaissent : celle de définir une population à partir du terme d'errance, de mobilité sur le territoire, et la population elle-même. Dès lors il est difficile de définir une catégorie, dans « une logique d'opposition vis-à-vis d'autres appellations de type jeunes de quartier, jeunes de banlieue ou jeunes de/dans la rue.¹⁷ » Nous notons à partir de ces définitions que cette notion de « jeunes en errance » manque de cadrage et conserve un caractère flottant. Cependant, comment les pouvoirs publics ciblent ce public dans les dispositifs devant répondre à leurs besoins ? L'émergence de cette catégorie des jeunes en errance pour les pouvoirs publics est d'abord répressive car ces jeunes dérangent dans l'espace public et sont marqué par les arrêtés anti-mendicité.

L'élaboration de notre problématique de cette recherche se centre sur le Logement d'Abord pour les jeunes en errance sur le territoire de la métropole de Grenoble. Au niveau national, le gouvernement a lancé en 2017 le développement d'un plan quinquennal du logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme piloté par la DIHAL¹⁸. La métropole grenobloise a été sélectionnée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national comme « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord » lancé par le ministère de la cohésion des territoires, mise en œuvre copiloté entre GAM¹⁹ et la DDETS²⁰. En 2019, dans le cadre de la

¹⁵ Direction des Affaires Sociales

¹⁶ PATTEGAY, Patrice. L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse Critique d'une catégorie d'action publique, *Dans Déviance et société 2001/3* (vol25) Editions Médecine & Hygiène.2001. p 260

¹⁷ PATTEGAY, Patrice. L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse Critique d'une catégorie d'action publique, *Dans Déviance et société 2001/3* (vol25) Editions Médecine & Hygiène. 2001. p 272

¹⁸ Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

¹⁹ Grenoble Alpes Métropole

²⁰ Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Isère

politique logement d'abord, la métropole de Grenoble a fait le choix de créer un dispositif spécifique ciblant les jeunes âgés de 18-25 ans. Ce dispositif s'adresse donc à un public jeune en errance.

La spécificité de ce public est de présenter des parcours de vie déstructurés fait de rupture d'accompagnement depuis leurs plus jeunes âges (placement dans le champ de la protection de l'enfance, multiplication des placements jusqu'à leur majorité (multi-résidentiel), entrée dans la vie d'adulte par la débrouille sans soutien familial, soit une problématique multifactorielle. Lors de ma réflexion sur le choix de mon sujet de mémoire, il m'est apparu intéressant de partir de ce dispositif ciblant les jeunes en errance comme instrument de ma recherche.

Nous constatons que les conditions de leur prise en charge résonnent avec un temps, une durée d'accompagnement. On aurait pu s'attendre à ce que le dispositif qui leur est adressé s'adapte à leur temporalité au regard de leurs parcours déstructurés, d'autant plus dans le cadre de la politique du Logement d'Abord-Jeunes. Or ce dispositif propose un contrat d'un an renouvelable une fois. Cette contractualisation met en œuvre un accompagnement global sur une période définie. Dans l'action sociale, l'accompagnement des publics repose souvent sur une logique de trajectoire linéaire et normative, cela semble être aussi présent dans les dispositifs en direction des jeunes en errance.

Ma question est alors « En quoi la temporalité vécue par les jeunes en errance s'inscrit-elle dans une concurrence des temps, temps de l'inclusion sociale et temps de la contractualisation dans le cadre du Logement d'Abord Jeunes ? » Mon hypothèse centrale est que la mesure et l'accélération du temps mis en œuvre par les politiques publiques d'accompagnement du dispositif avec les jeunes en errance nourrit des formes de résistances chez ce public inscrit dans alors des formes de présentisme. Il se trouverait une tension non résolue entre la temporalité du dispositif et la temporalité des jeunes en errance.

Mon terrain de recherche se situe sur le territoire grenoblois, et plus précisément sur le dispositif du Logement d'Abord Jeune. L'article d'Anne Revillard « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : la réception de l'action publique ²¹ » a orienté mon

²¹ REVILLARD, Anne. Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : la réception de l'action publique, *Revue française de science politique*, vol.68 n°3 2018. pp 469-491

choix méthodologique pour cette recherche. A partir de la question sur le dispositif du logement d'abord jeunes, l'utilisation de la réception d'un instrument d'action publique (IAP) consistant à travailler à l'échelle d'un dispositif d'action publique spécifique me paraît tout à fait appropriée. L'instrument de l'action publique étant défini par P. Lascoumes et P. Le Galès, dans « Introduction : l'action publique saisie par ses instruments » comme « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur²² ».

Nous nous concentrerons sur la période de 1990 à nos jours qui correspond l'émergence du phénomène des jeunes en errance et à la mise en œuvre progressive de la politique du Logement d'Abord jusqu'à l'expérimentation au niveau local.

Notre recherche s'appuie sur une méthode qualitative par le biais d'interviews semi-directifs auprès des acteurs intermédiaires et des jeunes relevant de ce dispositif. Si toutefois notre proximité due à notre fonction de travailleur social en prévention spécialisée peut comporter un biais méthodologique, notre connaissance du secteur a cependant favorisé une relation de confiance avec les personnes interrogées permettant d'aborder des sujets de l'ordre de l'intime. Pourquoi les acteurs intermédiaires ? Après de nombreuses réflexions, notre choix s'est porté sur cette strate de la mise en œuvre de l'action publique car les acteurs intermédiaires jouent un rôle d'interface entre les politiques et le public. Ils sont au cœur des enjeux de la mise en œuvre d'un choix politique sur un public ciblé. Il semble prometteur pour notre recherche de questionner comment ils se situent et agissent face à ce paradoxe des temps et ce qu'ils mettent en œuvre pour répondre à cette inadéquation des temporalités dans le cadre de cette expérimentation du logement d'abord jeune. Ces données nous permettront d'analyser la manière dont le pouvoir discrétionnaire influe dans leur action même s'ils ne le conscientisent pas nécessairement. Les acteurs intermédiaires agissent et influencent plusieurs notions présentes dans ma recherche : les street-level bureaucrats²³ avec le pouvoir discrétionnaire, l'autonomie recherchée du jeune et la responsabilisation de celui-ci, mais surtout leur rôle dans la médiation des temps en présence. Les acteurs sont issus de différentes institutions à des

²² REVILLARD, Anne. Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : la réception de l'action publique, *revue française de science politique*, vol.68 n°3 2018. p 484

²³ Bureaucratie de rue terme en référence aux travaux de Michael Lipsky

niveaux différents, mais toutes les personnes interrogées ont joué un rôle important dans la mise en œuvre de cette expérimentation. Nous nous sommes attachés à interroger différentes échelles de responsabilités dans les institutions rencontrées : premier niveau d'échelle, les pouvoirs publics avec l'Etat par la DDETS, les collectivités territoriales avec GAM, et le Centre Communale d'Action Sociale de la ville de Grenoble (CCAS), et un deuxième niveau avec les services institutionnels de l'Etat : le Service Insertion - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SI SIAO), et des collectivités locales avec la Mission Locale de Grenoble. Et enfin un dernier niveau, l'opérateur en charge du dispositif avec La Mutuelle de France Isère (MFI). Ce corpus comprend 9 interviews, il nous apparaît intéressant pour rendre compte de cette étude.

Pour ce qui est des jeunes, ils sont le public ciblé du dispositif sur le territoire grenoblois. 7 interviews semi-directifs nous permettront de récolter les éléments de la réception d'une politique publique sur le public ciblé, « les ressortissants individuels »²⁴. Les jeunes interrogés composent un échantillon des jeunes orientés sur le dispositif du logement d'abord jeunes dans la phase expérimentale. Il importe de souligner que tous ces jeunes sont à présent sortis du dispositif, ce qui offre une opportunité d'analyser rétrospectivement leur expérience. Leurs témoignages nous permettront d'analyser la notion de « temps vécu dans la rue », notamment en vérifiant si elle correspond au concept de « présentisme » et ainsi, d'étayer nos recherches. Ils pourront également nous éclairer sur la perception qu'ils ont de la concurrence des temps et de ses impacts sur leur parcours. Les interviews semi-directifs matérialiseront leur vécu de la vie à la rue en passant par l'adhésion à un dispositif jusqu'à la sortie du dispositif. Cette période favorisera l'émergence des différentes étapes dans lesquelles ils ont vécus cette expérience : difficultés rencontrées, stratégies mise en place et les résistances déployées. Comment se sont-ils appropriés les objectifs portés par cette politique ? Cette méthodologie me permettra de recueillir et de croiser les données à partir des « verbatims » des différents acteurs (jeunes et acteurs intermédiaires) afin d'étudier les différentes temporalités en jeu dans le dispositif.

²⁴ « Il s'agit de rendre compte de l'action publique en se plaçant du point de vue des individus ordinaires qui forment le public cible. Ceux-ci constituent le point de départ de l'analyse. ». REVILLARD, Anne. Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : la réception de l'action publique, *revue française de science politique*, vol.68 n°3 2018. p 479

Nous avons fait le choix de travailler la notion de temps non pas dans un rapport socio historique, mais plutôt dans la concrétisation de cette notion au travers des politiques publiques, des institutions et des publics. Selon Norbert Elias, la notion de temps « désigne symboliquement la relation qu'un groupe humain établit entre deux ou plusieurs processus, dont l'un est normalisé pour servir aux autres de cadre de référence et d'étalon de mesure. La conceptualisation singulière du temps dans une société donnée remplit plusieurs fonctions, parmi lesquelles la fonction de communication, celle d'instrument d'orientation institutionnalisé, de même que la fonction de régulation de la conduite humaine.²⁵»

Nous consacrerons la première partie de ce travail de recherche à interroger notion de temporalité dans les pouvoirs publics sous l'angle des politiques sociales, puis nous affinerons notre analyse par le biais des politiques sociales à destination des jeunes. Nous exposerons le paradigme du Logement d'Abord pour en venir à notre objet d'étude le dispositif Logement d'Abord-Jeune (LDAJ). Par la suite, dans la deuxième partie, notre travail sera consacré à l'analyse de la notion de temps pour les jeunes en errance afin d'appréhender leur rapport au temps au cours des différentes étapes du dispositif et les effets produits sur les jeunes inscrit dans ce dispositif. La dernière partie de ce mémoire sera consacrée à l'analyse de la temporalité et à ses effets sur les acteurs intermédiaires, et aussi le rôle qui est le leur face à cette tension afin de pouvoir adapter la temporalité tout en répondant aux objectifs visés par le dispositif. Pour finir, nous tenterons d'apporter par retour d'expérience les aménagements pour permettre une concordance des temporalités.

²⁵ Mercure, Daniel. Norbert Elias, Du temps, 1996. In: *Sociologie du travail*, 40^e année n°3, Juillet-septembre 1998. P 410

Partie I : Analyse des politiques sociales et la temporalité

Chapitre 1- Temporalité des politiques sociales

Dans l'optique de comprendre l'impact d'une politique publique, nous nous attacherons tout d'abord, à identifier l'introduction de la notion de temps au travers des politiques sociales. L'objectif est de percevoir ce que cette notion de temps va induire et produire sur le public jeune en particulier puisqu'ils sont au cœur de notre étude, et sur les acteurs intermédiaires.

1.1 – La notion de temps dans les politiques sociales

Nous nous référons aux travaux de R. Gaillard qui a étudié les réformes du secteur social par d'important changement de rythme ; régime de tarification, de contrôle, d'organisation « qui le fragilisent et le transforment au nom d'une plus grande recherche d'efficacité et de « service rendu aux usagers »²⁶». Cependant les changements apparaissent dans le champ du social, « les accélérations qu'il subit l'inscrivent désormais dans du ponctuel contraint par des limitations financières territorialisées. ²⁷». En nous appuyant très concrètement sur les différentes lois récentes mettant en œuvre les politiques sociales, cela nous permet de percevoir comment cette notion de temps affecte les pratiques et les publics.

1.1.a - Les lois des politiques sociales

Les travaux de Pierre Gauthier nous donnent un éclairage sur les temps de l'action publique, « Le principe est celui de l'annuité budgétaire : l'Etat, dont on sait le poids dans les politiques sociales et médico-sociales, a du mal à s'engager au-delà du court terme, de l'exercice budgétaire. ²⁸»

Il met en évidence les temps multiples de l'action publique : « cette action connaît en effet une tension permanente entre le temps long des plans, nécessaire à changer les pratiques

²⁶ GAILLARD, R. Enjeux des changements de temporalité dans la mise en œuvre des politiques sociales. *Revue Vie sociale* (N°2), Editions Erès. 2013. P 74

²⁷ GAILLARD, R. Enjeux des changements de temporalité dans la mise en œuvre des politiques sociales. *Revue Vie sociale* (N°2), Editions Erès. 2013. P.80

²⁸ GAUTHIER, Pierre. Les temps de l'action publique. *Revue Vie sociale* 2013/2 (N°2), 2013 p65

sociales et à mettre en place des équipements, et le temps court, celui de l'annuité budgétaire, et maintenant, de plus en plus, celui des communicants.²⁹ » En partant de la notion de temps pour décrypter les lois cadres des politiques sociales, on peut alors percevoir que cette notion est prégnante et vient influencer grandement les pratiques de l'action sociale. Nous nous appuyerons sur la loi du 30 juin 1975 relative aux établissements sociaux et médico-sociaux qui prévoit des exigences cadrant le bon fonctionnement des établissements et leurs financements, il n'apparaît cependant aucune durée déterminée.

Par contre, la loi de 2002 dite de « rénovation de l'action sociale et médico-sociale » qui a pour objectif « de remettre l'usager au centre des dispositifs » introduit la notion de temps à travers l'autorisation des établissements accordée pour une durée de quinze ans. « Cette temporalité à durée déterminée imprime et implique au moins deux effets pour les travailleurs du social : celui de devoir agir auprès des personnes accompagnées dans un compte à rebours quant à la pérennité de leurs moyens de fonctionnement collectifs, alors que le temps du sujet accompagné peut être tout autre ; celui d'être tenu dans ce décompte à un processus d'évaluation dont la mise en œuvre doit se faire sur un temps et des fonds propres à partir de critères chargés d'imprécision. L'action sociale concernée doit donc désormais s'inscrire dans un temps aux bords clos fragilisant le sens que ces travailleurs du social donnent à leur pratique.³⁰ »

Nous pouvons observer dans cette loi que la temporalité imposée aux institutions produit un effet sur la prise en charge des personnes alors même que l'usage est remis au centre des dispositifs. Par la suite, la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires va introduire la « procédure d'appel à projet ». « Ce modèle d'action entrepreneurial et marchand et la temporalité qui l'accompagne accentuent la perte de sens pour un certain nombre, élus et professionnels.³¹ » Ce fonctionnement revêt des contraintes dans les pratiques, une discontinuité des actions, un court terme mais aussi, suivant d'où proviennent les appels à projet, ils peuvent se chevaucher ou se répéter sans tenir compte des effets produits et des retours fait par les opérateurs de la mise en œuvre. « Ces acteurs du lien et

²⁹ GAUTHIER, Pierre. Les temps de l'action publique. *Revue Vie sociale* 2013/2 (N°2), 2013 p71

³⁰ GAILLARD, R. Enjeux des changements de temporalité dans la mise en œuvre des politiques sociales. *Revue Vie sociale* (N°2), Editions Erès. 2013. p 83

³¹ Idem p 84

du bien social tentent malgré tout d'élaborer et de résoudre la tension suivante : choisir une posture clinique et politique inscrite dans le temps du sujet vulnérable et des populations à accompagner, ou rechercher la performance et la qualité à court terme pour répondre aux indicateurs d'activités fixés sur un calendrier hors du temps de leur pratique.³²» Nous pouvons comprendre à partir de ces travaux comment des tensions existent aujourd'hui dans les interventions et les pratiques des institutions. La résultante de ces différentes lois introduit un changement conséquent. Julien Damon apporte dans son ouvrage « *La question SDF* » l'impact de l'Etat. « La place accrue de l'Etat dans le système global de prise en charge...Il encadre strictement la prise en charge de SDF, avec ses procédures de subvention (pour l'action sociale), d'habilitation (pour l'aide sociale), ses méthodes de tarifications, et tout son appareil de contrôle, d'autorisation de création, de transformation ou d'extension des services.³³»

Ces différents travaux nous permettent déjà de percevoir comment la notion de temps intervient dans les politiques sociales, et les effets qu'elles produisent sur les institutions et sur les prises en charge des personnes par les intervenants sociaux. Pour approfondir cet aspect nous allons nous attacher à regarder un des instruments des politiques sociales, l'appel à projet qui irrigue aujourd'hui grandement l'action sociale.

1.1.b - Instrument des politiques sociales/ Appel à projet

Nous avons vu apparaître depuis un peu plus de 10 ans, les appels à projet. « Il s'agit d'une forme d'action publique qui trouve sa pertinence dans une figure de l'Etat qui se considère comme le Grand Activateur de projets qui se doivent d'être sans cesse renouvelés pour prétendre à la légitimité... Derrière cette représentation fantasmagique, se profilent des violences et des asymétries...S'agissant du monde associatif et pour nous en tenir à lui, nous pouvons pointer au moins trois types de violences symboliques et réelles. L'obligation de changement permanent détourne les associations de leurs engagements fondateurs...Ensuite, la grammaire du « projet » permet une indifférenciation redoutable, qui désarme la critique : si tout est indifféremment projet (donc libération et création), il devient difficile de défendre une « alternative » stable, voire de demander le respect des engagements : le monde du projet fait du « non-lien » la valeur suprême. Ce sont donc deux piliers de l'action associative qui sont ainsi

³² GAILLARD, R. Enjeux des changements de temporalité dans la mise en œuvre des politiques sociales. *Revue Vie sociale* (N°2), Editions Erès. 2013. p 86

³³ DAMON, J. La question SDF : Critique d'une action publique, *le lien social* vol.2 Ed. PUF 2012. pp 195-196

attaqués frontalement.³⁴ ». Si nous reprenons la notion de temps pour étudier cette forme d'action publique, nous pouvons tout d'abord percevoir qu'il est fondé sur des durées limitées où la temporalité des personnes n'est pas prise en compte où l'outil essentiel des intervenants sociaux est mis en difficulté, la question du lien. Il a aussi pour effet de voir des institutions être en concurrence. Mais aussi une expansion de certaines institutions répondant à de nombreux appels à projet qui ont malheureusement pour conséquences une multiplication d'actions avec une qualité de prise en charge à la hauteur du la durée du dispositif mise en place à travers l'appel à projet.

Sur la posture des pouvoirs publics dans « la question SDF », J. Damon note « Les pouvoirs publics et les associations ajoutent régulièrement de nouvelles cases au jeu de l'oie pour tenter de les toucher, sans jamais y parvenir totalement. Les dispositifs, les plans, les structures, s'empilent.³⁵ ». Se référant à P. Muller dans « *L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie de l'action publique* », Julien Damon nous dit « il faut d'abord constater que, comme pour toutes politiques publiques, l'action publique en direction des SDF est là pour résoudre des problèmes tout en étant elle-même problématique. Une partie de la sociologie et de la science politiques insiste sur le fait que les politiques publiques ne sont pas là pour « résoudre des problèmes », mais pour proposer des « cadres d'interprétations du monde. »³⁶ ». Il ajoute « que la prise en charge des SDF est un ensemble hétéroclite de réponses à un problème hétérogène, sans véritable principe d'action unificateur.¹⁵ » Nous pouvons en déduire que cet instrument ne permet pas une imbrication des réponses mais plutôt une multiplication des prises en charge non transversales.

³⁴ BLAIRON, J. Appels à projets : le « monde » associatif, pris dans une utopie à l'envers ? *Les politiques sociales* (N°1-2), Editions service social dans le monde, 2015. pp 69-70

³⁵ DAMON, Julien. *L'exclusion*, éd. Presses universitaires de France, coll. Que sais-je? Paris, 2008. p101

³⁶ DAMON Julien. La question SDF, critique d'une action publique, Collection *Le lien social* vol. 2° E., presses universitaires de France, 2012. P4

1.2 - La conception des politiques en direction de la jeunesse

Il nous paraît important de voir maintenant les politiques publiques concernant la jeunesse. Cette approche nous permettra de mieux appréhender notre sujet.

1.2.a - Cadre et idéologie politique de la protection sociale des jeunes

Notre système de protection sociale construit à partir de 1945 est fondé sur un système socio-professionnel reposant sur le statut de l'emploi. C'est par l'activité professionnelle que l'individu cotise et par là même bénéficie d'une protection sociale ouvrant des droits à des prestations (système d'assurances sociales bismarckien). Le droit à la protection sociale est construit sur l'activité salariale : un statut d'emploi et une situation professionnelle

En France, l'action publique est dirigée vers les parents dans une « logique de la familialisation » puisqu'ils doivent assistance à leurs enfants. Ils sont donc sensés subvenir aux besoins de leurs enfants, qui bénéficient des prestations de manière indirecte en tant qu'ayant droits de leurs parents, enfant à charge. Cette logique est le fondement de l'accès aux droits sociaux, elle a pour effet de rendre les jeunes dépendants de leur famille et pénalise les jeunes en rupture familiale en les empêchant d'accéder à des droits sociaux.

1.2.b - Le passage à l'âge adulte, une nouvelle étape de la vie

Le système de protection sociale fondé sur le statut de salariat prend en compte les jeunes à partir du moment où ils ont un emploi. Ce fonctionnement ne prend pas en compte les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder au marché du travail. Il est fondé sur une linéarité des parcours: enfant, étudiant, emploi, autonomie. Cependant les jeunes sont la catégorie la plus représentée dans les emplois précaires. L'obtention du premier contrat de travail en CDI intervient à 28 ans.³⁷ Néanmoins, l'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA) est possible uniquement à partir de 25 ans. Selon l'Insee, le taux de pauvreté des 18-25 ans est de 23% en 2018 contre 13% pour l'ensemble de la population. Paradoxalement, cette tranche d'âge ne peut percevoir la prestation principale de lutte contre la pauvreté. Tom Chevalier parle de citoyenneté « refusée ». De fait, on perçoit une différence entre la majorité civile à 18 ans et la majorité sociale à 25 ans.

³⁷ Enquête « générations » publiées par le centre d'études et de recherches sur les qualifications, voir <http://www.cereq.fr>

Nous percevons bien une inflexion de ces derniers visant une approche relevant de l'insertion professionnelle. Dans son ouvrage, « *Pauvres jeunes* ³⁸ » Léa Lima met en évidence l'effet de catégorisation par l'âge excluant les jeunes du droit à l'assistance : « un système « âgisé » de droits sociaux, c'est-à-dire un système dans lequel l'âge des individus fonde un traitement institutionnel différencié et l'accès à des ressources inégales. ³⁹ » Elle évoque l'éviction des jeunes au RMI et la préférence pour une logique « d'activation » dans une crainte que les jeunes se confortent dans une position d'assisté plutôt qu'une recherche active d'emploi dans cette période de fin d'affiliation familiale à l'entrée dans l'autonomie.

1.2.c - Accès à l'autonomie par l'insertion professionnelle comme principale levier de l'insertion des jeunes

Dans cette logique, nous voyons se développer des dispositifs d'insertion professionnelle par les missions locales (Garantie Jeunes, Contrat Emploi Jeune...) pour pallier l'exclusion des jeunes du revenu de solidarité. Ces dispositifs ont pour objectif de donner un revenu minimal et de travailler un parcours d'insertion. Cependant cette adaptation à cette période transitoire de la jeunesse reste très cadrée par une durée allant de 12 mois à 18 mois et un temps de carence entre deux Contrats Engagements Jeunes (CEJ). Si l'on prend l'exemple de la Garantie Jeune, qui déjà plus car remplacée par le CEJ, le jeune avait accès une seule fois dans sa vie.

« Aujourd'hui, il y a toujours un entre deux contrats d'engagement jeune, parce que finalement, ce n'est pas une fois dans leur vie (référence à la Garantie Jeune). Le contrat d'engagement jeune, il y a six mois de carence. Donc pendant six mois, qu'est-ce qui se passe ? Mais d'un autre côté, c'est aussi, pour certains, ce qui va les pousser à être actifs. Il y a du positif comme du négatif dans ce système. Mais aujourd'hui, on n'a pas d'alternative, en fait. On n'a pas de solution. Et on a de moins en moins de moyens. Aussi, parce qu'on a un autre dispositif qui est le PACEA, pour lequel aujourd'hui, on a une enveloppe qui réduit aussi. Après, la politique publique aujourd'hui, elle va quand même vers les économies.⁴⁰ »

³⁸ LIMA, L. *Pauvres jeunes, Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*. Questions de société, Champ

³⁹ LIMA, L. *Pauvres jeunes, Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*. Questions de société, Champ social. 2015. p.27

⁴⁰ Interview Mission locale

Cet intervenant met en évidence la précarité de la situation dans laquelle les jeunes se trouvent même lorsqu'ils sont dans ces dispositifs et aussi sur les moyens alloués aux différents instruments utilisés par les missions locales. Elles montrent aussi une posture activiste des dispositifs à l'égard des jeunes. Avec le CEJ, la durée du dispositif est de quelques mois à 12 mois, néanmoins le jeune peut y prétendre à nouveau après une carence de 6 mois.

« Maintenant, ça peut être même d'un mois, on ne le fait pas à Grenoble, mais ça peut être six mois renouvelables une fois, un an, et de manière dérogatoire exceptionnelle, 18 mois. Alors du coup, c'est vraiment nous, au niveau de la direction, qui sommes consultées et ça va être pour maintenir une situation, soutenir une situation qui va démarrer peut-être deux mois plus tard. Il y a un projet de construit derrière. Et c'est pour soutenir la situation, mais si c'est juste pour prolonger, parce qu'il n'y a pas de solution, on ne peut pas.⁴¹ » Elle poursuit « Si on avait cette latitude en tant qu'acteur, et aujourd'hui, c'est des règles qui nous descendent de l'État. Nous, on ne peut qu'appliquer et on n'a pas de latitude. On a cette latitude de faire des contrats d'engagement jeune, par exemple. Je prends ça parce qu'aujourd'hui, c'est un peu notre levier aussi, même si aujourd'hui, on n'est pas limités. On ne peut pas le proposer à tous les jeunes. On a un nombre limité, on a un objectif avec un nombre limité. Et aujourd'hui, on pourrait le dépasser, en fait, notre objectif. Là, par rapport à l'objectif qu'on a, on est déjà quasiment un ou deux mois d'avance. Donc là, on est obligé de freiner un peu pour ne pas se retrouver à la fin d'année à devoir dire que ce n'est pas le cas, on ne fait plus de contrat d'engagement jeune. Donc, c'est un droit ouvert à tous, mais en fait, on ne peut pas le proposer à tout le monde.⁴² »

A partir de cet entretien, nous pouvons remarquer la notion de temps de ces dispositifs, qui ne sont donc pas un droit en tant que tel puisqu'ils sont attribués suivant une ligne budgétaire limitant un nombre de places. Et en plus, le jeune doit contribuer par une mise au travail pour en bénéficier. Plus encore, les pouvoirs publics ont renforcé les critères de sortie positive entre les deux dispositifs : la Garantie Jeune comprenait la formation ou l'emploi ; dans le CEJ, seul l'emploi durable est considéré. Cette distinction est importante car elle produit un tri des jeunes dans la proposition du CEJ puisque l'évaluation de la Mission Locale se fait à partir du taux de sortie positive. Elle marque aussi une activation vers l'emploi clairement

⁴¹ Interview Mission Locale

⁴² Interview Mission Locale

identifiée. La linéarité du parcours d'insertion des jeunes est évidente, mais correspond-elle véritablement au public ciblé par ces dispositifs ? Est-elle appropriée à la situation socio-économique actuelle ?

Maintenant, regardons l'aide financière possible pour les jeunes, le Fond d'Aide aux Jeunes. Léa Lima nous apporte un regard spécifique sur cette aide : « Le Faj est un dispositif au droit «faible», apprécié pour sa souplesse, même si les conseillers le trouvent administrativement lourd. Le cadre légal est en effet très léger : il spécifie la tranche d'âge concernée, définit un public cible dans des termes fortement interprétables (jeunes sans ressource ou avec des ressources faibles), le caractère subsidiaire de l'aide par rapport au droit commun (comme tout crédit d'action sociale) et pose la nécessité de l'accompagnement d'insertion.⁴³ »

Le jeune se voit proposer des aides relevant de l'urgence dans le sens qu'elles ne sont pas pérennes et soumise aux pouvoirs discrétionnaires des acteurs de l'insertion professionnelle et toujours en lien avec l'insertion. Les jeunes se trouvent donc dans une situation où tout est axé sur leur insertion sinon ils ne peuvent pas prétendre à des droits ni des aides.

1.2.d – La protection de l'enfance qu'en est-il ?

Au regard de ce que nous venons d'expliquer, la question est comment font les jeunes lorsqu'ils n'ont pas pu compter sur la « logique de familialisation » depuis leur plus jeune âge mais ont bénéficié de la protection de l'enfance institutionnelle ?

« La protection de l'enfance en France, définie par l'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), « vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. » Elle couvre donc de nombreux aspects : prévention, repérage des situations de danger ou de risque de danger et mise en œuvre de mesures de protection administrative ou judiciaire des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans. Cette politique est en grande partie confiée aux conseils départementaux et

⁴³ LIMA, L. *Pauvres jeunes, Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*. Questions de société, Champ social. 2015. p 53

collectivités territoriales à statut particulier, au travers notamment de leur service d'aide sociale à l'enfance (ASE).⁴⁴»

La Fondation Abbé Pierre dans son rapport annuel « l'état du mal logement 2019 » premier cahier « Aux portes de la rue, quand l'état abandonne les personnes sortant d'institutions », relève « 26% des personnes sans domicile nées en France sont d'anciens enfants placés en protection de l'enfance (soit plus de 10 000 personnes) alors même que ce public ne représente que 2 à 3% de la population générale. Ce taux de placement dans l'enfance atteint même 36% parmi les jeunes sans domicile âgés de 18 à 25 ans.⁴⁵»

Il est bien spécifié dans le code de l'action sociale et des familles, la mise en œuvre de mesures de protection jusqu'à 21 ans. Pour autant, le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre note « Si 44 % des jeunes sortants de l'ASE interrogés ont décidé d'eux-mêmes de sortir du dispositif à 18 ans, en revanche pour 37% d'entre eux, la fin de la prise en charge a été décidée par l'ASE contre leur volonté.⁴⁶ »

Le chiffre de 37% correspond aux « sorties sèches » du système de la protection de l'enfance. Ce chiffre conséquent note le désengagement des départements pour les accompagnements jeunes majeurs pourtant prévu dans les mesures éducatives du code de l'action sociale et des familles. Il fait aussi apparaître clairement la notion de temps limite, d'âge dès 18 ans, l'âge d'entrée dans la phase de transition de la vie comme vu précédemment. La période 18 à 25 ans, où le jeune s'invibilise pour les pouvoirs publics, est telle un gouffre temporel. Après avoir été protégé, il devient sujet autonome et responsable. A lui revient la charge étant devenu majeur civilement de s'activer pour trouver sa place dans la société, ou devrions-nous dire dans le monde du travail puisque la seule issue est l'insertion professionnelle comme nous venons de le voir. Notre mémoire de recherche porte principalement sur ce public. Nous y reviendrons de fait dans notre partie II.

⁴⁴ [Protection de l'enfance et de l'adolescence | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/la-recherche/la-recherche-et-les-etudes/la-recherche-et-les-etudes)

⁴⁵ La fondation Abbé Pierre. Rapport annuel « L'état du mal logement 2019 » premier cahier « Aux portes de la rue, quand l'état abandonne les personnes sortant d'institutions », 2019. p 3

⁴⁶ Idem p 4

1.3- Accélération sociale et présentisme dans l'action publique

Fort de ce constat, explorons ce que la littérature scientifique apporte à notre compréhension du temps. L'axe du temps et les différentes temporalités revêtent un angle d'approche pertinent pour mieux appréhender les décalages, voir la dichotomie qui semble exister entre les politiques publiques mettant en œuvre des réponses institutionnelles et la manière dont est vécu le temps par les jeunes en errance. Nous étudierons le temps à partir de disciplines diverses des sciences humaines et sociales qui impliquent différentes approches. Pour cerner cette notion, nous pouvons dès à présent percevoir différents niveaux : la société, les institutions et les individus.

La mise en œuvre de l'action publique en lien avec le concept de temps avec l'appui Richard Gaillard dans « Enjeux des changements de temporalité dans la mise en œuvre des politiques sociales » apporte un éclairage sur un changement de paradigme à partir de la temporalité pour ses acteurs et ses publics. L'affirmation de l'accélération du temps et le besoin de le maîtriser développé par H. Rosa, sociologue et philosophe, engendre une maîtrise des groupes et des individus.

1.3.a - Notion d'accélération sociale

Nous partirons de la notion développée par Hartmut Rosa dans son ouvrage « Accélération : une critique sociale du temps.⁴⁷ » Par une approche sociologique, il analyse la modernité et ses effets à travers l'histoire. Nous lui emprunterons la notion d'« accélération sociale du temps » : « la transformation accélérée des conditions de vie, des institutions, des relations, autrement dit l'accélération du changement social, place les individus face au problème suivant : il leur faut planifier leur vie à long terme pour lui prêter une relative stabilité temporelle, mais une telle démarche rationnelle est rendue impossible par la contingence croissante des conditions sociales.⁴⁸ »

Les structures temporelles de « la modernité tardive » constituent une triple accélération : technique (innovation des transports, de la communication et de la production), du changement social (la modification rapide des institutions sociales tels que la famille, le travail dont la stabilité est menacée), du rythme de vie où les individus ressentent de plus en plus dans leur existence le manque de temps par la multiplication d'expériences dans un temps plus

⁴⁷ ROSA, Hartmut. *Accélération : une critique sociale du temps*. Théorie critique. Édition La découverte 2010. 479p

⁴⁸ Idem p30

restreint. Cette analyse renvoie à l'organisation des sociétés contemporaines dans une logique de compétition, cela induit une précarité et une concurrence entre les individus pour garder leur place dans la société.

La contradiction se situe dans le fait que l'innovation technique pourrait a priori faire gagner du temps dans la réalisation des tâches ce qui libérerait du temps mais comme l'individu se doit de multiplier les tâches à réaliser cela a pour effet d'annuler le temps libéré par la technologie. Cette situation engendre une compétition généralisée dans toutes les sphères de la société pour pouvoir rester dans le jeu et ne pas en être exclu. Nous pouvons faire un parallèle avec cette jeunesse en errance où la précarité du lien aux institutions sociales (famille, formation, emploi) à fragiliser leurs situations et ne leur a pas permis de mobiliser dès le plus jeune âge les compétences suffisantes pour entrer dans la compétition, produisant dès lors leurs exclusions.

Les pouvoirs publics sont eux aussi pris dans cette accélération où les prises de décision s'enchaînent au gré de l'influence des médias relatant des problématiques sociétales dans un temps record.

Les instruments de l'action publique tels que les appels à projets qui submergent l'action sociale déterminent la création et la réalisation de dispositifs aussi avec une notion de temps restreint. Dans le cadre des dispositifs développés précédemment, de quelques mois à un an pour une insertion professionnelle vers un emploi durable alors même que le marché de l'emploi est de plus en plus flexible. Mais cette accélération ne serait-elle pas complétée avec un présentisme ?

1.3.b - Notion de présentisme

Nous élargirons nos apports sur la notion de temps en référence au concept de «Présentisme », pour cela nous solliciterons les travaux de François Hartog. Il distingue trois catégories temporelles ou historiques : « trois grandes formes de rapport au temps : le premier, ancien, qui accorde presque tout au passé ; le second, moderne, celui des XVIIIe XIXe siècles, et d'une grande partie du XXe siècle qui se tourne de plus en plus vers le futur et s'exprime essentiellement par l'idée de progrès ; et puis un troisième, celui d'aujourd'hui, où le présent tend à l'emporter sur le passé et le futur. C'est ce que j'appelle le présentisme. Mais évidemment ce sont trois formes idéales, trois constructions : en réalité, on trouve tous les dosages

possibles.⁴⁹ » Il définit le « présentisme » comme « un présent envahissant comme aspirant à l'autosuffisance, à la fois seul horizon possible et s'abîmant à chaque instant dans l'immédiateté... Nous sommes complètement concentrés sur la réponse immédiate à l'immédiat, il faut réagir en temps réel, jusqu'à la caricature dans le cas de la communication politique.⁵⁰ » Il poursuit en expliquant que selon la place qu'on occupe dans la société. Il fait le lien alors avec l'accélération sociale et le présentisme « Avec d'un côté un temps des flux et une mobilité très valorisée et de l'autre, du côté du précaire, un présent en pleine décélération, sans passé sinon sur un mode compliqué (surtout pour les immigrés), et sans vraiment de futur.⁵¹ »

Nous pouvons aussi évoquer Claude Dubar « le temps de crise est un temps de rupture avec le passé, d'incertitude sur un avenir bloqué, en panne d'anticipation, condition de l'action volontaire.⁵² »

« Loin d'être uniforme et univoque, ce présentisme se vit très différemment selon la place que l'on occupe dans la société avec, d'un côté, un temps des flux, de l'accélération et une mobilité valorisée et valorisante et, de l'autre, du côté de ce que Robert Castel a nommé « le précaire », un présent en pleine décélération sans passé, sinon sur un mode compliqué, (plus encore pour les émigrés, les exilés, les déplacés), et sans vraiment de futur non plus (puisque le temps du projet leur est inaccessible). Le présentisme peut ainsi être un horizon ouvert ou fermé : ouvert sur toujours plus d'accélération et de mobilité, ou refermé sur une survie au jour le jour et un présent stagnant. A quoi il faut encore ajouter cette autre dimension, évoquée en commençant, celle d'un futur perçu non plus comme promesse mais comme menace.⁵³ »

Le concept de présentisme montre une dichotomie marquée entre ceux qui bénéficient d'une mobilité et d'une accélération valorisées, et ceux qui subissent une stagnation temporelle, souvent associée à une incertitude et une absence de futur. Ces différentes notions du temps entre accélération sociale et présentisme vont nous permettre de percevoir comment les

⁴⁹ WAHNICH, Sophie et ZAOUÏ, Pierre. Conjuguer les temps de l'émancipation. Présentisme et émancipation entretien avec François Hartog. *Vacarme* 53. 2010. p17

⁵⁰ HARTOG, François. *Présentisme et vivre ensemble*. Hors collection, éditions PUF 2013. p 43

⁵¹ WAHNICH, Sophie et ZAOUÏ, Pierre. Conjuguer les temps de l'émancipation *vacarme* 53 Présentisme et émancipation entretien avec François Hartog. 2010. p17

⁵² DUBAR, Claude. Temps de crises et crise des temps. *Temporalités* [En ligne], n° 13, 2011. p 15

⁵³ HARTOG, François. *Présentisme et vivre ensemble*. Hors collection, éditions PUF. 2013P. 49

différents acteurs pris dans le cadre d'un dispositif mettent en œuvre ces temporalités.

Ce chapitre a mis en évidence la notion de temps dans les politiques publiques et plus particulièrement les politiques sociales à destination des jeunes. La temporalité dans les politiques sociales apparaît comme un facteur structurant. Les dispositifs qui en découlent sont cadrés dans un court terme semble peu adaptés aux jeunes. A partir de la notion d'accélération sociale, nous avons pu mettre en évidence la pression subie par les individus et les institutions, source d'inégalité. Nous reviendrons sur ces notions dans la partie II pour les jeunes et dans la partie III pour les acteurs intermédiaires afin d'avoir une réflexion plus approfondie sur les effets de ces dynamiques temporelles dans le cadre du dispositif Logement d'Abord Jeunes.

Chapitre 2 - Politique du logement d’abord et plan de lutte contre l’exclusion sociale et la pauvreté

Il nous faut tout d’abord comprendre ce changement de paradigme élaboré dans la conception du logement d’abord. Pour cela, il nous importe d’énoncer le plan quinquennal pour le logement d’abord dans la lutte contre le sans-abrisme

2.1 Histoire et genèse de la politique logement d’abord

En 2010, Benoit Apparu, secrétaire d’Etat au Logement avait lancé la Stratégie nationale du Logement d’abord en choisissant 10 territoires pilotes. Cependant la dynamique s’appuyait sur les services déconcentrés de l’Etat. En 2017, une nouvelle orientation est prise, avec une coresponsabilité entre l’Etat et les collectivités territoriales. Dans le cadre de la mise en œuvre accélérée lancée par la DIHAL, les chefs de file sont les collectivités territoriales qui déclinent localement le plan en partenariat avec les services de l’Etat.

2.1.a - Evolution des politiques de lutte contre le sans-abrisme

Nous présenterons la généalogie du plan Logement d’Abord. L’intervention de la puissance publique en matière de sans-abrisme prend corps dans la période étudiée dans cette recherche avec le plan quinquennal pour le logement d’abord et la lutte contre le sans-abrisme. Son lancement est fait à Toulouse par le Président de la République. Il est nommé Plan logement d’abord dont l’ambition est de diminuer le nombre de personnes sans domicile. Le premier (2018-2022) a mis à l’abri dans un logement pérenne près de 440 000 personnes.⁵⁴

Ce plan est coordonné dans son élaboration et son suivi de mise en œuvre par la DIHAL⁵⁵ à l’échelle nationale, dont l’objectif est d’orienter rapidement les personnes sans-domicile de l’hébergement vers un logement pérenne grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Stratégie globale intégrant aussi les enjeux de l’accès au logement des personnes réfugiées et la résorption des bidonvilles.

⁵⁴ Site ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires publié le 30 juillet 2020 mis à jour le 14 juin 2024 <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/logement-dabord-plan-Quinquennal-logement-d'abord-lutte-contre-abrisme>

⁵⁵ Délégation Interministérielle à l’Hébergement et à l’Accès au Logement

2.1.b - Changement de paradigme « le logement d'abord »

La philosophie du logement d'abord consiste à prioriser le logement comme condition première à l'insertion et de choisir de mettre en valeur les compétences des personnes. On la retrouve aussi dans le dispositif du Chez soi d'abord pour les personnes en situation de grande exclusion présentant des troubles psychiques. Ce plan permet de sortir de la logique par étape, appelé la « logique en escalier », où la personne se voit hébergée par le biais du 115 en urgence puis en hébergement de stabilisation, ensuite d'insertion pour enfin prétendre à l'attribution d'un logement.

2.2 - Objectifs et axes de travail du plan quinquennal

2.2.a - Objectifs du logement d'abord

Sortir de cette logique a une visée pour la puissance publique : désengorger les centres d'hébergement d'urgence afin de les recentrer sur leur vocation de premier accueil temporaire et inconditionnel pour les personnes en grande détresse. Il propose donc une réforme structurelle de l'accès au logement et répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France. Les publics cibles sont les personnes sans domicile mais aussi les personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement (expulsion locative, sortie d'institution, trouble psychique...), personnes vivant dans des installations illicites (bidonville ou squat).

2.2.b - Présentation des axes prioritaires

Les axes de travail du plan logement d'abord sont définis dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, qui comprend 60 mesures articulées sur 5 axes prioritaires :

- La production et la mobilisation de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal-logés
- L'accélération de l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
- L'accompagnement des personnes
- La prévention des ruptures dans les parcours résidentiels
- La mobilisation des acteurs et des territoires pour mettre en œuvre le principe du

logement d'abord

2.3 - Expérimentation du logement d'abord jeunes (LDAJ)

2.3.a - Genèse du LDAJ et construction

Ce plan comporte une visée à dimension territoriale. La DIHAL mobilise les territoires pour accompagner les transformations des secteurs d'hébergement et du logement au plus près des collectivités locales. Deux appels à manifestation d'intérêt pour une mise en œuvre accélérée ont permis d'identifier 44 territoires. Les territoires retenus bénéficient d'un double portage politique – gouvernemental et local- collaboration réciproque avec l'Etat permet l'articulation des ressources de chacun et de fédérer tous les acteurs institutionnels, associatifs, publics et privés, concernés dans la lutte contre le sans-abrisme.

Grenoble Alpes Métropole fait partie de 44 territoires retenus⁵⁶. Il retient toute notre attention puisqu'il est le territoire de notre recherche. Au niveau du territoire grenoblois, la gouvernance est réalisée par GAM et la DDETS.

« Les territoires de mise en œuvre accélérée sont des laboratoires de la politique du Logement d'abord. Ils travaillent à mettre en place des solutions adaptées à leurs enjeux locaux. »⁵⁷

Notre recherche portera principalement sur la mise en œuvre accélérée du logement d'abord jeune et non sur l'ensemble de l'expérimentation du logement d'abord sur le territoire grenoblois.

2.3.b - Conception du dispositif logement d'abord jeunes⁵⁸(LDAJ)

Le logement d'abord sur le territoire est né de l'impulsion de la Grenoble Alpes Métropole avec une sollicitation dans un cadre partenarial de la DDETS. Le plan logement d'abord est financé par des crédits de l'Etat délégués à la Métropole chaque année pendant la durée du plan quinquennal. Grenoble Alpes Métropole avait identifié collectivement, avec la DDETS et les services d'hébergement et associations en direction de la jeunesse, une problématique autour de l'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité.

⁵⁶ info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/logement-d-abord-presentation

⁵⁷ HENNIN, Manuel. et ESTECAHANDY, Pascale. Le logement d'abord : une politique publique qui mise sur les territoires . In CHAMBON, NICOLAS et al. *La politique du logement d'abord en pratique*, Les presses de Rhizome, 2022. p 95

⁵⁸ Logement D'abord Jeunes

« Et donc, sur ce public jeune, il y avait une volonté de la métropole d'aller sur cette thématique qui remontait depuis des années comme un problème, notamment du fait de l'absence de RSA en France pour les moins de 25 ans, et aussi de dispositifs qui avaient évolué, qui avaient été supprimés, notamment du côté du conseil départemental, de nombreuses alertes des acteurs, etc. ⁵⁹»

« On savait bien qu'il y avait une grosse problématique autour de l'accès au logement des jeunes. Notamment des jeunes majeurs entre 18 et 25 ans, parce qu'ils n'ont pas les mêmes droits que les personnes qui ont plus de 25 ans. Notamment avec le fameux RSA, qui est un filet de sécurité minimale quand on a 25 ans. Qui nous permet d'avoir des revenus et d'être solvable auprès des bailleurs sociaux. Et donc ça, ça fait la différence parce que les jeunes qui se retrouvent à la rue, qui sont en rupture familiale, n'ont pas forcément ce filet de sécurité minimale là. Alors même que parfois ils ont des parcours assez chaotiques. Et que, justement, ça serait bienvenu d'avoir ce filet de sécurité minimale pour l'accès au logement. ⁶⁰»

En 2019, instauration d'un groupe de travail spécifique au LDAJ en présence de la coordinatrice logement d'abord GAM, la présence de la DDETS, le CCAS de Grenoble et les différents acteurs de l'hébergement, du logement et un service de prévention spécialisée qui travaille auprès des jeunes en errance.

« On partait quand même sur un peu du flou. Parce qu'on mettait quelque chose de nouveau en place qui n'avait pas trop été testé ailleurs sur le territoire national. On était quand même convaincu qu'il fallait agir. Mais on ne savait pas trop comment. Donc ça s'est construit comme ça petit à petit. ⁶¹ »

Le financement a été réalisé avec d'un côté les crédits logement d'abord adressés à GAM afin de financer le pécule et de l'autre côté le dispositif de l'Intermédiation Locative (IML) pour financer la captation des logements, la gestion locative adaptée (accompagnement social) et les impayés de loyer ou dégradations du logement.

⁵⁹ Interview DDETS

⁶⁰ Interview GAM

⁶¹ Interview GAM

Le dispositif s'adresse à 30 jeunes de 18 à 25 ans sans logement et sans (ou avec peu) de ressources. Il compose d'un accompagnement adapté aux différents besoins et aux trajectoires plurielles des jeunes pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, avec une durée maximale de deux ans. Mais aussi un accompagnement vers la sortie du dispositif à moyen terme soit par un glissement de bail (ressources stabilisées), soit avec un accompagnement vers d'autres solutions de logement et d'accompagnement et dans une perspective articulée « logement d'abord »/ « Emploi d'abord » portée sur le territoire de la métropole.

Les trois axes d'intervention du dispositif se répartissent ainsi : le premier est un accès rapide à un logement ayant vocation à devenir pérenne - en lien avec le partenariat liant les réservataires Métropole/communes, Etat et les bailleurs sociaux du territoire (Via des baux de sous-location glissants). Le deuxième est un accompagnement global renforcé et pluridisciplinaire assuré par le Pôle Habitat Insertion Jeunes sur du financement Etat BOP 177⁶² Intermédiation Locative (5 500 €/ an). Le dernier axe est le versement d'une aide financière directe « pécule » de 500€ par mois (via une enveloppe crédit AMI gérée par Grenoble-Alpes Métropole (6 000€/ an) + le soutien de la CAF via une allocation pour l'aide à l'équipement du logement (800€ / jeune). Le coût annuel par jeune s'élevant à 12 300 €⁶³.

La Métropole et la DDETS – co-pilotent le Plan LDA, s'appuient opérationnellement sur les compétences et les savoirs d'un ensemble d'acteurs, institutionnels et d'opérateurs de l'inclusion par le logement en 4 étapes : la prescription des travailleurs sociaux (l'APASE, PAJ, SPIP...) via le SI SIAO, l'étude par le SIAO des situations et orientation (vague de 5 par mois) vers le CHJ, un RDV entre les jeunes et le CHJ pour acter l'entrée dans le dispositif et enfin l'accompagnement social et accès au logement via bail glissant.

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a joué un rôle central dans la première phase du dispositif, à travers sa mission de recensement, d'étude et d'orientation vers le dispositif. Il contribue aux réflexions d'élargissement des critères d'entrée fixés initialement.

⁶² Budget Opérationnel de Programme 177, centré sur la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logés

⁶³ L'ensemble de ces données proviennent du rapport final mai 2023, Evaluation du dispositif logement d'abord pour les jeunes sans ressources réalisé par Pluricité GROUPE

Le Conseil Habitat Jeunes (PHIJ⁶⁴) – opérateur du dispositif, porte l’accompagnement global modulable. Sa mission s’articule autour des axes de travail suivants : la gestion administrative (notamment, rôle d’interface avec la Métropole et les partenaires concernant le versement du pécule), la définition des besoins des jeunes dans le cadre d’un accompagnement global, le suivi des situations et lien avec les bailleurs pour rapprochement offres/demandes de logement, avec appui pour la coordination de la Métropole, l’accompagnement à l’entrée dans le logement et à l’appropriation de ce dernier, l’accompagnement aux démarches santé/ gestion du logement/insertion professionnelle/ démarches administratives (titre de séjour et ouverture de droits), la gestion locative : suivi et prise en charge des problèmes techniques du logement, un travail pour la sortie soit par un glissement de bail ou d’autres solutions de logement/hébergement. Ces mesures d’accompagnement sont de un an renouvelables 1 fois.

Les réservataires Métropole/communes, Etat et les bailleurs sociaux du territoire jouent un rôle pivot dans la captation, et la mise à disposition des logements permettant un accès au logement plus rapidement (surpriorisation dans les personnes des prioritaires durant l’expérimentation).

2.3.c – Public cible et critères d’intégration au dispositif⁶⁵

Nous avons mis en annexe les critères d’intégration au dispositif ainsi que la situation des jeunes à l’entrée dans celui-ci. Ce qui nous importe ici est de voir la perception des acteurs sur le public.

« Pour moi, le public cible, c’étaient quand même les jeunes qui étaient en errance et qui étaient dehors. Pour moi, qui n’avaient pas de réseau, en tout cas de soutien familial et amical. Et pour moi, c’était quand même le public à la rue. ⁶⁶»

« D’un public assez large, finalement, mais qui s’est avéré peut-être plus précis qu’on ne l’aurait imaginé dès le départ, mais qui restait ouvert dans sa définition, de jeunes de moins de 25 ans, sans (euh) sans ressources, sans soutien familial, a priori à la rue ou dans une situation de domicile, de logement instable, enfin dépourvu de logement personnel, c’est le terme

⁶⁴ Pôle Habitat Insertion Jeunes de la MFI

⁶⁵ Rapport final mai 2023, Evaluation du dispositif logement d’abord pour les jeunes sans ressources réalisé par Pluricité GROUPE, P.18

⁶⁶ Interview acteur MFI

maintenant qu'on utilise. Et ayant besoin... très jeune aussi, on a remarqué qu'il y a de moins de 25, c'est beaucoup des 19-20, en fait, très très jeunes, et beaucoup de ruptures familiales, de fait, ça vient aussi expliquer leur situation.⁶⁷»

Ces deux intervenants mettent en évidence un public en grande précarité, sans réseau familial ou amical, souvent à la rue. Ils notent que le public initialement prévu est assez large et s'est finalement concentré sur un public plus précis, souvent âgé de 19 à 20 ans en rupture familial. Effectivement si l'on compare avec annexe 1 et 2⁶⁸, nous constatons que le public entré dans le dispositif relève plus du public jeunes en errance. Cela conforte notre recherche, le dispositif a bien touché le public visé par notre étude.

2.3.d - Les objectifs visés par le LDAJ et critères d'intégration au dispositif

Les objectifs du dispositif sont multidimensionnels et se déclinent ainsi : l'accès et le maintien dans le logement, la prise en charge et la résolution des problématiques sociales, la médiation avec le droit commun, l'amorçage d'une dynamique d'insertion, pour des jeunes hors dispositif et insertion et pour finir l'émancipation et l'autonomie des jeunes à plus long terme.

« On est sûr pouvoir prétendre à un accompagnement soutenu et personnalisé, sur une notion d'aller vers. On était sûr une captation et pouvoir avoir un logement de droit commun de manière pérenne. Et puis, un accompagnement. Le logement pérenne, être accompagné sur l'occupation du logement, sur une bonne occupation à la fois du logement et au niveau de l'entourage. Et puis, une stabilisation, quelle qu'elles soient, des ressources.⁶⁹»

« Alors, l'objectif c'était de leur permettre d'accéder à un logement de manière assez rapide, de pouvoir se poser et construire avec le référent (euh), les modalités de leur accompagnement leur permettant d'aborder l'ensemble des champs de leur insertion sociale, professionnelle, dans le but ensuite que ce logement-là glisse à leur propre nom. Donc il y avait aussi la notion du pécule qui est importante et qui est un peu innovante dans le projet puisque

⁶⁷ Interview DDETS

⁶⁸ Annexes 1 et 2 produits dans le Rapport final mai 2023 « Evaluation du dispositif logement d'abord pour les jeunes sans ressources » réalisé par Pluricité groupe, p111-112

⁶⁹ Interview acteur MFI

leur permettre d'accéder à un logement c'est aussi leur permettre d'avoir des ressources pour pouvoir vivre dans ce logement et (euh) leur donner les conditions de réussite.⁷⁰»

« Un public jeune en situation de grande errance qui a beaucoup décroché sur beaucoup de choses. Et du coup, le dispositif permet aussi, via le versement du pécule, etc., de pouvoir travailler autre chose.⁷¹»

Les objectifs fixés et les témoignages mettent en évidence la volonté de stabiliser la situation des jeunes en tenant en compte les différentes dimensions de l'accompagnement. Nous observons la dimension globale de l'accompagnement et vise la stabilisation dans le logement, dans leur vie sociale et professionnelle avec pour finalité l'autonomie des jeunes.

Nous avons exploré la politique du logement d'abord et son application spécifique avec le dispositif LDAJ des jeunes en situation de précarité. Cette analyse nous a permis de comprendre les évolutions dans la lutte contre le sans-abrisme et la mise en œuvre innovante pour répondre à l'urgence des jeunes en errance. La mise en œuvre accélérée du dispositif démontre l'importance de cohérence des politiques publiques avec les réalités locales et les besoins spécifique des jeunes. La co-construction des pouvoirs publics et des acteurs de l'action sociale paraît être un élément indispensable pour toucher le public pour lequel il a une visée.

⁷⁰ Interview acteur MFI

⁷¹ Interview acteur SIAO

Chapitre 3 - Quand les politiques publiques s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans / Impact des instruments dans une temporalité normative

Dans ce chapitre, nous ne tenterons pas de faire l'évaluation de ce dispositif, ce n'est pas l'objet de notre recherche. Mais nous essayerons d'appréhender ce dispositif sous l'angle de la temporalité dans les outils de mise en œuvre.

3.1 - Le SIAO : Porte d'entrée du dispositif LDAJ

En 2021, la création du service public de la rue au logement renforce le rôle et les pratiques du SIAO, « le cœur du réacteur » de ce service sur les territoires portés par la DIHAL. De fait, le dispositif a pour porte d'entrée le SIAO. Les prescripteurs doivent formuler une demande sur la plateforme SI-SIAO afin d'orienter la personne vers le LDAJ. Toutefois, les acteurs intermédiaires interviewés ont abordé cette question spontanément lors de la question du public cible de ce dispositif.

« Pas complètement. Ça répond au public, à une partie du public, mais il y a la partie du public qui est complètement invisible. (Euh) Et là, de fait, puisqu'on est sur des orientations SIAO, il faut forcément qu'il y ait un prescripteur qui instruit la demande. Et donc, il y a une partie du public qui n'a pas accès à un prescripteur et qui est invisible et du coup n'est pas identifiée comme pouvant entrer dans le dispositif. Puisque la DDETS et la Métro avait fait le choix de la porte d'entrée par le SIAO, il y a une partie du public qui n'a pas accès.⁷² »

« La difficulté, c'est que pour ces jeunes-là, il y a beaucoup de non-recours. La demande, elle s'exprime peu. Et du coup, c'est là où nous, on peut être en difficulté pour orienter.⁷³ »

Ces verbatims ne remettent pas en question l'entrée par le SIAO, cependant elles expriment la difficulté des acteurs de l'action sociale à toucher ce public tant ils sont éloignés des institutions. Il explique peut-être la raison du nombre conséquent de prescription par le service de prévention spécialisée⁷⁴. Toutefois les intervenants expriment la question du non-

⁷² Interview acteur MFI

⁷³ Interview acteur SIAO

⁷⁴ La prévention spécialisée mène des actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Cette mission est inscrite dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance (Art. L121-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

recours soit par non-connaissance et soit par non-proposition ou encore par non-concernement. Nous développerons dans notre partie II cette notion.

3.2 - Intermédiation locative / locataire

Nous avons vu que dans la conception du dispositif, l'IML a été la mesure choisie pour l'accès au logement.

« Donc, l'IML, donc, très important dispositif dans le cadre du logement d'abord, avec une ouverture, une possibilité d'ouverture de crédit... très, très importante et rare. C'est-à-dire qu'on peut créer des places IML. Alors, il y a des enveloppes estimatives qui sont décidées pour chaque année. Mais globalement, c'est très ouvert. Les freins ne sont pas financiers pour l'intermédiation locative. Les freins, ils sont autres.⁷⁵ »

L'IML est privilégiée, des crédits permettant des ouvertures de place. Néanmoins, l'utilisation de IML n'est pas sans conséquence. « On est passé du statut de locataire qui est le principe du logement d'abord, à un statut de sous-locataire avec l'IML. Sur des logements, d'ailleurs, l'IML, c'est l'un des points phares du logement d'abord avec les pensions de famille. Sauf que la plupart des IML sont des IML en sous-location, et pas en moyen de gestion. C'est-à-dire des lieux où les gens, pour la plupart, doivent quitter. En fait, on a recréé un parc d'hébergement... Il faudrait que l'IML soit sur le mandat de gestion comme fait Un Toit Pour Tous. C'est vraiment un logement qui est géré par une agence immobilière à vocation sociale, mais pour laquelle les gens ont un bail de droits communs. La plupart des intermédiations locatives sont de la sous-location...⁷⁶ » .

Ce glissement trouve peut-être une raison dans les propos qu'il tient ensuite : « les personnes ne pourront pas rester dedans. Ce qui a fait qu'à un moment donné, le SIAO, ils se retrouvaient avec un nombre conséquent de mesures d'Intermédiation Locative, qui était la politique phare de l'État sur le logement d'abord, mais une niche pour les SIAO, parce qu'ils n'avaient personne à mettre dedans. Avec les associations qui se retrouvaient... Alors là, ça va mieux, mais qui se retrouvaient avec des logements vides avec un turn-over. Donc on... Il y a eu vraiment ce glissement.⁷⁷ » Nous saisissons l'inquiétude dans ces propos vis-à-vis de ce glissement.

⁷⁵ Interview DDETS

⁷⁶ Interview direction d'un centre d'hébergement à la retraite

⁷⁷ Interview direction d'un centre d'hébergement à la retraite

Peut-être que ce glissement, nous le verrons dans la partie II, met les jeunes en difficulté. Etant donné le versement du pécule par GAM, les jeunes sont solvables au regard des bailleurs sociaux. De fait, un bail de location aurait pu être contractualisé au moment de l'entrée dans le logement. Le glissement va peut-être être plus prégnant à la fin de la prise en charge.

« Mais le principe, c'est que les personnes ont créé un bail... au moins un bail glissant. Pour que les personnes, qu'ils puissent rester dans le logement qui est trouvé avec eux.⁷⁸ »

Ce glissement identifié par l'intervenant ne serait-il pas un choix des pouvoirs publics puisque l'usage des mesures IML oriente la temporalité du dispositif ? Une mesure IML a un bornage temporel de 1 an à 18 mois. Sous couvert du logement d'abord, en réalité cela recrée de la précarité et un parc d'hébergement, la logique en escalier semble persister. Julien Damon parle de « baux de précarité ». Cependant, la DDETS nous explique son implication afin de faire correspondre la mesure à la durée du dispositif : « Et les crédits d'IML, forcément, ils nous fléchaient déjà le dispositif. C'est-à-dire, dans les crédits d'IML, il faut une captation, il faut une gestion locative adaptée, il faut un accompagnement social. Sur cette base, on a... fait des modifications, en fait.⁷⁹ » « Donc c'est un vrai engagement, en fait. (euh) C'est-à-dire qu'on modifie ce qui nous est demandé en fait de faire, en théorie. On le bouge pour rendre des choses possibles.⁸⁰ » Ce passage est révélateur nous semble-t-il, nous entendons engagement, modification mais pas de perception de l'impact, des effets de ces choix sur la temporalité enjeu.

3.3 - Une temporalité limitée / tant que le besoin s'en fait sentir

Nous l'avons vu précédemment, le dispositif à une durée contractuelle de 1 an renouvelable une fois. Il est stipulé pour une durée maximale de 2 ans. Ici, la durée est clairement inscrite dans le cadre du dispositif, elle va donc orienter l'accompagnement des jeunes. Cet accompagnement global renforcé s'inscrit dans la philosophie du logement d'abord « Accompagner chacune et chacun à leurs rythmes et selon leurs besoins pour une action plus efficace.⁸¹ »

⁷⁸ Interview direction d'un centre d'hébergement à la retraite

⁷⁹ Interview DDETS

⁸⁰ Interview DDETS

⁸¹ affil.fr/quest-ce-que-le-logement-dabord.html

« Alors que LDA jeunes, on était plus dans quelque chose qui touchait les jeunes, mais en grande, grande errance, sans revenus, sans emploi et dans des situations d'errance et une tranche d'âge 18-25 ans.⁸² »

Il est question ici d'une durée limitée pour un public décrit en grande errance. Nous touchons, il me semble au cœur de la tension repérée dans notre question de recherche. Il est posé une durée de deux ans maximum pour un public en grande errance. N'y a-t-il pas une inadéquation des temps entre le dispositif et la réalité de la situation des jeunes ?

« Si on reprend un peu les fondamentaux du logement d'abord, c'est-à-dire le logement d'abord, l'accès le plus direct à un logement, avec l'accompagnement social adapté aux besoins de la personne, et aussi longtemps que le besoin. Ce que fait par exemple ceux qui sont le plus proches de la philosophie du logement d'abord, c'est sans doute le chez soi d'abord. Pour le coup, là, il y a un vrai accompagnement au long cours qui ne s'arrête pas, ou même totem, tant que la personne émet le besoin de l'accompagnement, l'accompagnement peut continuer. On devrait en fait en suivant les principes du logement d'abord, c'est bien là-dedans qu'on devrait s'inscrire. La réalité, c'est qu'on fait aussi avec les dispositifs et les cadres de financement existants. Quand le logement d'abord jeune a été construit, c'est en s'appuyant notamment sur des mesures d'intermédiation locative, qui ont été pilotées par l'État, pas forcément par la Métropole, le cadre, c'est bien des mesures pilotées par l'État. Et qui ne permettent pas forcément un accompagnement aussi longtemps que de besoin.⁸³ »

Ce verbatim met en évidence le choix des mesures d'IML remettant en question les fondements du logement d'abord et par la même l'inadéquation de la temporalité des pouvoirs publics avec la temporalité des jeunes en errance.

De plus, il oriente et modifie l'objectif du dispositif. « L'objectif, c'est l'inclusion sociale. Ce n'est pas forcément le logement. L'objectif, c'est...Ça, je le dis après coup parce qu'au début, l'objectif, c'était avoir un logement pour se construire. Et en fait...et en fait (euh)... Maintenant, je dirais que l'objectif, c'est l'inclusion sociale par le logement. Ce qui est un peu différent. Parce que l'objectif, ce n'est pas le logement, pas forcément. En fait, moi, ça reste mon avis. Je ne suis pas sûr que tout le monde partage ce point de vue. (euh) Je pense que le dispositif, il permet malgré tout l'accès au logement... Quand je parle de l'accès au logement, moi, je dis...c'est (euh)... C'est le jeune qui signe un bail en son nom dans un

⁸² Interview SIAO

⁸³ Interview GAM

logement...Et c'est en ça que je dis que ce n'est pas forcément l'objectif du dispositif. Mais le dispositif permet ça. Et effectivement, si les jeunes vont vers ça, c'est une réussite pour nous. Pour autant, l'objectif, quand je dis que c'est l'inclusion sociale, c'est que si pendant les deux ans, le jeune, il a pu accéder au logement via sous-location, parce que c'est vrai que ça, je n'en ai pas parlé, mais au début, avec l'accompagnement en IML, c'est bien une sous-location qui est réalisée. Mais du coup, on va dire que c'est un accès au logement, même si ce n'est pas pérenne, c'est un accès au logement. Mais ce n'est pas... Bref... Si cette période-là, elle a permis de travailler sur la confiance en soi, sur la gestion du logement, sur la dimension de la santé, sur éventuellement la dimension de l'insertion professionnelle. Ben là, on est dans des démarches d'inclusion sociale. Et à terme, si ça va en plus vers l'attribution d'un logement avec le bail qui est signé entre le jeune et le bailleur, oui, c'est une réussite. Maintenant, l'objectif, c'est bien l'inclusion sociale, c'est-à-dire que si on a pu travailler sur ces étapes-là, et que malgré tout, ça ne va quand même pas vers l'attribution d'un logement, c'est déjà pour moi aussi une réussite. Parce que ça a permis ... plein de choses qui n'auraient pas été permises s'il n'y avait pas eu l'accès au logement en sous location. Donc, ça a permis des démarches d'inclusion sociale.⁸⁴ »

Cet intervenant met en évidence l'interaction entre le choix de la mesure IML et l'objectif du logement d'abord. Cette interaction produit des effets importants comme l'exprime l'intervenant, l'objectif ce n'est pas le logement mais l'inclusion sociale cela engendre des conséquences essentielles pour les jeunes.

L'analyse par le prisme du temps des modalités de réponses mise en œuvre dans le cadre des politiques publiques envers la jeunesse développée dans cette partie nous permet de saisir la relation complexe qu'entretiennent les pouvoirs publics à l'égard de la jeunesse et s'amplifie auprès des jeunes en errance.

Des solutions telles que le Logement d'Abord Jeune semblent fonctionner, nous avons pu voir que le dispositif paraît touché son public ciblé. Cependant les choix de mesures, d'instruments par les pouvoirs publics viennent recréer de la précarité. Cette situation donne à voir un engagement à faire évoluer la situation du sans-abrisme des jeunes par un dispositif innovateur cependant sans prendre en compte les effets des mesures mise en place.

⁸⁴ Interview acteur collectivité territoriale

Nous pouvons percevoir à la lecture des interviews, un véritable effort pour répondre aux problèmes de cette jeunesse précaire. Toutefois, ils expérimentent, innovent mais le choix de l'outil induit directement un biais. Est-ce par facilité que sont utilisées des mesures non utilisées et mettant les structures d'hébergement en difficulté ?

Cependant l'impact n'est pas anodin. Il introduit une incohérence des temporalités remettant en cause le bien-fondé du dispositif. Il oriente différemment l'objectif comme l'exprime clairement l'intervenant GAM : « L'objectif, c'est l'inclusion sociale. Ce n'est pas forcément le logement. L'objectif, c'est...Ça, je le dis après coup parce qu'au début, l'objectif, c'était avoir un logement pour se construire. Et en fait...et en fait (euh)...Maintenant, je dirais que l'objectif, c'est l'inclusion sociale par le logement. » Ce propos, nous amène à nous questionner sur un processus de pérennisation de la précarité de la jeunesse. En creux, nous pouvons saisir l'articulation entre un traitement différencié et dispositifs normatifs envers cette jeunesse.

Pour reprendre les travaux de Léa Lima au regard du dispositif Logement d'Abord Jeunes, « Un système « âgé » de droits sociaux c'est-à-dire un système dans lequel l'âge des individus fonde un traitement institutionnel différencié et l'accès à des ressources inégales.⁸⁵ » semble se retrouver à nouveau dans le logement d'abord à destination des jeunes.

⁸⁵ LIMA, L. *Pauvres jeunes, Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*. Questions de société, Champ social. 2015. p28

PARTIE II : Temporalité des jeunes en errance et résistance aux changements attendus normatifs

Chapitre 1 - Compréhension de la temporalité des jeunes en errance

1.1 - Définition des jeunes en errance

1.1.a - La définition d'une catégorie à travers le temps, approche socio-historique des jeunes en errance

Nous avons posé en introduction les prémisses de la construction de définition Jeune en errance au travers des travaux de P. Pattegay. Nous avons vu la difficulté à définir ces jeunes. Nous nous attacherons donc à développer une approche socio-historique de cette notion.

En 1982 le rapport de G. Bonnemaïson⁸⁶ a retenu le caractère dangereux de ces jeunes. De fait, pour éviter leur installation dans l'espace public des centres villes, les premières mesures sécuritaires sont rapidement prises par des arrêtés anti-mendicité dans les villes où ils s'installent. Le problème des « jeunes en errance » est mis à l'agenda politique, le phénomène fait polémique entre jeune en danger ou jeune dangereux. Plusieurs rapports sont diligentés provenant de différents ministères : le ministère de la Jeunesse et des Sports et la Délégation Générale à la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence (Xavier Emmanuelli) et le ministère du Travail et des Affaires sociales. (Cf. introduction). L'ensemble de ces rapports a participé à la construction de cette catégorie « jeunes en errance ».

En 1991, une mission d'exploration dans le cadre des grands festivals de musique et de théâtre dans différentes grandes villes sur le jeunesses festivalières, François Corbeaux proposera et fondera la catégorie « Jeunes en errance » dont il donna comme définition « « Ils se qualifient entre eux de zonards, acteurs d'une zone revendiquée, à la fois style et éthique de

⁸⁶ Bonnemaïson G. Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité : rapport au Premier Ministre, 1982.
En ligne : [www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/834037801/0000.pdf]

vie qu'ils disent avoir consciemment choisis dans une recherche de liberté et de convivialité pour mettre leurs actes en accord avec leur pensée et leur analyse sociale.⁸⁷ »

En 2001, Patrice Pattegay, « les jeunes en errance sont décrits comme des zonards, âgés pour la plupart de 16 à 30 ans, souvent accompagnés de nombreux chiens, se déplaçant sans but et sans projet en petits groupes informels à la structuration éphémère, utilisant massivement l'alcool et des psychotropes divers, errant du printemps à l'automne au hasard des occasions et des rencontres.⁸⁸ »

En 2016 Céline Rothé approfondi ce travail , « La publicisation du phénomène de l'errance des jeunes s'articule autour de deux paradigmes principaux. [...] Le premier est compréhensif et compassionnel, il met l'accent sur la souffrance sociale vécue par les jeunes en difficulté d'insertion et sur les causes de ces difficultés d'insertion dans une perspective de prévention. Le second paradigme est sécuritaire, il traite de l'impact collectif du phénomène de l'errance des jeunes et insiste sur les solutions à apporter pour faire cesser les comportements déviants de jeunes, par ailleurs souffrants.⁸⁹ » Elle souligne par ailleurs une approche encore sécurité avec aussi une approche compassionnelle centrée sur les risques sanitaires et sociaux associés. Elle fait référence aux travaux de Didier Fassin expliquant le phénomène par un processus de psychologisation de cette errance juvénile mettant l'accent sur la prise en charge de la souffrance physique et psychique des individus. (Fassin, 2000. Fassin, 2004 ; Fassin, 2006)

Au travers ces différentes définitions, on perçoit la difficulté à définir et à catégoriser les « jeunes en errance ». Elles sont traversées tout d'abord par une notion de temps (période festive) puis par une approche sécuritaire (dangerosité) enfin une approche compassionnelle (en danger), on pourrait rajouter une approche psychologisante (trouble psychique).

⁸⁷ CHOBEAUX, François. *Les Nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, La Découverte, Paris, 2011 [1996] P. 28

⁸⁸ PATTEGAY Patrice. L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique , *Déviance et société*, vol. 25, 2001, P. 259

⁸⁹ ROTHE, Céline. *Jeunes en errance. Relation d'aide et carrières de marginalité*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2016. p 80

Cette dernière approche envahit grandement l'action sociale dans les accompagnements de cette jeunesse, on a vu se développer des lieux d'écoute (PAJ⁹⁰), des équipes mobiles des centres hospitaliers (EMLPP⁹¹, Psy mob...).

1.1.b - De quel jeune parlons-nous, appropriation d'une définition

Dans cette recherche, nous n'avons pas la prétention de définir les jeunes en errance mais de partir du corpus de jeunes interviewés que nous accompagnons depuis plusieurs années dans le cadre de notre travail en prévention spécialisée. Nous en donnerons si ce n'est une définition au moins une description. Il s'agit de jeunes en rupture familiale produite depuis le plus jeune âge, ayant été prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (placement en MECS⁹², en Famille d'accueil, multi résidentiel, ou en mesure AEMO⁹³, ITEP⁹⁴) qu'ils ont quitté, après de nombreuses années de prise en charge, vers l'âge de 15 ans et se sont retrouvés à la rue après avoir épuisé les solutions d'hébergement chez des tiers.

La rupture a eu lieu plus tard dans l'année des 17 ans sans prise en charge auparavant, mais ils vivaient déjà des situations familiales complexes (violences physiques, psychiques, alcoolisme des parents, toxicomanie pour certains...). Ils vivent en petits groupes dans la zone⁹⁵ où tout le monde se connaît, les groupes se font par affinités et par consommations, par besoins de protection. Ils sont parfois hébergés par un tiers mais cela ne dure jamais longtemps, ils dorment dans la rue ou dans des squats. Ils sont accompagnés d'un animal, le plus souvent un chien qui concentre toute leur affection.

Les besoins primaires (nourriture, dormir au chaud) sont prioritairement axés sur le chien. La consommation de produits stupéfiants n'est pas à l'origine de la rupture familiale. Cette consommation a pu débuter dans les free party ou par la vie à la rue mais cette vie à la rue l'a accentuée. La manche est leur moyen de subsistance pour se nourrir (le chien puis eux) et pour consommer de l'alcool et/ou des produits illicites. Ils fréquentent très peu les institutions même à bas seuil comme les accueils de jour, trop stigmatisantes selon leurs dires « on n'est pas des clochards nous ». Ils ne demandent rien ou lorsqu'ils le font, ce sont les

⁹⁰ Point Accueil Jeunes

⁹¹ Equipe de Liaison Mobile Psychiatrie Précarité

⁹² Maison d'Enfants à Caractère Sociale

⁹³ Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert

⁹⁴ Institut Thérapeutique, Educatif et pédagogique

⁹⁵ Terme utilisé par les jeunes pour décrire l'ensemble des personnes vivant à la rue

aides d'urgence (une maraude pour une couverture et un sandwich ou un FAJU de temps à autres pour se sortir d'une galère mais jamais le 115 pour un hébergement d'urgence). Ils sont pour la plupart sans documents administratifs (ni carte d'identité, ni sécurité sociale), volés, égarés ou détruits. Ils ont fait des domiciliations de temps à autre dans certaines villes où ils ont pu séjourner un temps. Certains, français, sont même devenus invisibles pour l'administration.

Après avoir parcouru le territoire national du nord au sud et d'ouest en est, ils se « posent » dans une ville en l'occurrence Grenoble dans notre cas, avec leur look identifiable : pantalon treillis, rangers, et coupe de cheveux souvent hirsute et leur gros sac à dos militaire le plus souvent accompagné de leur chien(s).

1.2 - Le rythme de vie des jeunes en errance, la temporalité de la rue

Nous allons tenter de mieux comprendre et cerner ce que provoque la vie dans la rue sur la perception du temps. Pour cela nous nous appuyerons sur les interviews réalisés dans le cadre de cette recherche dans une approche compréhensive.

1.2.a – Ruptures des parcours de vie, le passé douloureux

Cette jeunesse en errance malgré son jeune âge a déjà « bien vécu ». Je me permets ce terme pour mettre l'accent sur leur parcours de vie. Nous pourrions dans nos représentations penser qu'ils proviennent de milieux défavorisés. Ce n'est généralement pas le cas, l'origine socio-économique de leur famille est plutôt de classe moyenne. Toutefois, les parcours de vie se caractérisent par de nombreuses ruptures. La première est familiale, elle intervient soit très tôt avec une prise en charge ASE, soit entre 15 et 17 ans (situations complexes n'ont identifiées pas les services sociaux).

Lorsque nous posons la question dans l'interview : « Quel est ton parcours de vie avant l'entrée dans le logement d'abord jeune ? Tu avais quel âge à ce moment-là ? »

« Dès que je suis tombé à la rue, je suis tombé dans la drogue. J'avais 18 ans. Non, même pas en plus, j'étais plus jeune que ça. *Réfléchi*. Je devais avoir 16 ans. (Euh) La toute première fois que j'ai pris de la drogue, j'avais 16 ans, c'était du speed... Au début, j'étais sur Nyons, je sais plus où c'est, vers Orange et Montélimar. (Euh) Après (Euh) Nyons, j'ai rencontré (prénom d'un jeune). Un ancien ami de rue, sur Valence. On s'est rencontré. On est

parti sur Valence. J'ai récupéré des chiots entre-temps.⁹⁶» Nous remarquons dans cet extrait la difficulté de parler de la rupture, du passé. La réponse commence par « dès que je suis tombé à la rue ». Puis il enchaîne avec la prise de produit, comme une association rue - drogue.

« Ben, euh euh j'ai été à la rue à l'âge de mes 18 ans. J'ai vagabondé un peu partout. Euh j'ai été dehors, j'ai été hébergée par des amis.⁹⁷ »

Dans ces deux témoignages, il est à noter la difficulté à évoquer le passé. Le récit commence avec des mots forts « je suis tombé à la rue... j'ai été à la rue ». L'évocation du passé n'est pas en lien avec une forme de normalité (j'étais lycéen par exemple) « normalité sociale ».

La difficulté de parler du parcours de vie avant la rue est très présente. Il est à noter aussi la difficulté pour eux de savoir leur âge au moment du passage à la rue. Mais nous y reviendrons par la suite.

« Alors, (euh) j'ai été (euh) quatre (euh) ans dehors. (Réfléchit, les yeux en l'air) D'abord (euh), j'ai eu une séparation avec ma famille (euh) au tout début pour problèmes familiaux (euh) compliqués (euh) où il y avait(euh) des violences et beaucoup de violences. Donc, j'ai préféré partir. Après (euh), j'ai commencé à vouloir partir vers mes 16 ans et j'ai réussi réellement à partir à mes 17 ans, dans l'année de mes 17 ans. (Aaah) Ensuite, j'ai pu trouver un ami qui a essayé de m'aider sans comprendre vraiment qu'est-ce qui se passait au sein de ma famille. (Euh) Au final, ça n'a pas marché. Donc, du coup, je me suis retrouvé dehors. Et (euh) ensuite, j'ai passé quatre années à (euh) errer sans comprendre vraiment dans quel monde de société j'étais arrivé.⁹⁸ »

« J'étais dehors, ... ça faisait 6 ans. Ouais ça faisait 6 ans que j'étais dehors. Après j'ai fait des foyers, sinon après le reste avant l'entrée j'étais dehors.⁹⁹ » Il ne s'attarde pas sur « des foyers » mais on perçoit dans son regard la multitude de ces lieux de résidences. Six années de rue pour G cela signifie d'être sans prise en charge depuis l'âge de 14 ans. Ce jeune homme a vécu les fugues à répétition, se cachant des services de police et des travailleurs sociaux. Cet adolescent de 14 ans s'est construit dans la rue.

⁹⁶ Interview K

⁹⁷ Interview C

⁹⁸ Interview D

⁹⁹ Interview G

Cette question relève de l'ordre de l'intime ce qui explique la difficulté à expliquer les raisons de la rupture. Néanmoins elle amène aussi une notion d'un avant, un passé fracturé, non rattaché au présent.

1.2.b - Regard particulier sur le futur

Lorsque nous abordons la question du futur avec les jeunes, ils formulent un ensemble de projection, de désir. Cependant, la même question auprès des jeunes en errance, nous nous risquons à des réponses très concises. A la question : Comment tu pensais l'avenir à ce moment -là ? Les jeunes ont répondu ceci :

« Je ne sais pas, je ne me disais pas que je n'allais pas y arriver. Mais je perdais de l'espoir, c'est sûr, mais ça allait. (*Rire gêné*) C'était quand même dur à la fin. Mais sinon ça va. C'était le dernier hiver aussi qui était compliqué. Mais (*Rire*)...¹⁰⁰ »

« Je ne voyais pas mon avenir. Mes projets étaient par la force des choses à très court terme¹⁰¹. »

« Je ne voyais pas forcément d'avenir¹⁰² ».

« Ouais, en mode j'étais un peu... On verra quoi (*Rire*). On verra comment ça se passe.¹⁰³ »

« Aucun avenir.¹⁰⁴ »

Dans la situation de vie dans laquelle ils se trouvent, nous pouvons comprendre l'incertitude du futur pouvant amener des doutes et des craintes mais ce n'est pas cela qui apparaît dans leur réponse. On note la formulation à la négation, une phrase suffit pour se raconter dans le futur. La rue paraît provoquée une impossibilité à se projeter malgré leur jeune âge. A 20 ans c'est l'âge, où l'on a plein d'envie, de désirs, on se construit un projet de vie avec plein possibilité. Eux, ils sont cristallisés par un passé qui ne peut se raconter et un avenir qui ne se déploie pas. Des mots forts sont exprimés « aucun, perdre espoir, je ne voyais pas ». Le discours pourrait s'apparenter à une personne atteinte d'un mal incurable en fin de vie. L'avenir est perdu dans les dédales labyrinthiques de la rue. Cependant on perçoit dans la

¹⁰⁰ Interview G

¹⁰¹ Interview L

¹⁰² Interview M

¹⁰³ Interview P

¹⁰⁴ Interview D

suite de leur réponse une projection à moyen terme. Laissant penser à une forme de planification.

« Je me voyais faire la route (euh) ou rester dehors. Et puis pas faire bien grand-chose de plus. J'avoue que je ne voyais pas bien, à part kiffer la life et voyager, je ne voyais pas bien.¹⁰⁵ »

« Alors, non. Non, Non, je n'avais pas de projet. Le seul projet peut-être que j'avais, c'était sortir de ce cercle vicieux.¹⁰⁶ ». On remarque dans sa réponse en réalité une projection « sortir de ce cercle vicieux » nous pouvons en déduire que la vie à la rue rend difficile la projection mais il y a tout de même un espoir de faire changer la situation.

« Non. Je n'y pensais pas forcément. Jusqu'au jour où j'ai rencontré (prénom de sa copine). Où ben on a eu le projet déjà d'habiter ensemble.¹⁰⁷ » La rencontre amoureuse marque une ouverture sur le futur, une projection possible et concrète.

On observe à travers ces différents éléments que le futur est complexe tout d'abord impossible mais malgré la situation de rue qui empêche comme coller dans un présent s'y envahissant. Il y a une projection à moyen terme : le voyage, habiter en ensemble. Le futur se dit à demi-mot mettant en avant l'incertitude et la crainte qu'il ne se produise pas.

1.2.c - La vie à la rue productrice d'un présent disproportionné

Gestion du temps à la rue, entre invisibilité et surinvestissement de l'espace public

Après avoir vu les éléments d'un passé douloureux qui ne se racontent pas ou peu, un futur inenvisageable mais qui laisse entrevoir cependant une projection à moyen terme. Nous allons maintenant explorer le présent de cette jeunesse en errance.

Tout d'abord, un élément de la littérature scientifique de C. Tarantini, C. Vergelys et P. Peretti-Watel intitulé « Pauvres, « présentisme » et prévention », a attiré notre attention. « La sociologie a d'ailleurs depuis longtemps montré que la pauvreté allait de pair avec un ancrage dans le présent, ancrage qui apparaît parfois comme un trait culturel revendiqué par les classes populaires (Halbwachs, 1913 ; Hoggart, [1957] 1970 ; Lewis, 1969) ». ¹⁰⁸ Nous

¹⁰⁵ Interview M

¹⁰⁶ Interview C

¹⁰⁷ interview K

¹⁰⁸ TARANTINI, Clément, VERGELYS, Chantal et PERETTI-WATEL, Patrick. Pauvres, « présentisme » et

allons pouvoir vérifier cette notion à travers les entretiens des jeunes en errance. Nous pouvons dès à présent en donner une définition : « Ce « présentisme » peut prendre la forme d'une double rupture, avec un passé dont il n'y aurait aucune leçon à tirer, et avec un futur perçu comme menaçant, tandis que le présent deviendrait, pour le coup, omniprésent (Demazière, Dubar, 2005;Hartog, 2013).¹⁰⁹ »

« Je pensais juste au jour le jour (euh), surtout (eu) à essayer de survivre (euh), pouvoir manger, pouvoir un petit peu penser à autre chose. Après, très renfermé (euh) et très dans ma bulle (euh) de ne plus faire confiance aux gens parce que la confiance était biaisée en partant de ma famille, plus (euh) les choses qui ont pu m'arriver par la suite...C'était le jour le jour (euh) (*regarde droit devant lui*), on va faire la manche (euh), on essaie de survivre, avoir un peu à manger. Et après, essayer de trouver des gens à qui parler un petit peu (euh) pour éviter de se retrouver non plus trop seul (euh). Mais après, j'avais tellement une phase d'être bien seul parce que besoin de me reconstruire (euh) et de me reconstruire une personnalité (euh), et une vie quoi.¹¹⁰ »

Ce passage marque très clairement le passé douloureux et le besoin d'une reconstruction identitaire. En parlant du présent D fait le lien avec le passé douloureux qui empêche d'être « dans la vie », le trauma subit au sien de sa famille envahit, submerge son présent. Il exprime le besoin de se reconstruire une identité propre, une personnalité. Nous notons aussi la présence constante de l'expression du présent le « au jour le jour », et suivi par « survivre ». Ces deux termes marquent une hypervigilance dans ce temps redondant et cyclique qui peut être source d'épuisement psychique et physique.

« C'était du jour au jour. Dès fois, comment expliquer ça. Un jour, je vais faire la manche ici. Le soir même, ben je vais dormir une petite rue ou deux rues derrière. Le lendemain, je pars à un autre endroit. Je vais dormir une ou deux rues derrière. Ça a toujours été l'endroit où je suis pratiquement où je dors.¹¹¹ » Le présent est marqué par une organisation répétitive, la mendicité et dormir à proximité. Car à la rue, il faut pouvoir garder son lieu de manche, il marque un espace à soi et une identité. Le lieu de manche est un espace

prévention , Temporalités [En ligne], 19 | 2014, mis en ligne le 29 janvier 2015 p2

¹⁰⁹ TARANTINI, Clément, VERGELYS, Chantal et PERETTI-WATEL, Patrick. Pauvres, « présentisme » et prévention , Temporalités [En ligne], 19 | 2014, mis en ligne le 29 janvier 2015 p2

¹¹⁰ Interview D

¹¹¹ interview K.

connoté, faire la manche place grenette est différent qu'à la gare, mais ce n'est pas l'objet de notre recherche.

« (*Réfléchie en regardant droit devant elle*) J'essayais de faire à peu près comme les gens lambda. Réveil, petit-déj, matinée, repas, après-midi, repas, dodo. J'essayais de garder un minimum de contact avec la société et les gens lambda.¹¹² ». A travers la description journalière, M met l'accent sur le fait de rester en lien avec la société, elle exprime le sentiment d'être exclue de la société et de ne pas être une personne « lambda ». Deux notions importantes ressortent au travers de sa description de son temps : l'exclusion et l'identité.

Cette temporalité à la journée n'est en aucun cas en lien avec la temporalité calendaire. Les jeunes ne savent pas « quel jour, il est », cela produit des quiproquos importants. Ou alors ils sont persuadés d'être tel jour et n'en démorde pas « mais si je te dis, je sais puisque j'ai rdv au véto tel jour » après démonstration par l'écran du téléphone sur le jour et la date. La réponse est souvent « ouais alors c'est demain le rdv au véto ».

Si nous nous référons aux travaux de François Hartog sur la notion de présent : « la catégorie du présent, un présent envahissant comme aspirant à l'autosuffisance, à la fois seul horizon possible et s'abîmant à chaque instant dans l'immédiateté.¹¹³ » Apparaît mise en lumière la temporalité vécue par les jeunes en errance que nous avons décrite précédemment.

De plus, « ce présent présentisme se vit très différemment selon la place que l'on occupe dans la société avec, d'un côté, un temps des flux, de l'accélération et une mobilité valorisée et valorisante et, de l'autre, du côté de ce que Robert Castel a nommé « le précarariat », un présent en pleine décélération sans passé, sinon sur un mode compliqué, (plus encore pour les émigrés, les exilés, les déplacés), et sans vraiment de futur non plus (puisque le temps du projet leur est inaccessible). Le présentisme peut ainsi être un horizon ouvert ou fermé : ouvert sur toujours plus d'accélération et de mobilité, ou refermé sur une survie au jour le jour et un présent stagnant. A quoi il faut encore ajouter cette autre dimension, évoquée en commençant, celle du futur perçu non plus comme promesse mais comme menace.¹¹⁴ »

Evidemment, les jeunes en errance se trouve dans le second côté où auquel fait référence à Robert Castel avec « le précarariat », un passé compliqué et un futur incertain. Hartog par ces travaux met en évidence « l'accélération sociale » de Hartmut Rosa vu

¹¹² Interview M

¹¹³ Hartog F., 2013 « Présentisme et vivre ensemble » Hors collection, PUF P. 43

¹¹⁴ Hartog F., 2013 « Présentisme et vivre ensemble » Hors collection, PUF P. 49

précédemment dans la temporalité des pouvoirs publics (partie I) et le présentisme de la temporalité des jeunes en errance.

Chapitre 2 – Jeunes en errance et institutions

Les jeunes en errance présentent des parcours de vie qu'on pourrait qualifier de chaotiques, car jalonnés de multitudes ruptures allant de la famille aux placements multiples en protection de l'enfance avec une entrée dans l'âge adulte sans soutien financier et moral. Ces parcours ont une résonance sur la manière dont les jeunes en errance se comportent vis-à-vis des institutions.

« Les difficultés rencontrées dans les relations familiales, notamment les ruptures cumulatives depuis l'enfance, pèsent fortement sur le recours des jeunes à l'aide sociale ainsi que sur leur relation avec les professionnels, et donc sur la structuration des parcours de transition à l'âge adulte des jeunes en situation de précarité économique et sociale.¹¹⁵ », nous explique Virginie Muniglia et Céline Rothé.

2.1 - Errance et norme sociale de l'Accompagnement

2.1.a - Accès à un travailleur social « le parcours du combattant » jusqu'au LDAJ

Lorsqu'une personne vit à la rue, il existe un droit à la domiciliation mis en œuvre par les CCAS de chaque commune. Il permet aux personnes d'accéder aux droits sociaux RSA, CAF, Mission locale...et l'accès d'un travailleur social. Cependant une inégalité par âge intervient à nouveau, l'accès aux travailleurs sociaux est accessible seulement au plus de 25 ans. Pour les moins de 25 ans, ils sont orientés vers des services spécifiques tel que les Points d'Accueil Jeunes (PAJ) ou les Missions Locales et plus rarement vers la prévention spécialisée. Il faut préciser cette spécificité puisqu'elle s'accompagne aussi par le nonaccès au Service Local de Solidarité puisqu'ils sont sectorisés en lien avec le lieu d'habitation, ce qui exclut les domiciliés CCAS. De fait, pour bénéficier d'un accompagnement social, le jeune doit effectuer une démarche vers l'institution où il est orienté.

A partir des éléments développés précédemment sur la temporalité du jeune, nous mettons en lien celle-ci avec la démarche vers une institution pouvant réaliser son accompagnement social. Cette démarche est peu réalisée un frein par les jeunes dont il est question dans notre recherche.

¹¹⁵ MUNIGLIA, Virginie et ROTHE, Céline. Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autres significatifs dans le recours à l'aide sociale, *Revue française des affaires sociales*, no 1-2, 2013b. P.78

La première raison provient de la non-demande. Ils ne formulent pas de demande d'accompagnement et d'autant plus lorsqu'ils sont renvoyés vers les missions locales puisqu'elles relèvent de l'insertion professionnelle. La deuxième raison émane de leur distance aux institutions associées à la contrainte, mais aussi à la démarche à réaliser pour en bénéficier. La troisième raison résulte de la formulation de la demande, qui doit correspondre aux missions du service sollicité et engendre un investissement de ce dernier. L'ensemble de ces raisons oriente les jeunes à solliciter uniquement les aides d'urgence vis à le 115 pour une maraude ou un lien mission locale pour des demandes de FAJU.

« Le rapport ouvertement instrumental de ces jeunes aux institutions, le profit qu'ils cherchent à tirer des prestations qui leur sont proposées, sans concession aux normes de "présentation de soi" et de comportements de l'ayant droit dans une institution sociale, sont perçus par les professionnels de l'insertion comme une réduction de leur fonction à la simple distribution de subsides et comme une négation des raisons de leur investissement professionnel.¹¹⁶ » Zunigo

Dans leurs travaux, Virginie Muniglia et Céline Rothé¹¹⁷ distinguent trois figures de jeunes vulnérables : « les conventionnels », « les renversés » et « les désaffiliés ». Dans notre recherche, ce sont les « désaffiliés » qui correspondent aux jeunes en errance. Dont elles expliquent qu'ils font l'expérience de la « rupture chronique ».

« Les rapports que les désaffiliés entretiennent avec le système d'aide apparaissent plus complexes. Ils partagent un rapport instrumental au système d'aide, caractérisé par un recours routinier mais sélectif à l'offre sociale, selon les contraintes imposées par les dispositifs et les besoins du moment. Ils rejettent ainsi l'offre d'insertion traditionnelle, jugée trop contraignante, et privilégient le recours aux dispositifs de l'urgence sociale dans des lieux d'accueils dits « à bas seuil d'exigence », où les contraintes administratives sont moins fortes, et la relation avec les travailleurs sociaux plus ouverte.¹¹⁸ » De fait, ces services représentent

¹¹⁶ VIAL, Benjamin. Revue de littérature, le non- recours des jeunes à l'aide publique, INJEPR 2018/04, 2018. p 68 site ZUNIGO Xavier., *La prise en charge du chômage des jeunes. Ethnographie d'un travail palliatif*, Éditions du Croquant, Broissieux, 2013. P. 84

¹¹⁷ MUNIGLIA, Virginie et ROTHE, Catherine. Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ?, *Agora débats/jeunesses*, no 62, 2012, P. 65-79.

¹¹⁸ VIAL, Benjamin. *Revue de littérature : le non- recours des jeunes à l'aide publique*, INJEPR 2018/04 site ROTHE Céline. *Jeunes en errance. Relation d'aide et carrières de marginalité*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2016 P.169-183

le premier accès aux travailleurs sociaux. Ils doivent adopter une posture pouvant laisser émerger les prémisses d'un lien favorisant un accompagnement social.

Les orientations vers le dispositif du LDAJ se réalisent par les structures de premier accueil tel que la prévention spécialisée, point accueil jeune.... Ces travailleurs sociaux ont pour mission de constituer le dossier de demande sur la plateforme du SI- SIAO afin d'orienter les jeunes vers le dispositif du LDAJ puisque comme nous l'avons vu précédemment c'est l'orientation pris pour l'accès au dispositif du LDAJ par les financeurs.

2.1.b - Accompagnement dans le LDAJ : Normalisation de l'accompagnement par le temps

- Les rendez-vous : rapport au temps calendaire

Si l'on se réfère aux travaux de Norbert Elias, le temps chronométrique est un apprentissage telle une construction sociale structurant notre société actuelle. « Il s'agit plutôt d'une construction, forgée et transmise par les expériences auxquelles sont soumis les individus dès leur plus jeune âge par le biais des institutions sociales et destinées à réguler les comportements du groupe.¹¹⁹»

Sylvain Bourdon et Rachel Bélisle montrent comment dans la société moderne le milieu scolaire réalise un apprentissage pour inculquer la durée, le temps par l'horloge. « Le non-respect du temps et des horaires devient un symptôme de faible employabilité et de problème potentiel d'intégration sociale.¹²⁰» Ils donnent une lecture tout à fait intéressante illustrant notre propos précédent sur la temporalité des jeunes en errance qu'il nomme «jeunes adultes marginalisés ». « C'est la société tout entière qui est plongée dans cette dynamique de l'urgence et du présent. On peut donc penser que cette immédiateté, dans laquelle s'inscrivent encore davantage que les autres les jeunes adultes marginalisés, n'est pas un symptôme de leur relégation en dehors du social. En fait, elle les montre plus en phase que quiconque avec

¹¹⁹ BOURDON, Sylvain et BELISLE, Rachel. Temps de rencontre et rencontre de temporalités – L'intervention auprès de jeunes adultes marginalisés comme médiation des temporalités institutionnelles et individuelles, *Revue Lien social et Politiques*, n°54, 2005 P.173

¹²⁰ BOURDON, Sylvain et BELISLE, Rachel. Temps de rencontre et rencontre de temporalités – L'intervention auprès de jeunes adultes marginalisés comme médiation des temporalités institutionnelles et individuelles, *Revue Lien social et Politiques*, n°54, 2005 P.174

le social » décrit par Laïdi (1999), celui de notre incapacité historique à nous projeter dans l'avenir, de notre enlisement dans l'urgence du présent.¹²¹ »

Ils poursuivent en disant : « Ces jeunes adultes aux histoires chargées de souffrance n'ont pas le loisir, à la différence — forte — des sociétés qui subissent une telle débâcle, de se replier sur un âge d'or passé qui commanderait le présent en l'absence d'un futur qui a force d'avenir. Ils se retrouvent ainsi condamnés au présent, à l'immédiat, desquels ils exigent — comme tous, et peut-être encore plus — ce qu'on attendait naguère de l'avenir (Laïdi, 2000).¹²² »

Cette approche met en exergue la notion de temps vécu par les jeunes en errance. Cette perception entre une société dans une « accélération sociale » et un « présentisme » dont les jeunes en errance ne peuvent y échapper et y sont encore plus contraints que les autres. Nous avons évoqué deux raisons à cela ; la première dû à leur passé douloureux et la deuxième puisque les dispositifs les ciblant relève de l'urgence sociale.

- Honorer ses rendez-vous : investissement dans son accompagnement (bon jeune)

Notre société étant fondée sur le temps tel un repère naturel, l'investissement de l'accompagnement va prendre en compte le respect des rendez-vous fixés comme point de départ à l'investissement du jeune dans celui-ci, marquera sa « bonne volonté » à être aidé et par la même à vouloir s'en sortir.

« C'était quand même compliqué, mais j'essayais quand même un minimum. Mais c'est vrai que je n'étais pas forcément à tous mes rendez-vous.¹²³ »

« Sur ça, j'ai eu du mal un petit peu au début, puis au final, je me suis bien adaptée au rendez-vous parce que j'ai compris que c'était pour mon intérêt. Du coup, au bout d'un moment, j'étais même en avance au rendez-vous. (*Rire*)¹²⁴ ».

« Donc j'essayais (euh), de faire comme je pouvais avec ma tête (euh), de me souvenir, écrire un peu sur le téléphone, avoir des rappels surtout des éducateurs... de rue. Et c'est ce qui me poussait surtout à pouvoir aller au rendez-vous (quoi). Parce que sinon (silence), je ne

¹²¹ Idem P. 175

¹²² Idem P. 175

¹²³ Interview G

¹²⁴ Interview M

faisais pas (sourire) ou j'avais du mal à aller. Surtout au début parce que manque de confiance voilà.¹²⁵ »

Le respect du rendez-vous tel un gage de l'investissement du jeune ne prend pas forcément en compte les efforts à fournir de sa part pour s'en souvenir, avoir le désir de s'y rendre et percevoir l'intérêt d'y être présent. Cependant le respect des rendez-vous dans l'accompagnement social est un indicateur important pour évaluer l'intérêt porté par le jeune à l'accompagnement proposé.

2.2 - Les résistances à l'accompagnement social

L'accompagnement social provoque des résistances chez les jeunes. Elles sont à prendre en considération afin de comprendre le comportement de ces derniers et réaliser un accompagnement correspondant aux besoins des jeunes.

2.2.a - Posséder une identité administrative / confrontation au passé douloureux

Dans notre société, il faut pouvoir justifier de sa situation, nous avons vu précédemment sous l'angle de la temporalité que le vécu du jeune engendre un rapport à son identité suffisamment complexe. Nous allons tenter ici de donner à voir les effets de la vie à la rue sur cette question de l'identité.

Tout d'abord de manière très factuelle, le document d'identité est rarement en possession du jeune en errance. Il a été perdu, volé ou égaré, voir détruit volontairement pour marquer une non-appartenance à la société, ou rendre le contrôle policier difficile. Il y a tout un travail à réaliser afin d'identifier les freins à cette démarche. Toutefois, cela implique de se tourner vers le passé pour envisager une obtention de ce document. Bien que dans notre société numérisée, il n'est pas compliqué de renouveler un document administratif tel que la pièce d'identité, au contraire, cette démarche même lorsqu'elle est motivée par le jeune, n'en reste pas moins complexe car il faut connaître sa filiation : nom de jeune fille de sa mère, date de naissance des parents. Si un de ces éléments est manquant, l'administration française ne peut délivrer d'acte de naissance, document essentiel à toute demande d'identité. Nous pouvons saisir le lien direct avec le passé vécu, passé douloureux dont il est préférable de ne pas évoquer.

¹²⁵ Interview D.

Néanmoins, cette demande de rattachement à la société et à une filiation est fondamentale afin d'accéder à un dispositif. Elle a pour effet de mettre en œuvre un ensemble conséquent de résistance : une confrontation au récit du passé, une filiation pas forcément aussi évidente (qui est mon père), une remise en contact pour obtenir les éléments auprès d'un des deux parents ou autre membre de la famille qui pourrait avoir cette connaissance, souvent pas contacté depuis plusieurs années.

Nous n'avons pas trouvé de travaux sociologiques portant sur cette question précise du document d'identité. Mais elle est une étape complexe à résoudre pour le jeune qui peut vivre depuis plusieurs années sans ce document ou encore pour certain où aucune demande n'a jamais été faite à l'administration.

Cette étape est cruciale administrativement mais aussi un point d'ancrage dans la reconstruction identitaire individuelle. Les jeunes en errance ont développé une identité de rue et groupale. « Ces groupes de pairs dans l'errance assurent une fonction centrale d'étayage, l'identité collective alors construite venant compléter, suppléer des identités individuelles fragiles ou défaillantes. Ils sont donc à la fois les lieux de l'existence par l'identité pour soi qu'ils procurent, et celui de l'enfermement par les comportements auxquels ils assignent, mises en scène identitaires surjouées où l'excès est permanent.¹²⁶ »

Cette identité individuelle peut être rejetée pour marquer un retrait, rejet de la société. Être identifié individuellement prend une dimension de contrôle de la société sur la vie du jeune en errance.

2.2.b - Addictions et perte de repère temporel

Les problématiques d'addictions sont présentes chez les personnes à la rue, les jeunes en errance ne sont pas épargnés. Il peut être le lien dans le groupe, ils se regroupent pour consommer dans tel ou tel endroit. Mais ce qui nous importe ici, c'est l'effet de l'addiction dans la perception du temps pour les jeunes en errance. Voici les éléments tirés des entretiens réalisés dans cette recherche :

« Mais après (euh), sachant qu'à la rue, il y a quand même le problème d'addiction, (euh) le problème de vivre au jour le jour aussi, qui fait qu'on oublie vite (eu) ce qui se passe pour le jour d'après (quoi). Donc j'essayais (euh), de faire comme je pouvais avec ma tête (euh), de me souvenir, écrire un peu sur le téléphone, avoir des rappels surtout des éducateurs

¹²⁶ CHOBEAUX, François. Paire et santé dans l'errance. *Cahiers de l'action* 2014/3 (n°43) INJEP P. 51

de rue.¹²⁷ » D. fait le lien entre la temporalité vécue et l'addiction, il montre comment la gestion du temps à la journée rend difficile de se souvenir des impératifs du lendemain et comment la prise de produit et ses effets inhibent la mémoire, empêchant de se rappeler d'un rendez-vous ou d'une démarche à réaliser le jour suivant. Il tente de mettre en place des palliatifs par le biais de l'agenda sur son téléphone. Cependant, le rappel de l'agenda n'est pas suffisant pour sortir de la torpeur de la temporalité de la rue mais aussi des effets des produits. La consommation détemporalise l'individu et trouver de l'argent pour consommer est l'objectif prioritaire de la journée.

Dans le questionnaire aucune question ne porte sur les addictions pour autant, le jeune K aborde longuement cette problématique.

« *Réfléchit*. Je devais avoir 16 ans. (Euh) La toute première fois que j'ai pris de la drogue, j'avais 16 ans, c'était du speed. Ce n'était pas la meilleure drogue à commencer, mais bon voilà. Après, je me suis mis à beaucoup boire beaucoup beaucoup. C'était un passe-temps, parce qu'on n'a pas grand-chose à faire quand on est à la rue. Boire, fumer et se droguer, j'ai envie de dire, c'est un peu le rituel. Et puis voilà »¹²⁸ K se souvient précisément de sa première prise de produit, elle est datée dans le temps passé, tel un marqueur temporel. Il déroule le temps passé à partir de ses différentes consommations et note l'importance de celle-ci avec la répétition de l'adverbe « beaucoup ». Puis il explique, la consommation ritualise la vie à la rue, vient combler l'ennui. « Il y a même des jours où je ne dormais pas pendant 3 ou 4 jours. Parce que j'étais bien drogué dans ma tête. Du coup et ben pendant 3 ou 4 jours, je ne bougeais pas. Juste pour aller promener le chien au parc, le faire faire ses besoins, le faire jouer une petite heure. Et boum, je me reposais et hop et je demandais, je faisais la manche, je faisais la manche, je fais la manche. »¹²⁹ Il note la forte consommation et le cercle vicieux entre le produit et la manche. Dans cette répétition manche -produit, la notion du temps est exclue.

« Ma copine, ma femme. Elle était un petit peu dans la même situation que moi au niveau de la drogue c'était très compliquée pour elle, elle voilà. Du coup, on s'est soutenus. Tous les deux mutuellement. Du coup on a arrêté, on a réussi à arrêter la drogue tous les deux eh eh eh. Elle m'a encouragé à arrêter l'alcool. J'ai réussi. Certes, je bois encore un peu. Mais

¹²⁷ Interview D

¹²⁸ Interview K

¹²⁹ Interview K

mais beaucoup moins qu'avant voilà. »¹³⁰ Dans cette répétition des deux actions manche et drogue, la notion de temps en est exclue. Le problème de l'addiction est énoncé par la vie à la rue, sortir de la rue signifie aussi dans le discours des jeunes en finir avec l'addiction. Lorsque K est interrogé cela fait 3 ans qu'il est en logement. Résoudre les problèmes d'addiction est un processus long, un combat « j'ai réussi. Certes, je bois encore un peu...¹³¹ ». Il poursuit. « Parce que la drogue quand on y est dedans, c'est très dur si on n'a personne qui. Si on n'a pas un bon entourage, surtout si on traîne avec des mauvaises fréquentations, c'est très compliqué de s'en sortir. On peut très vite tomber dans l'héro ou dans les autres drogues qui font encore plus mal à s'en sortir.¹³² »

Nous pouvons observer les impacts de l'addiction sur la temporalité. Le jeune se trouve pris dans l'immédiateté du besoin de consommer, donnant un objectif journalier auquel il est nécessaire de répondre pour ne pas se trouver en manque. La journée est planifiée pour trouver l'argent pour pouvoir consommer, la manche généralement. Elle produit un impératif à résoudre prévalent sur toutes les autres démarches. Mais elle concourt à un enfermement hors du temps où la personne tel exprimée par K, une période de plusieurs jours sans dormir à consommer et faire la manche jour et nuit.

2.2.c - Difficulté à faire confiance à un nouveau travailleur social, nouvelle institution

« On apprend à faire confiance, on apprend pas mal de choses qu'on n'a pas et qu'on connaît pas qu'on arrive même pas à concevoir parce qu'on est tellement démolé de déjà tout ce qui s'est passé avant qu'on n'a plus rien plus de personnalité. Que du coup de mettre dans un autre dispositif, déjà t'a fait un parcours, t'apprends à faire confiance à des personnes et ces personnes-là elles te disent « bon ben maintenant tu vas être avec ces personnes-là, c'est eux qui vont te gérer, nous tchao » ben la personne ça dépend de qui tu as en face, ben il y a des gens ben ils sont en mode ben à d'accord ok. Si vous aviez fait ça ben je l'aurais moins pris au sérieux, j'aurais été moins assidu, je n'aurais dit ben personne me suit. Les personnes avec qui j'ai appris à faire confiance qui m'ont donné plein de tips, plus de choses pour évoluer elles sont plus là ben tant pis je fais avec ce que j'ai là mais en fait tu décroches.¹³³ »

¹³⁰ Interview K

¹³¹ Interview K

¹³² Interview K

¹³³ Interview D

Dans le rapport d'évaluation sur le dispositif mentionné le lien de confiance établi par les prescripteurs du dispositif avec les jeunes afin de favoriser la relation auprès du travailleur social de l'opérateur du dispositif. « L'APASE, association de prévention spécialisée œuvrant auprès des jeunes en situation de grande errance, à la rue, est un des principaux partenaires orienteurs vers l'expérimentation. A la différence des autres orienteurs, le PHIJ et l'APASE se sont accordés dès les prémisses de l'expérimentation afin d'organiser le co-accompagnement des jeunes dans le dispositif. Cette organisation découle des spécificités des problématiques et profils des jeunes ayant un parcours de rue marqué, et pour lesquels la question du « lien » avec leur référent et du « lien » aux institutions est la plus complexe. L'accompagnement social global s'est ainsi réparti entre d'un côté l'équipe pluridisciplinaire Agglo Jeunes en errance (AJE) de l'APASE (maintien du lien avec le jeune, accompagnement en très forte proximité les jeunes dans les premières étapes de l'installation dans le logement, stabilisation des démarches administratives en amont de l'entrée dans le dispositif, accompagnement sur les enjeux de la santé), et de l'autre l'équipe du PHIJ (relais de l'accompagnement social global, gestion locative adaptée, lien au bailleur social, gestion budgétaire et travail sur l'insertion professionnelle).¹³⁴ »

Le co-accompagnement présente deux raisons à son existence : permettre la continuité du lien afin de ne pas reproduire une nouvelle rupture dans le parcours du jeune, et la seconde faire bénéficier du lien de confiance préalablement établi aux travailleurs sociaux du dispositif dans une continuité de l'accompagnement.

« Après, je suis quelqu'un comme ça, j'ai besoin d'un temps d'adaptation quand même. Je m'adapte très, très vite, mais quand je suis trop réticente sur quelque chose, il me faut un petit temps pour que je comprenne qu'on ne se fiche pas de moi et qu'on ne me ment pas.¹³⁵ »

« C'est grâce à mes éducatrices surtout. Et puis après, juste parce que c'était un dispositif qui avait ouvert exprès pour les jeunes qui étaient dehors. Et sinon, c'était quand même plus les éducatrices qui m'ont aidé. (*Rire*) Avant, je refusais les foyers.¹³⁶ »

« Alors moi, c'était important d'avoir un accompagnement, oui et non. Au début, non, parce que je n'avais pas vraiment la confiance du monde autour de moi.¹³⁷ »

¹³⁴ Evaluation du dispositif logement d'abord pour les jeunes sans ressources. Rapport final mai 2023, Pluricité GROUPE P.28

¹³⁵ Interview M

¹³⁶ Interview G

« Notamment, l’articulation avec l’Apase, typiquement, qui a été très aidant. C’est-à-dire qu’est comme si on avait rajouté le temps. Mais c’était le temps d’avant sauf qu’on ne savait pas qu’on était dans ce temps-là. Et que ce temps-là, il amenait à ça, il rendait possible en fait le LDA jeune comme si ça existait d’avant en fait. C’est super en fait que ce soit passé comme ça. Après si on devait reconstruire finalement maintenant et avec plus de moyen dans ce dispositif, il faudrait l’intégrer ça. Cette phase d’approche en fait, de repérage, de tissage de lien sur la durée. Il faudrait l’intégrer. Ça devrait être la première phase en fait. ¹³⁸»

« Outre le respect des « structures d’intervention » antérieure à l’expérimentation, permettant de construire sur l’existant et de ne pas repartir d’une feuille blanche, cette organisation en co-accompagnement permet 1/ d’assurer la continuité de prise en charge et la conservation d’un lien précieux avec le jeune, 2/ de sécuriser l’entrée dans le logement et l’adhésion du jeune au projet, et 3/ d’accompagner le jeune dans son évolution, l’APASE pouvant, pour certains jeunes, représenter « la rue » dans une temporalité où le jeune, à travers l’expérimentation, met ce segment de son parcours à distance, et trouve de nouveaux relais au sein du PHIJ. La permanence du lien, la possibilité laissée au jeune de revenir vers ses anciens référents apparaît ici comme un élément essentiel de sécurisation du parcours, à conserver. »¹³⁹ La question du lien de confiance est essentielle avec les jeunes en errance pendant cette relation acquière une temporalité, elle devient le fil rouge de son parcours permettant des repères temporels investis.

2.3 - Le rôle du dispositif dans la transformation de la temporalité

D’une temporalité axée sur le présent à une temporalité normative du dispositif par le logement. Il faut tout d’abord définir le terme « habiter ».

2.3.a – Habiter la rue au logement

La définition du Larousse du verbe « habiter » est « avoir son domicile quelque part, y résider de manière relativement permanente, y vivre ». Habiter fait référence au domicile et

¹³⁷ Interview D

¹³⁸ Interview DDETS

¹³⁹ Evaluation du dispositif logement d’abord pour les jeunes sans ressources. Rapport final mai 2023, Pluricité GROUPE P.28

à vivre. « L'homme a toujours eu besoin de s'abriter, de se protéger, et de s'approprier des espaces.¹⁴⁰ »

Nous percevons bien l'importance du domicile, du lieu stable, de la demeure comme préalable à l'habiter de l'homme.

« L'homme ordinaire occupe un lieu défini, il aménage une entité spatiale qui lui appartient et qui participe à la construction de son identité. L'habitation est le refuge de sa vie privée, de son intimité, mais aussi de sa représentation.¹⁴¹ » L'être humain a par essence besoin d'une habitation le protégeant des risques extérieurs et représente une norme sociale pour être intégré.

« L'homme exclu, ou la condition de la personne sans abri, est l'épreuve ultime de l'habiter qui doit trouver à se réaliser dans l'espace public, ou dans les lieux du système assistanciel. L'immédiate lisibilité de la vie quotidienne depuis la rue impose une manière d'habiter tout à fait différente de celle de l'« homme ordinaire ». Il s'agit d'habiter sans aucune limite ni repère, sans aucune intimité, alors soumis à l'errance et à la mobilité afin de satisfaire les besoins élémentaires du quotidien.¹⁴² » Dans ce cas, l'habitation peut prendre diverses formes et demeure temporelle (abri de fortune, squat, chambre d'hôtel pour un nuit).

Qu'en est-il de l'habité pour ces jeunes en errance ?

« Avoir un toit sur la tête, c'est quelque chose qui ne me parlait pas à ce moment-là. Mais au fur et à mesure du temps, ça m'a quand même fait du bien. Maintenant, je suis content. (Rire).¹⁴³ » G marque le peu d'intérêt porter au logement car pour lui l'habitation type squat lui permettait de trouver un espace sécurisant. En revanche, la notion de temps est bien notée, elle est importante dans notre recherche puisqu'elle exprime qu'habiter au sens de l'homme ordinaire demande du temps. On ne passe pas d'un état à l'autre aussi facilement.

« Sachant que le premier appartement était vraiment une transition où j'apprenais un petit peu à vivre en appart, alors que le deuxième, je me suis dit, ça y est, c'est bon, ça fait un an ou deux, tu n'es plus dehors, ça y est, tu peux enfin (euh) trouver des perspectives à faire de

¹⁴⁰ LEROUX, Nadège. Qu'est-ce qu'habiter ? les enjeux de l'habiter pour la réinsertion. *Vie sociale et traitements* 20088/1 n°97 P. 14

¹⁴¹ Idem p15

¹⁴² LEROUX, Nadège. Qu'est-ce qu'habiter ? les enjeux de l'habiter pour la réinsertion » *Vie sociale et traitements* 20088/1 n°97 P. 15

¹⁴³ Interview G

la décoration, ne plus vivre dans une chambre d'hôpital, parce qu'au début c'est un peu ça, on n'a pas d'imagination, on n'a pas vraiment les moyens de créativité, de de se sentir chez soi. (Silence) Puisque je me sentais mieux, plus chez moi à la rue que dans un appartement au début quoi.¹⁴⁴ » D marque aussi cette difficulté de ce passage, de cette transition de la rue au logement cela lui a pris « un an ou deux » pour se sentir chez lui. Nous constatons qu'habiter se produit sur un temps long.

2.3.b – Un espoir possible / désir de sortir de la rue

« Aucune attente. De base, j'avais aucune attente. J'étais juste dans le truc de, ok, si au tout début j'étais en mode, ok, ça va être bien, je pourrais me trouver un appartement. Je pourrais avoir une stabilité et sortir de la rue. Mais (euh) en fait, avec les mois qui ont suivi, sachant que c'était quand même assez long, (euh) je perdais un peu espoir. Et je me demandais si vraiment j'avais des attentes envers ce dispositif, sachant que ça mettait du temps. Et que plus le temps avançait, plus je saturais (silence) ben de ben de de voila dehors quoi. (*Touche ses bracelets*) Donc l'envie (euh) de pouvoir partir et même de lâcher le dispositif, alors qu'avec l'attente et la patience, c'est arrivé à une finalité.¹⁴⁵ »

« Je commençais à avoir plus de force physiquement, psychologiquement, et j'avais besoin d'une aide Aussi importante parce que j'arrivais au bout de, de, de moi. (*Rire stressé*) J'arrivais au bout de mon énergie, je ne pouvais presque plus rien faire. Psychologiquement, j'étais à moitié en dépression.¹⁴⁶ »

L'espoir de voir la situation changer, les amène à prendre conscience de leur état physique et psychique. Comme s'il était anesthésié par la vie à la rue, en dehors de leur corps. La possibilité d'accéder au logement est vécue tel un révélateur de leur état.

Nous observons aussi le retour de la notion de temps. L'attente du changement d'état entre être à la rue et l'accès au logement produit un impératif. Le changement provoque un ressenti fort sur le temps qui passe, une impossibilité à l'attente, l'immédiatement de devoir accéder au changement. D aurait pu sortir du dispositif tellement cette attente devenait insupportable. Ne pas avoir d'espoir, ne pas se projeter reste moins anxiogène. Nous pouvons aussi percevoir la peur de l'échec et la trahison en ligne de fond.

¹⁴⁴ Interview D

¹⁴⁵ Interview D

¹⁴⁶ Interview M

2.3.c - Stabilité résidentielle, un chez soi, un ancrage possible dans la réalité

« Parce qu'au moment, on avait la possibilité d'avoir un logement à nous et de pouvoir commencer un petit peu à voir ce que c'était de vivre et de gérer ces trucs soi-même. De pouvoir gérer son appartement.¹⁴⁷ »

« Après avoir fait quand même pas mal d'années de rue, il arrive un moment où c'est trop quoi. Où on sature parce que la vie à la rue, c'est quand même épuisant. Et donc du coup, oui, ça m'a ça m'a fait du bien quand même de rentrer dans le LDAJ pour pouvoir avoir un appartement, un point un peu plus de stabilité et de repos pour le début. Et réinsérer surtout la société parce qu'en soi, quand on n'a pas d'appartement, on ne sait pas trop comment quelle place avoir dans la société quoi. Et comment se raccrocher à la société.¹⁴⁸ »

Ils témoignent de ce lien entre logement et la norme sociale de l'intégration. G emploie le groupe nominal « ce que c'était de vivre » lui qui refusait dans un premier temps le dispositif. Il note aussi une notion donnant une notion nouvelle « gérer son appartement », on perçoit un changement dans sa perception du temps, il semble se projeter de fait au-delà de la journée. Le logement semble produire un changement, une amorce d'un temps différent, au-delà de la journée en tout cas.

2.3.d – Projet de vie et temporalité un ajustement difficile

Le dispositif du LDAJ est fondé comme toute action sociale sur le projet. Le projet basé de l'accompagnement du travail social et éducatif vient se heurter auprès de ces jeunes à leur « présentisme ». Comment construire un projet de vie dans une perception du temps cristallisé dans le présent envahissant. Le projet dans ce dispositif se concrétise dans la contractualisation d'un accompagnement social global d'un an renouvelable une fois. Les jeunes interrogés sont unanimes, ils montrent une adhésion à cette contractualisation.

- Contractualisation et objectifs du projet

¹⁴⁷ Interview G

¹⁴⁸ Interview D

« Non, pas du tout. Pas du tout, parce que j'ai grandi en France et qu'on signe des papiers tout le temps depuis que je suis née (*rigole*). Donc, non, pas trop.¹⁴⁹ »

Cependant, la contractualisation amène inévitablement au projet avec des objectifs à atteindre. G explique « Oui, après ça, les objectifs et tout ça, je ne savais pas trop si j'allais réussir à tenir le truc, mais sinon, ça va. » Il poursuit « Ben. Pour ça, je ne me sens pas de faire un truc sur le long terme parce que je sais pas si je vais pouvoir le gérer. Du coup, je préfère faire des petits contrats.¹⁵⁰ »

D. explique « Pas au début, parce que j'avais besoin d'avoir un appartement pour pouvoir me reposer, parce que j'avais réellement besoin de repos. Mais au fur et à mesure d'avoir cette phase de repos sur la première année, après, j'ai commencé à prendre mieux en compte les choses qu'ils me demandaient dans le programme. Pour avancer du coup après le logement, la remise au travail, (euh) la remise à sa santé enfin.¹⁵¹ »

Tous les deux expliquent bien la difficulté produite pas les objectifs qui oblige à se penser dans une projection. Elle doit se réaliser dans un temps proche pour ne pas les mettre en échec et leur permettre de se reposer pour pouvoir se repenser. Nous abordons la notion de reconstruction identitaire au travers de cette question du projet cependant le temps est un facteur essentiel pour arriver à se percevoir dans un temps à moyen terme dans une première étape.

François Chobeaux indique à ce sujet que : « l'expérience collective de l'action sociale a peu à peu conduit à penser que pour qu'un accompagnement soit efficace, il faut qu'il se déroule dans une certaine durée [...] ¹⁵² », montrant ainsi comment la détermination d'une durée est un outil de l'action sociale permettant d'évaluer l'accompagnement de la personne, l'évolution de ses démarches, l'avancement de son projet.

- Une projection produite par le logement : le temps change

¹⁴⁹ Interview M

¹⁵⁰ Interview G.

¹⁵¹ Interview D

¹⁵² CHOBEAUX F., *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris, éd. La Découverte coll. Alternatives sociales, 2009 P 60

« Oui, ça m'a permis d'avoir un projet, de pouvoir travailler, euh de pouvoir construire une famille, parce que c'est quand on est rentré dans le logement que j'ai eu mon enfant. J'ai quand même trouvé une stabilité. Et oui, ça m'a permis d'avoir des projets par la suite. Comme si ça avait débloqué un truc... ¹⁵³ »

« (euh) Là, on se remet dans un truc calme, on prend du temps pour soi. Du coup, les jours passent différemment parce que du coup on arrête d'aller à la manche, on arrête d'avoir en fait une routine de vie de rue. Et du coup, le temps passe toujours de la même manière que quand on est à la rue, mais en étant dans un appartement. Du coup, le temps de changer un peu ce truc de vivre au jour le jour, ça prend du temps. Parce que du coup, la temporalité n'est pas la même quand on vit au jour le jour (euh) avec rien. Et quand on se dit, putain, il y a peut-être moyen que je puisse faire des choses, mais comment ? Et et et trouver du coup un peu un autre système de temps. ¹⁵⁴ »

« Oui, assez rapidement en vrai, je dirais... (*réfléchit*) Oui, parce que je pense, même après avoir bien emménagé, etc., je sais que oui, j'ai pu me projeter déjà, parce qu'on avait les 500 euros. On avait les sous, etc. Donc déjà, j'avais une rentrée d'argent, après j'ai pu travailler un peu. Donc je sais qu'assez rapidement, ça s'est fait ce truc. En plus, je pouvais m'acheter de la bouffe, des trucs comme ça. Tu n'as pas besoin d'aller faire la manche aussi. Tu peux prévoir des choses, prévoir d'autres choses que de devoir aller faire la manche pour acheter mon shit, acheter à manger. Mais oui, je pense qu'au bout d'un mois, deux mois, ça commence à se (*Rire*)... Après, moi je suis un peu longue à la détente, des fois. (*Rire*).¹⁵⁵ »

Ces différents témoignages marquent un changement, un futur possible qui permettent de s'investir. Néanmoins, il est noté le besoin de temps « ça prend du temps ». Le logement et le pécule ont permis de se décaler de la vie à la rue, trouver une stabilité par l'habiter et financière contribuant à se décaler de l'activité de mendicité. Le logement favorise une inclusion sociale redonnant une identité sociale, ne plus être perçu comme l'exclu.

Nous constatons à partir des témoignages des jeunes une temporalité liée à l'errance emprise dans un présentisme. L'errance amène un mode de vie teinté de méfiance envers les institutions, des problématiques d'addiction qui enferment dans une temporalité particulière.

¹⁵³ Interview C

¹⁵⁴ Interview D

¹⁵⁵ Interview P

Accepter d'entrer dans le dispositif, c'est accepter de se confronter à un passé douloureux puisqu'il faut retrouver une identité, reprendre pied dans un présent normé afin d'être en lien avec l'autre par un comportement adapté aux attentes. Accéder à un logement demande de réaliser un parcours que nous avons qualifié « du combattant » car les institutions ne prennent pas en considération la réalité de la situation d'errance.

Cette non-prise en compte des effets produits par l'errance engendre un décalage entre les attentes dans l'accompagnement. Les politiques sociales à destination des jeunes en grande précarité proposent un parcours normé auquel le jeune en situation d'errance ne peut adhérer même s'il en perçoit l'intérêt. Accompagner ces jeunes c'est accepter de prendre en considération la temporalité qui est la leur, accepter que le temps long soit indispensable pour lever les freins produits par la vie à la rue, accepter que le projet ne s'envisage pas dans un futur projectif mais dans un moyen terme.

Le logement est perçu comme une stabilisation de la personne c'est effectivement le cas, mais elle comprend une étape décisive de l'habiter qui dans une temporalité de dispositif à un an renouvelable une fois n'est pas considéré. On demande aux jeunes en errance de se comporter au même titre qu'un jeune avec un parcours d'insertion ordinaire. Nous observons cependant à partir des témoignages qu'ils sont effectivement bien éloignés de cette réalité temporelle.

Chapitre 3 - Les effets de l'injonction de la temporalité dans le dispositif du LDAJ

Dans ce chapitre nous tenterons de déterminer les effets produit par la temporalité du dispositif tant sur le plan de la durée mais aussi sur l'injonction émanant du dispositif dans une temporalité limitée au regard de la situation des jeunes.

3.1 - Injonction à la norme dans un délai limité, contrat un an renouvelable une fois

Les décalages entre les temporalités institutionnelles et les temporalités individuelles : « Le rapport au temps est l'un des enjeux du travail pédagogique. Les entretiens peuvent souvent être décrits comme une confrontation entre deux systèmes d'attente. Les conseillers se situent dans une temporalité institutionnelle construite par les contraintes du marché de la formation, du marché de l'emploi, et par les critères d'obtention de l'aide sociale, qui s'oppose à la temporalité de la nécessité économique qui s'impose souvent aux jeunes. Le tempo de la nécessité (trouver le plus rapidement possible un emploi, une formation rémunérée, des moyens d'existence quels qu'ils soient), redoublé à des représentations dilatées du temps, entrave l'accès à la situation de skholè (loisir studieux) que supposent la construction d'un parcours d'insertion et la logique du projet.¹⁵⁶ »

« J'ai quand même trouvé ça... bien, parce que ça pouvait nous laisser du temps. Enfin, ça pouvait nous laisser du temps et il y avait une forme de sécurité par la suite, d'avoir une deuxième année de plus.¹⁵⁷ »

Zunigo par ses travaux portant sur les jeunes et les politiques publiques constate le décalage entre deux temporalités celle des institutionnelles emprise par des contraintes (marché de l'emploi ou critères d'attribution d'aide) et celle des jeunes qu'il nomme « tempo de la nécessité » que nous retrouvons dans la situation des jeunes en errance pris dans une temporalité du présent, de la nécessité. Ce décalage des temporalités rend difficile la compréhension réciproque des acteurs dans le cadre de la prise en charge qui se retrouve tout au long de l'accompagnement dans le dispositif du LDAJ.

3.2. – Inclusion sociale et (re)construction de soi

« Redonner un lieu défini, personnel et appropriable aux personnes sans abri, c'est leur redonner une existence. Habiter un lieu, être résidant, avoir son « chez soi » et voisiner sont

¹⁵⁶ VIAL, Benjamin. *Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique*. Revue de littérature 2018 site Zunigo, 2013 P.118, P.68

¹⁵⁷ Interview C

autant d'éléments qui rendent possible la reconstruction du lien social et la reconstruction de soi : l'habitat peut participer à la réinsertion des personnes sans abri.¹⁵⁸ »

« Il y a eu un côté où j'avais un peu l'impression de redevenir un être humain, genre un être lambda, on va dire, pas juste quelqu'un qu'on regarde comme ça sur le bord du trottoir. Oui, bon, ben, c'est bon, elle a une gueule de fatigué.¹⁵⁹ » M. exprime dans son propos le regard de l'autre sur la personne à la rue, les stigmates de la rue. Mais le fait d'habiter lui a permis de « redevenir un être humain », nous pouvons en déduire qu'habiter permet une inclusion sociale. Cependant une fois encore, habiter représente une véritable étape dans le parcours du jeune qui prend du temps. Il n'y a pas d'effet instantané, j'ai un logement et je l'habite, je suis intégré.

« Les SDF ayant passé des années dans la rue doivent réapprendre à habiter un logement : le sentiment d'enfermement est souvent ressenti et la personne n'arrive pas à recréer une domesticité dans son intérieur. Passer d'un univers hostile exposé à tous les dangers à un univers clos protégé constitue une étape à part entière de la réinsertion qui doit être prise en compte.¹⁶⁰ »

« D'avoir l'appart, je suis redevenue quelqu'un qui avait des envies, et des projets. Alors après, par contre, à ce moment-là, je t'avoue, je ne saurais pas te dire lesquels c'était. Mais là, c'était plutôt du style, le matin, je me réveille tranquille, je fais mon petit ménage, je fais mon petit truc, je fais ma balade en ville, je rentre. Alors au début, j'ai eu aussi cette phase-là de je n'arrivais pas à rester dans l'appartement, parce que c'était un peu fermé, parce qu'il n'y avait personne et tout. Et au bout d'un temps, j'ai fait totalement l'inverse, je n'arrivais plus à sortir de chez moi, et ... c'était compliqué même d'aller faire des courses. Et j'ai eu ce... Sur un an, ça m'a fait ça à peu près, plusieurs fois, des petites périodes de trois mois à chaque fois, les unes après les autres, en alternance. Et après, je me suis lâchée, et là, j'en suis à ce stade-là où c'est chez moi, je fais ce que je veux, et voilà.¹⁶¹ » M explique bien les phases « dehors, dedans » qu'implique d'avoir vécu à la rue et d'apprendre à vivre à l'intérieure seule. Elle donne même une notion de temps au moins pendant une année. Cette étape

¹⁵⁸ LEROUX, Nadège. Qu'est-ce qu'habiter ? les enjeux de l'habiter pour la réinsertion. *Vie sociale et traitements* 2008/1 n°97 P. 23-24

¹⁵⁹ Interview M

¹⁶⁰ LEROUX, Nadège. Qu'est-ce qu'habiter ? les enjeux de l'habiter pour la réinsertion. *Vie sociale et traitements* 2008/1 n°97. p 20

¹⁶¹ Interview M

nécessite un temps d'adaptation, avec des aller-retours entre le dedans et le dehors. Habiter c'est habiter un lieu physique mais aussi s'habiter soi-même, se retrouver face à soi-même. Accepter cette étape de se retrouver soi reste néanmoins complexe.

L. exprime parfaitement cette situation aussi. « J'ai mis un moment à me sentir chez moi totalement. Mais d'avoir un appartement et le temps de pouvoir intégrer ça dans ma tête à était une révolution. Oui, depuis je me vois penser à plus long terme.¹⁶² » En revanche, elles expriment toutes les deux qu'une fois cette étape d'habiter est acquise, elles se sentent « chez elle » et exprime un futur possible.

« Pour être « chez soi », il faut donc être dans « ses meubles », dans « ses objets » (un livre, une photo, un tableau, etc.), qui renseignent sur la vie de l'habitant et qui permettent de savoir qui l'on est : ils sont la continuité temporelle de l'identité. Parce qu'il est l'expression directe de l'existence et qu'il fait partie intégrante de l'identité de la personne, le « chez soi » participe inévitablement à l'insertion sociale de chaque individu, et constitue une étape essentielle dans la stabilisation et la connaissance de soi.¹⁶³ »

Le logement, élément premier du dispositif LDAJ, favorise l'inclusion sociale comme nous l'avons vu, le logement contribue à trouver une stabilité géographique. La transition est toutefois complexe après des années de rue et implique des responsabilités et des démarches.

« Eh bien, personne ne venait vers nous pour savoir comment on gérait notre budget. Pour euh... Pour les papiers qu'il y avait à faire. Tout ce qui est par exemple impôts. Tout ce qui va être euh euh ouverture d'électricité, d'eau, tout ça. Il n'y a pas eu du tout de suivi. Et quand on est à la rue et qu'on n'a jamais eu de logement avant ça. Eh bien, c'est quand même très compliqué. Moi, j'ai eu l'impression d'être laissée à l'abandon.¹⁶⁴ »

Toutes les démarches en lien avec le logement sont coûteuses car pas acquises précédemment et amenant un ressenti d'abandon pour les jeunes. C l'exprime en disant « En gros on nous donne une somme d'argent pendant un certain temps. On nous donne un appartement, un revenu financier. Et vas-y, débrouille-toi comme ça dans la nature. Et on

¹⁶² Interview L

¹⁶³ LEROUX, Nadège. Qu'est-ce qu'habiter ? les enjeux de l'habiter pour la réinsertion. *Vie sociale et traitements* 2008/1 n°97 P. 19

¹⁶⁴ Interview C

verra quoi. C'est un peu comme si on était des animaux et qu'on faisait une expérience sur nous.¹⁶⁵ » Par ce témoignage, on perçoit le besoin d'être étayé dans cette transition.

L'accès au logement produit une accélération à la normalisation des comportements. Nous pouvons, au travers des éléments exposés précédemment sur les jeunes en errance, comprendre le gouffre existant entre la vie à la rue sans forme de responsabilité et l'entrée dans un logement. Cette transition est complexe mettant en inadéquation la temporalité de présentisme et la temporalité des institutions normées. Le rythme de l'accompagnement demande aux jeunes de s'adapter aux changements et d'absorber ces évolutions, ceci pouvant les mettre dans un état d'angoisse, une peur de l'échec, une crainte de retour à la rue.

3.3 - Autonomie et responsabilité

3.3.a – Autonomie, de la débrouille à l'autonomie normée

Les jeunes en errance ont vécu pendant plusieurs années dans une forme d'autonomie de la « débrouille ». Ils ont développé dans un monde de la survie, une capacité à se débrouiller (squat, mendicité, vente de drogue, petit larcin, fraude des transports, récupération alimentaire...). L'objectif final de ce dispositif est l'autonomie des jeunes. Mais nous attendons d'eux qu'ils changent de registre, passant de l'autonomie de la débrouille à une autonomie normée sous-tendant l'indépendance financière produite par l'accès à l'insertion professionnelle.

Nous abordons ici l'autonomie individuelle comme « la capacité de l'individu d'inventer des solutions aux problèmes qu'il rencontre, d'accroître ses compétences et de réaliser ses projets.¹⁶⁶ »

« C'est quand même le logement qui va arriver, et c'est pour ça qu'il y a le pécule, qui va permettre le reste de l'insertion. Je pense que c'est l'idée de base, c'est donner aux jeunes l'opportunité de se poser, d'imaginer son logement, euh d'avoir un logement qui correspond à ses besoins et ses attentes. Et du coup, de là à une fois posé, ça lui redonne les capacités, les outils nécessaires pour avoir une insertion sociale, et pourquoi pas même professionnelle euh, qui lui permet finalement de s'autonomiser, et au bout des deux ans, de basculer, parce qu'on est sur l'intervention locative, de basculer sur une autonomie complète dans le logement, avec

¹⁶⁵ Interview C

¹⁶⁶ RAMOGNINO, Nicole. Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action. *Maison des sciences de l'homme/ Langage et société*. n° 1192007, P.17

le paiement de son loyer... que ce soit par le biais d'une ressource comme AAH, RSA, ou que ce soit par le biais d'un salaire. Peu importe, pourvu que le jeune aille vers cette autonomie-là, cette autonomie financière.¹⁶⁷ »

« Les étapes vers l'autonomie et l'indépendance sont marquées maintenant par la scansion des « projets », avec comme objectif la prise d'autonomie. Cette injonction à l'autonomie est devenue une norme de comportement attendue des jeunes, et l'accès à l'autonomie une norme d'accompagnement, mais en définitive, c'est bien leur indépendance, en termes financiers et résidentiels, qui est devenue « une galère », voire quasi impossible jusqu'à un âge avancé.¹⁶⁸ » Patrick Dubéchet, sociologue, rend compte de la jeunesse au sens large. Si nous faisons le parallèle avec les jeunes en errance tel que nous avons pu l'exposer tout au long de cette deuxième partie sur leur fonctionnement. Nous pouvons imaginer le travail qui leur est demandé pour atteindre cette autonomie. Si nous faisons alors le lien entre la durée du dispositif ayant cet objectif et le parcours des jeunes en errance, il apparaît une véritable inadéquation des temps pour obtenir un tel résultat.

« Pour, à nouveau, une marche qui est très haute, entre être à la rue et être bien dans un logement en étant autonome, deux ans, ça peut paraître en fait très court. »¹⁶⁹ Ce propos résonne fortement avec les éléments apportés. Mais l'autonomie implique la responsabilité de l'individu.

3.3.b – Responsabilité

« Non. Non. Ben en soi, non, mais c'est juste moi qui n'ai pas fait les choses comme il faut et qui n'ai pas trop géré le truc parce qu'en soi, je pourrais ne plus en avoir besoin maintenant. Que ce soit pour les recherches du travail ou tout ça, ou le pécule en lui-même, j'aurais pu faire mieux. (Rire) J'aurais pu me débrouiller mieux pour ne plus en avoir besoin maintenant. Parce que ce serait quand même mon but de ne plus avoir besoin du logement d'abord. (Rire) Ce serait mieux. »¹⁷⁰ G a assimilé l'objectif in fine du dispositif « ne plus avoir besoin du logement d'abord », il se perçoit responsable « de ne pas avoir fait les choses

¹⁶⁷ Interview acteur CEJ R

¹⁶⁸ DUBECHOT P. L'autonomie comme norme attendue, mais indépendance impossible. *Vie sociale* n°12. 2015. p27

¹⁶⁹ Interview acteur CEJ-R

¹⁷⁰ Interview G

biens » mais c'est aussi le temps qui permet de « faire et défaire, refaire ; il s'agit de trouver le juste milieu entre rythme du jeune et temporalité d'un projet .¹⁷¹ »

Léa Lima explique que « Malgré la faiblesse des droits subjectifs et automatiques, l'action sociale envers les jeunes vulnérables n'est pas exempte de débats sur la responsabilisation des jeunes, thème du rééquilibrage des droits et des devoirs des citoyens sociaux qui focalise l'attention lorsqu'il s'agit des chômeurs indemnisés (Béraud, Eydoux, 2009). Il ne s'agit pas ici de renforcer les sanctions ou le contrôle des jeunes chômeurs puisqu'ils ne perçoivent aucun droit, mais plutôt de conditionner l'octroi d'une aide à la « participation » du jeune au motif qu'« il ne faut pas tout attendre de l'assistance.¹⁷² »

Nous saisissons une fois encore le lien entre l'aide assistancielle et la participation demandée, terme récurrent dans l'accompagnement des jeunes que nous retrouvons aussi dans les dispositifs d'insertion professionnelle mis en œuvre par les missions locales comme le Contrat Engagement Jeune (CEJ). On assiste de plus à une forme d'individualisation de la responsabilité de la personne sur sa situation. Après avoir affichée « une bonne volonté » à s'en sortir, il n'en reste pas moins que l'individualisation des projets et de l'accompagnement individualise aussi la responsabilité de sa précarité ou omettant les déterminismes sociaux qui reposent sur sa situation de précarité.

3.4 - Les effets de la temporalité accélérée dans les prises en charges (accompagnement social globale renforcé)

Nous avons précédemment développé la question du lien, de la relation de confiance indispensable à l'accompagnement des jeunes en errance. Cependant la temporalité du dispositif met en exergue l'importance d'établir cette relation rapidement afin de pouvoir réaliser un accompagnement global, puisque « global » signifie un accompagnement prenant en compte l'ensemble des problématiques et des freins rencontrés par le jeune. Cela engage dans des problématiques de santé physique et psychique, d'addictologie, insertion professionnelle. Cet accompagnement est prévu dans le cadre du dispositif sur un an renouvelable. Le temps est d'une certaine manière compté, le compte à rebours commence dès le deuxième entretien.

¹⁷¹ JAMES, Samuel et al. Donner aux jeunes vulnérables du temps au présent pour miser sur l'avenir. *Vie sociale* 2020/1 (n°29-30) P181

¹⁷² LIMA, Léa. Les jeunes vulnérables : laboratoire de l'Etat social actif ? *HAL* 2013, P. 11

3.4.a – Accompagnement global et relation de confiance

Un partenaire en lien avec le LDAJ nous explique :

« C'est à nouveau trop institutionnel par rapport à des jeunes qui sont très loin des institutions quand même. Il faut trouver un juste milieu. OK, il faut du cadre. Il faut y aller, il faut aller vite. Et d'un autre côté, il faut laisser le lien de confiance s'instaurer. Ça peut se faire très vite. Mais des fois, il faut quand même une, deux, trois rendez-vous. C'est pareil. Ça devrait être variable. Ça devrait être en fonction de la personne, de ce qu'elle demande. Parce qu'il y a des personnes qui vont être dans l'urgence et puis d'autres pas. Tout simplement, écouter et être en lien avec la personne dans son besoin et sa demande.¹⁷³ »

Cet accompagnement global demande donc d'établir une relation de confiance dans un temps limité afin de pouvoir aborder l'ensemble des problématiques rencontrées par le jeune.

3.4.b - Problématique de fond reste difficilement abordable dans un délai court

Comment aborder des sujets aussi délicats recourant au passé douloureux dans une temporalité aussi courte ? Si nous évoquons les problèmes de santé mentale par exemple, au regard du parcours du jeune et de la réalité du système de santé dans le secteur du soin psychiatrique. Le risque est d'entrouvrir une problématique pouvant amener le jeune à penser trouver une solution de prise en charge, mais malheureusement l'accès au soin est aujourd'hui complexe. Une fois de plus, la temporalité des jeunes vient se heurter à une démarche spécifique dans le soin. Le rendez-vous doit être honoré sinon il marque le désintérêt ou être perçu par le praticien « il n'en est pas là, c'est trop tôt » souvent évoqué par le corps médical.

« Mais il y a des fois des phases où je dis ça mais non, je sors. Au contraire, ouais. Parce que sinon, je bulle trop et je te dis, après, j'en reviens à des trucs où ce n'est pas bon. Et où je fais des genres de stress post-trauma, où je te dis, ce n'est pas trop loin et tout. Du coup, non, non, non. J'essaie de combler... Enfin non, aller contrer plus le stress et les angoisses qui montent dans ces moments-là par le biais d'aller voir des gens pour éviter les ressassements de moi-même dans la vie, la tête. Ou alors aller me droguer. Mais bon, quand je vais voir des copains, la plupart du temps, je me drogue.¹⁷⁴ » D exprime les souffrances psychiques ressenties et fait le lien avec les problématiques d'addiction. Il continue en disant : « Mais tu sais, dès que je suis dans une période de creux, où là, les addictions sont vraiment fortes,

¹⁷³ Interview CEJ R

¹⁷⁴ Interview D

machin, que du coup, je ne prends pas soin de moi, que je m'oublie, que je suis encore énormément là pour les gens alors que je ne devrais pas faire ça en ce moment même, ça me ponce et en fait, je rentre chez moi à par faire du son et heureusement, je te dis il y a ça. Sinon, ça serait fini tôt pipo que du coup. Je ne ferais rien. Je ne ferais rien du tout. C'est ça qui me redonne aussi la motivation. C'est que des fois, quand je me mets sur mon PC, que j'envoie une track pour un label, pour un machin, je suis là, ah putain, c'est bien ce que tu as fait.¹⁷⁵ »

Cet interview révèle les difficultés présentes pour D après être sortie du dispositif mais aussi la difficulté de réaliser un accompagnement global sur une durée aussi courte.

L. complète par ces mots : « Au niveau de mes autres difficultés, l'aide des travailleurs sociaux en dehors des papiers à remettre à jour n'a pas été très efficace car je me sentais pressée de m'occuper de choses dont je ne me sentais pas capable pendant ce temps-là, à ce moment-là. C'est ce qui me pousse à dire que la durée maximale du dispositif est pour moi un minimum.¹⁷⁶ »

Ils expriment tous les deux les difficultés psychologiques auxquels ils font face maintenant qu'ils sont dans leur logement. L. explique bien qu'il a un temps où elle ne se sentait pas capable, pressée par l'accompagnement. Cela ne signifie pas que l'accompagnement global doit être présent jusqu'à la résolution de la problématique de soin, mais vouloir traiter des problématiques telle que la maladie et troubles mentaux ne peuvent pas être envisagé dans la temporalité du dispositif alors même qu'ils par ailleurs mettent beaucoup d'investissement dans les différentes étapes de ce parcours du dispositif.

3.4.c – Reproduire de l'exclusion

Le risque d'une temporalité courte induit d'autres paramètres non négligeables. Nous aborderons, à partir de divers moments de la prise en charge dans le dispositif, les effets de la temporalité institutionnelle pour les jeunes. Nous pourrions parler de « pressurisation » pour illustrer le ressenti des jeunes.

« Et beaucoup de pression psychologique, au final. De de... pas euh, de ne pas pouvoir savoir gérer ça, et de devoir retourner dehors par la suite, c'est beaucoup de questionnements. Le fait d'avoir un laps de temps où on va nous donner une aide financière, et à toi de te

¹⁷⁵ Idem

¹⁷⁶ Interview L

débrouiller pour trouver un travail, parce qu'au bout de ce temps-là, si tu n'as pas de travail, comment tu vas faire pour garder ton logement ? Donc, automatiquement, devoir retourner dehors. C'est compliqué de retourner à la rue, surtout quand on a un enfant.¹⁷⁷ »

Le maintien dans le logement transpire dans le discours des jeunes, aucun lors des interviews n'a émis le désir de quitter le logement pour reprendre « son sac à dos ». Cependant, le maintien dans le logement demande un certain nombre de conditions, la première et non des moindres sont les ressources. Comme nous l'avons développé dans la partie I, les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas droit aux minimas sociaux. Cela restreint donc les possibles, il s'agit de fait d'une insertion professionnelle, un emploi sous diverses formes chantier d'insertion ou contrat. Cependant, il est important de remettre en lien la temporalité du dispositif et la situation de grande précarité des jeunes ayant entraîné des troubles venant empêcher une insertion professionnelle. Cette situation pose un effet majeur « le retour à la rue ».

« Comme je l'ai déjà dit, la durée me paraît un peu trop limitée pour l'accompagnement de manière générale. Ce qui est demandé pour le maintien dans le logement me paraît accessible, personnellement je n'ai pas rencontré de problème. Mais pour être franche grâce au RSA car encore aujourd'hui il m'est vraiment compliqué d'avoir un emploi dû aux difficultés de santé.¹⁷⁸ »

Les bailleurs sociaux demandent effectivement des ressources stables, et une visibilité de celles-ci sur plusieurs mois. Les indemnités du Contrat Engagement Jeunes ne sont pas prises en compte, donc comme le dit C « si tu n'as pas de travail, tu ne vas pas garder ton logement ».

« La dimension expérimentale, la volonté de faire la preuve et de sécuriser les situations (en termes d'insertion professionnelle, d'accès à des ressources stables pour faire glisser le bail et garantir le maintien dans le logement), a ainsi pu créer des situations de fortes pressions ressenties par les jeunes et de déconnexion d'avec leur rythme et leurs capacités concrètes à suivre et vivre ce changement de situation. Dans ces situations, l'objectif du maintien dans le logement peut comporter des risques et engendrer des situations de décrochage, de rupture, voire de régression dans le parcours. Dans une situation, un projet de formation a pu être abandonné pour favoriser l'accès direct à l'emploi et sécuriser le maintien

¹⁷⁷ Interview C

¹⁷⁸ Interview L

dans le logement. »¹⁷⁹ Ils poursuivent « La dimension expérimentale et le calendrier très contraint de l'expérimentation a pu se traduire par une volonté forte de faire avancer les situations (objectif final), là où certains jeunes, selon les profils, ont besoin de plus de temps. Au-delà de la mise à distance d'un des principes essentiels de l'approche « Logement d'Abord », le calendrier contraint, les comportements de décrochage de certains jeunes, en miroir de cette pression, vient également questionner le principe du droit à l'erreur et du tâtonnement, également nécessaire pour certains jeunes en grande difficulté.¹⁸⁰ »

« Si en fait c'était un peu stressant à ce moment-là de se dire deux ans pour être autonome. C'est comme à l'école quand on te dit à la fin de l'année, tu as le bac (*rire*). C'est pareil. Sauf que là, c'est bon, dans deux ans, si tu n'y arrives pas tout seul, tu retournes dehors... Mais là, on me dit, je n'ai plus le droit à l'appart, il faut que je retourne dehors, ici. Je me fais passer pour une folle et je me fais enfermer à l'hôpital. Je te promets. (*Rire stressé*).¹⁸¹ »

Ces éléments montrent la dichotomie des temps en présence en se renforcent lorsque le dispositif arrive à sa fin, car elle met en exergue le parcours réalisé par le jeune et le risque de ne rester dans son logement pour *in fine* se retrouver dehors. Nous touchons à une incohérence entre le temps du dispositif et le temps des jeunes, mais nous pouvons y ajouter le maintien de critère de glissement de bail, ressource stable dans cette temporalité (au bout de 2 ans). Nous pouvons comprendre qu'il y a bien un impensé de la temporalité dans ce dispositif au regard de la situation des jeunes.

3.5 – Adéquation des temporalités demande de sortir de la logique de durée

3.5.a – Insertion processus long recouvrant différentes étapes / Les 3 temps

A partir des différentes interviews, nous pouvons noter un consensus des jeunes sur la durée du dispositif. Ils expriment 3 phases que l'on se propose de nommer les 3 temps qui se répartissent de la manière suivante :

« Parce que l'insertion dans l'appart, c'est déjà une étape qui, moi, j'en ai eu quasiment pour 1 an à réussir à me remettre en condition d'appartement. J'ai mis 1 an à me mettre en

¹⁷⁹ Evaluation du dispositif logement d'abord pour les jeunes sans ressources, rapport final mai 2023, Pluricité GROUPE P. 41-42

¹⁸⁰ Idem P. 42

¹⁸¹ Interview M

condition de travail. Et j'ai mis une autre année pour stabiliser le fait de gérer les 2. Le logement, le travail et du coup, les 3, et sa propre vie. Et en fait, c'est en 3 étapes. Malheureusement, ça prend du temps. 3 étapes, 3 ans. T'as l'insertion à la vie en appart, l'insertion à la vie sociale et l'insertion au travail. Et après, l'insertion à réussir à faire tout, tout seul.¹⁸² »

- Première année : le repos dû à l'épuisement de l'insécurité de la rue,

A l'entrée dans le logement, l'ensemble des jeunes témoignent d'un besoin de se reposer. Le corps est épuisé par le temps passé à la rue. Le jeune semble s'autoriser à ressentir son corps en soi. Le fait d'être dans un endroit sécurisé permet de dormir, de se reposer. On pourrait le considérer comme le temps du droit au repos.

Cette phase temporelle prend en compte le temps du repos, l'appropriation du logement avec les différentes phases de l'habiter (allers-retours avec la rue) et une phase de renfermement sur soi avec la crainte de l'extérieur. M nous a relaté ce temps exposé précédemment.

- Deuxième année : le temps de se reconstruire, perception d'un possible

La deuxième année est un temps où habiter le logement est bien stabilisé « mon chez moi » avec une reconstruction de soi voir de construction. Vient ensuite le temps du possible tel un futur à nouveau envisageable, ils s'autorisent à percevoir un horizon où le travail commence à prendre forme. Néanmoins, les freins à l'emploi ne sont pas levés.

Les addictions, un rythme de vie toujours décalé persiste et des troubles de santé éloignent les perspectives de l'emploi. Ils se retrouvent alors face à un marché de l'emploi, comme tous les jeunes, difficile, avec un bagage scolaire faible.

Le chantier d'insertion reste un moyen pour se réinsérer professionnellement. C'est généralement, l'outil utilisé par la mission locale, ou bien le CEJ.

- Troisième année : le temps des possibles, mise en route de l'insertion

L'insertion prend une forme un peu plus aboutie avec le chantier d'insertion. M. explique la troisième année comme une mise en place de la gestion du logement avec le travail. Pour certains, le travail n'est encore pas envisageable. L. nous le disait, les problèmes de santé empêchent l'insertion professionnelle, là vient le temps de l'acceptation de la

¹⁸² Interview M

maladie. Une étape douloureuse et complexe pouvant aboutir à la constitution de dossier d'Allocation Adulte Handicapé. Cela les confronte à nouveau à l'imprégnation d'une nouvelle catégorisation.

La durée de 2 ans est perçue comme trop court pour sortir de la rue et l'effet premier serait le retour à la rue, l'exclusion à nouveau. Cette perspective serait vécue tel l'échec ultime ou la désillusion face aux institutions. Elle pourrait être irréversible.

La temporalité de 3 ans, une durée permettant un équilibre entre un soutien suffisant et une incitation à l'autonomie. La troisième année est vécue par les jeunes comme un facteur de transformation et de changement personnel important.

« En deux ans, c'est faisable, mais c'est compliqué. Mais oui, c'est faisable, en vrai, c'est quand même faisable, mais après, il faut... C'est dur de reprendre un rythme de vie normal et de devoir gérer, de devoir penser à autre chose, de devoir penser à ce qu'il va y avoir demain.¹⁸³ »

Les jeunes en errance peuvent expliquer cette durée sur 3 ans car ils ont bénéficié d'une année de plus dans le dispositif puisque les financeurs ont été fortement sollicités pour faire entendre le besoin d'une année supplémentaire afin de permettre un travail d'accompagnement plus abouti. Cet aspect sera développé dans notre troisième partie.

3.5.b – Galvaude le principe même du logement d'abord

La temporalité du dispositif pour la durée de 2 ans est due à la mesure choisie pour fonder le LDAJ. Cependant cette mesure contraint le principe même du logement d'abord mis en place pour les plus de 25 ans. Puisque, ce principe fondateur est l'accompagnement prévaut tant que le besoin persiste. Nous voyons bien au cours de cette recherche, le besoin de poursuite de l'accompagnement pour ces jeunes. La politique de l'« âgisé »¹⁸⁴ revient malgré les efforts consentis à l'innovation de cette expérimentation.

Les jeunes dont le glissement de bail a été possible par le biais du RSA. Les bailleurs sociaux posent un certain nombre de conditions pour un glissement de bail : bonne occupation du logement, bonne appropriation de l'environnement et surtout ressources stables. Cette condition reste l'élément le plus complexe à faire valoir puisque les bailleurs ne reconnaissent ni le CEJ ni l'intérim comme des ressources stables, seul le chantier d'insertion peut convenir.

¹⁸³ Interview G

¹⁸⁴ Terme emprunté à Léa Lima

Nous constatons un point de blocage pour les jeunes du dispositif et nous nous retrouvons alors dans la même problématique de l'ensemble de la jeunesse à accéder au logement.

Pour conclure cette deuxième partie, les témoignages des jeunes en errance dans le dispositif du logement d'abord jeune montrent bien la difficulté rencontrée par l'inadéquation des temporalités vécues et des temporalités des institutions. Malgré des résistances perceptibles provenant de leur méfiance envers les institutions et du jeu de leur temporalité, ils ont cependant fait preuve d'une adaptabilité. Ils se sont investis pleinement dans cette expérimentation acceptant les changements nécessaires passage de la vie à la rue à la vie en logement, temporalité présentisme à une temporalité plus normative, autonomie de la débrouille à l'autonomie et la responsabilisation.

Cependant ces évolutions demandent du temps et chaque étape sont nécessaires pour stabiliser et investir la suivante. Accepter de vivre « dans la société réelle » telle qu'ils la nomment et accepter les contraintes multiples que cela produit.

Néanmoins, la temporalité du dispositif engendre une accélération de la prise en charge et une insertion sociale voire professionnelle afin de se maintenir dans le logement.

Nous verrons que la perspective de sortir du dispositif n'est pas pensée par les institutions de la même manière que celle des jeunes, puisque nous avons pu observer leur intérêt à se maintenir dans le logement.

Mais la contrainte temporelle provenant des institutions présente des conséquences que nous développerons dans la troisième et dernière partie de ce mémoire de recherche.

PARTIE III

Acteurs intermédiaires dans la médiation des temporalités

Après avoir étudié dans notre recherche la notion de temps pour les jeunes en errance et les effets du dispositif sur la notion de temporalité pour les jeunes. Cette partie sera consacrée aux acteurs intermédiaires confrontés à la temporalité des jeunes et la temporalité des dispositifs. Nous tenterons d'analyser ce qui est en jeu pour eux afin de mettre en concordance les temps.

Pour bien percevoir et appréhender, la situation dans laquelle se trouvent les acteurs intermédiaires, nous avons sollicité les responsables de structure des différents acteurs impliqués dans le dispositif du LDAJ. Nous ferons donc référence principalement à l'opérateur de ce dispositif la MFI Mutuelle de France Isère qui a la gestion et la mise en œuvre mais aussi à la Mission Locale de Grenoble, le CCAS de Grenoble, le dispositif Contrat engagement Jeune rupture.

Cette partie III a pour objectif de comprendre comment cette temporalité est appréhendée par les différents niveaux institutionnels, nous avons donc interrogé aussi la DDETS et GAM sur cette question nous permettant d'obtenir une vision de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dispositif.

« C'est-à-dire qu'on a un cadre, on a des cadres, des plans, des circulaires, des lois, et puis des crédits, de l'argent. Et puis après, ça arrive dans des administrations, mais les administrations, c'est des gens. Et donc, les gens, ils s'emparent de ça. Alors, ils ont plus ou moins de latitude pour le faire. Il l'a créé plus ou moins cette latitude. Ils acceptent aussi plus ou moins de casser certaines barrières entre institutions pour aller inventer des choses, en fait.¹⁸⁵ » Cette intervenante donne un point de départ à notre réflexion puisqu'elle signifie une personnification de la mise en œuvre sur le plan local d'une thématique.

Elle renvoie aux personnes qui s'empare ou pas de la question. Cela laisse entrevoir comment les politiques publiques se retranscrivent au niveau local et comment le jeu de l'innovation et de transversalité repose sur des personnes principalement. L'équilibre apparaît donc bien fragile. Mais nous développerons ce point dans le chapitre 3.

¹⁸⁵ Interview DDETS

Chapitre 1 – La temporalité des acteurs intermédiaires du dispositif LDAJ face à la temporalité des jeunes

1.1 - L'acculturation des acteurs intermédiaires au public

Nous nous intéressons aux prémices de l'accompagnement des jeunes donnant lieu à la rencontre du public jeunes en errance avec l'opérateur de la prise en charge globale. Pour situer notre propos, il semble pertinent de mentionner le pôle Habitat Insertion Jeunes qui met en œuvre le dispositif du LDAJ. Le pôle Habitat propose des solutions d'hébergement à partir de résidences Habitat jeunes – Foyers Jeunes Travailleurs FJT et propose un accompagnement social au sein des résidences. Cette précision met en évidence le profil des jeunes accompagnés par ce pôle. Il s'agit de jeunes, très éloignés du public jeune en errance, proches de l'insertion professionnelle ou déjà dans une activité salariale.

Nous pouvons comprendre que par le biais de ce dispositif, la MFI, experte en matière d'hébergement et de logement pour les jeunes, a pu répondre à l'appel à projet lancé par GAM et la DDETS, étant agréée pour les mesures d'Intermédiation Locative (IML). Cependant, l'entretien avec l'un des responsables de cette institution aborde la rencontre avec ce public en errance.

« Oui, il y a une acculturation au public. Parce qu'il est quand même, c'est un public très particulier, donc voilà, je trouve que c'est intéressant. C'est autant le travail qu'on a pu faire avec l'Apase qu'on peut faire maintenant avec d'autres prescripteurs. Et ça, c'est bien, mais une fois de plus, on est là-dessus en disant laissez-nous le temps de connaître le public, travailler avec le public, créer un carnet d'adresses, un carnet de partenaires, un carnet de savoir-faire pour pouvoir mieux travailler. Laissez-nous le temps. Parce qu'autrement, on n'y arrive pas, de toute façon. Il y a... encore moins avec eux. Voilà. ¹⁸⁶ »

Le terme « acculturation au public » souligne la nécessité pour les professionnels de développer de nouvelles compétences pour accompagner ce public spécifique. Elle met en évidence le besoin de temps pour appréhender ce public (mode de vie, expériences de vie) afin d'établir une relation de confiance et d'adapter leurs pratiques d'accompagnement.

¹⁸⁶ Interview MFI

Dans le rapport d'évaluation réalisé par Pluricité, il est mentionné : « Il s'agit d'un public qui se démarque par un rapport au temps spécifique, par des parcours en « dent de scie » marqués par des temps de progression forte puis de latences (une difficile progressivité, absence de linéarité)¹⁸⁷ ».

Ces propos mettent en évidence les difficultés rencontrées par les professionnels face à un public méconnu et aux particularités de leur rapport au temps complexifiant la mise en place de leur accompagnement. Dès le début de la prise en charge, la question du temps est centrale, marquant un décalage temporel entre les attentes des professionnels. Et le rapport non linéaire au temps des jeunes souligne la nécessité d'une adaptation des pratiques d'intervention. Cette situation peut engendrer des tensions génératrices d'incompréhension mutuelle et conduire à une rupture dans le parcours d'accompagnement.

1.2– Les exigences de la temporalité institutionnelle

Les dispositifs d'accompagnement soumis à des contraintes temporelles, avec des objectifs d'insertion dans des délais définis, produisent une pression et impactent directement la relation avec les jeunes.

« Parce que là où je trouve que c'est compliqué, c'est qu'on demande à un public très marginalisé et très loin de nos institutions et de nos visions et de nos approches, a tout d'un coup, très rapidement, s'insérer et se mettre « dans le droit chemin ». Et je trouve que ça, c'est violent quand même.¹⁸⁸ »

L'entretien met en évidence le caractère inapproprié d'un accompagnement de courte durée pour répondre aux besoins complexes de ce public et contre-productif pour favoriser une insertion durable de ces jeunes. L'intervenante le qualifie de « violent » en raison des conséquences négatives qu'un tel accompagnement peut engendrer.

La temporalité imposée par un accompagnement de courte durée peut être perçue en contradiction avec le processus d'acculturation nécessitant du temps et de la flexibilité pour les professionnels, et la visée d'une insertion rapide dans un temps limité pour des jeunes très éloignés de celle-ci dont un accompagnement sur du long terme est souvent nécessaire. Nous notons dès à présent une inadéquation des temporalités imposée par le dispositif.

¹⁸⁷ Evaluation du dispositif logement d'abord pour les jeunes sans ressources. Rapport final mai 2023, Pluricité GROUPE. p38

¹⁸⁸ Interview MFI

1.3 - Les tensions entre les temporalités individuelles et institutionnelles

Nous pouvons poursuivre notre analyse sur la temporalité au cours de l'accompagnement afin de mettre en évidence les tensions engendrées par ce rapport entre les différentes temporalités.

« Et ben voilà, c'est un peu là où s'est compliqué. Stabilisation des ressources, le commun des mortels, il va penser forcément à un emploi. Et puis, on a à faire à un public qui a énormément de freins par rapport à l'emploi, et qui n'est pas employable comme tout un chacun. Travailler à temps plein, c'est compliqué. Les horaires, c'est compliqué. Il y a tout un travail, il y a énormément de freins. Et je pense que du coup, on n'a pas donné... En fait, c'est un beau dispositif, mais il ne faudrait pas que ce soit sur un an ou deux ans. Ce critère de temporalité de temps, c'est trop dur. Voilà, c'est une épée Damoclès qui est là à la fois pour le travailleur social et pour l'usager. Ça met de la pression, et ce n'est pas comme ça qu'on peut balayer des années d'errance et de difficultés en un an. Pour moi, ce n'est pas possible.¹⁸⁹ »

L'intervenant souligne plusieurs thématiques importantes : la notion de stabilisation et d'emploi, les freins à l'insertion professionnelle, la temporalité des dispositifs, et pour finir l'inadéquation entre le dispositif et les besoins du public. Nous pouvons à partir de cette analyse percevoir différents éléments. Tout d'abord, la complexité de l'accompagnement socio-professionnel devant prendre en compte les multiples freins et difficultés des jeunes. Ensuite, il met l'accent sur une notion qui nous intéresse particulièrement dans notre recherche qui est l'idée selon laquelle il serait possible d'insérer durablement des personnes en situation de précarité en un temps limité alors que le parcours d'insertion est long et complexe nécessitant un accompagnement sur le long terme. Pour finir, la contrainte temporelle engendre une pression tant pour les professionnels que pour les jeunes pouvant générer un sentiment d'échec. Cet entretien nous montre les limites d'un accompagnement basé sur des objectifs d'insertion rapide et normatif pour ces jeunes.

L'obligation projective attendue par le travailleur social vis-à-vis des jeunes produite par la pression institutionnelle crée une inadéquation des temporalités entre les attentes normatives des professionnels et la temporalité présentisme des jeunes. Ce décalage entraîne des conséquences que nous allons énoncer dans le point suivant.

¹⁸⁹ Interview MFI

1.4 - Conséquences des inadéquations de temps dans l'accompagnement des jeunes

1.4.a – Impact sur la qualité et l'efficacité de l'accompagnement

La temporalité du dispositif peut impacter la qualité de la prise en charge et l'efficacité de l'accompagnement.

« Moi parfois, par rapport à certains, j'ai eu l'impression qu'on leur vendait du rêve, on vous donne de l'argent pendant 1 an, on vous met dans un appartement, et puis si vous ne faites pas vos preuves, on vous retire tout. Et je trouvais que ça c'était vraiment violent, et vraiment dur. C'est encore pire que de ne rien donner presque.¹⁹⁰ »

Ce propos met en évidence le modèle d'activation où l'aide est conditionnée à un investissement du jeune sur une durée courte source de pression pouvant conduire à un sentiment d'échec et d'exclusion. La temporalité courte du dispositif et l'objectif de résultat fragilisent la relation de confiance et donc peuvent devenir contre-productifs en renforçant les inégalités sociales.

1.4.b – Effets sur les acteurs intermédiaires et les jeunes

Les conséquences de la temporalité du dispositif ne retentissent pas seulement sur la relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les jeunes.

« C'est très bête, mais ça me coûtait vraiment, et je pense que ça mettait de la pression, presque plus aux travailleurs sociaux et à nous, qu'à l'utilisateur, parce que l'utilisateur, ma foi, pour certains c'était compliqué, mais je trouve que ça c'est extrêmement violent.¹⁹¹ »

La temporalité du dispositif induit une exigence de résultat rapide difficilement conciliable avec la réalité des parcours de vie des jeunes. Même si elle n'est pas voulue par les institutions, ces exigences sont produites par la temporalité et le souhait du jeune à se maintenir dans son logement. Les travailleurs sociaux sous l'effet de ces contraintes temporelles peuvent privilégier un accompagnement directif et de contrôle en inadéquation avec les besoins et les attentes des jeunes.

Un effet non négligeable est le sentiment d'échec du professionnel provoquant un épuisement.

¹⁹⁰ Interview MFI

¹⁹¹ Interview MFI

« Des mouvements internes à l'équipe du PHIJ, liés à un contexte interne à la MFI, se sont traduits par une forte volatilité des référents sociaux au sein du PHIJ. »¹⁹² « Ce que j'ai remarqué là pour la MFI, l'équipe a été très instable. (Euh) il y a eu la coordination qui a changé 3 fois déjà dont une phase qui a été assez stable. Là, ça vient de rechanger mais ça se passe très bien. Mais au début ça a été très chaotique, mais 1,2,3, mais 4 fois même, 4 fois, c'est énorme. Beaucoup de turn-over de travailleurs sociaux¹⁹³ »

« C'est toujours de la marche forcée, ce qui fait que tu n'as pas le temps de bien réfléchir au truc. Il faut que tu y ailles, et on réfléchira plus tard...C'est épuisant. Pour les travailleurs sociaux, au bout d'un moment, le cerveau d'un travailleur social est, il a ses limites (rire).¹⁹⁴ »

Nous nous intéressons dans ces verbatims, aux conséquences induites par la temporalité du dispositif et de fait des institutions. Il souligne l'importance de dispositifs plus stables, adaptés aux besoins des personnes et plus respectueux des professionnels de terrain. Il sous-tend la notion d'épuisement des professionnels à prendre en considération et pouvant être un indicateur d'évaluation d'un dispositif pertinent.

L'épuisement des professionnels, est une des conséquences de cette pression temporelle, qui est un enjeu majeur de la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour conclure ce chapitre, le dispositif d'une durée de deux ans impose une temporalité institutionnelle en contradiction avec la temporalité individuelle et les réalités des parcours d'insertion. Elle a donc un impact sur les jeunes pouvant engendrer des ruptures de

¹⁹²Evaluation du dispositif logement d'abord pour les jeunes sans ressources. Rapport final mai 2023, Pluricité GROUPE p 40

¹⁹³ Interview DDETS

¹⁹⁴ Interview acteur CEJ-R

prise en charge, des conflits avec les acteurs de terrain, pouvant aussi être source de sentiment d'échec reproduisant de l'exclusion.

Cette contrainte temporelle produit des difficultés dès le début de la prise en charge en confrontant deux temporalités, celle des institutions et celle des jeunes. Mais elle se produit tout au long de l'accompagnement mettant en difficulté les uns et les autres par des sentiments d'échec et d'exclusion, même d'inégalité sociale. Cette temporalité peut devenir contre-productive.

Nous allons à présent essayer de percevoir comment les acteurs intermédiaires pris dans les enjeux de temporalité mettent en œuvre des aménagements voir des adaptations afin de synchroniser les temporalités.

Chapitre 2 – Stratégies des acteurs pour adapter les temporalités

Nous étudierons dans ce chapitre les stratégies développées par les acteurs intermédiaires ayant pris conscience des divergences de temporalité dans le cadre du dispositif

du LDAJ. Nous nous appuyerons sur des concepts et sur un croisement des différentes temporalités en jeu dans le dispositif.

2.1 - Les moyens déployés pour une adaptation des temps

2.1.a - Le pouvoir discrétionnaire

2.1.a.1 - Concept et définition

Les effets de la temporalité des politiques sociales peuvent aussi être traités par l'approche de la notion des « *street-level bureaucrats* ». L'apport de Vincent Dubois, « Le rôle des *street-level bureaucrats* dans la conduite de l'action publique en France¹⁹⁵ », nous permet de définir plusieurs notions. Tout d'abord, qu'est-ce que recouvre la « *street-level bureaucracy* » de Michael Lipsky, politiste. Elle se traduit par « bureaucratie de rue » c'est-à-dire une proximité des organismes publics financés par l'Etat, des agents entre les décideurs politiques et les usagers, les citoyens. « Lipsky (2010 : 3) les définit comme des agents publics en contact direct avec les citoyens dans le cadre de leur travail et qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire important dans l'exécution de leur travail, à l'image des enseignants, des policiers, des juges, des travailleurs sociaux ou des professionnels de santé.¹⁹⁶ » Vincent Dubois « Le pouvoir discrétionnaire désigne en droit le pouvoir reconnu de l'administration d'agir en se fondant sur sa propre appréciation, au-delà donc d'une simple application des règles mais en restant néanmoins dans un cadre légal.¹⁹⁷» Néanmoins, « Le postulat d'un pouvoir discrétionnaire, d'autant plus difficile à limiter que l'encadrement hiérarchique n'a guère de prise sur un travail qui consiste en des interactions sur le terrain ou dans le huis clos d'un guichet, est au cœur de la théorie de la *street-level bureaucracy* qui entend démontrer le rôle des petits bureaucrates dans la fabrication des politiques publiques. (Lipsky, 1980)¹⁹⁸ »

¹⁹⁵ DUBOIS, Vincent. Le rôle des *street-level bureaucrats* dans la conduite de l'action publique en France. HAL. 2012 <halshs-00660673>

¹⁹⁶ SAUVIAT, Isabelle. X. *Michael Lipsky la théorie de la street-level Bureaucracy*. GRANDS AUTEURS Editions EMS EDITIONS, 2021.p 117

¹⁹⁷ DUBOIS, Vincent. Le rôle des *street-level bureaucrats* dans la conduite de l'action publique en France. HAL archives ouvertes 00660673. 2012p4

¹⁹⁸ DUBOIS, Vincent. Le rôle des *street-level bureaucrats* dans la conduite de l'action publique en France. HAL archives ouvertes 00660673. 2012. p5

Il peut être perçu soit comme permettant un ajustement aux situations rencontrées soit comme inégalitaire entre les usagers. Il semble intéressant toutefois d’appréhender comment il peut agir suivant les situations pouvant qualifier la personne.

Cette conception de mise en œuvre des politiques publiques et de l’action publique nous intéresse particulièrement dans notre recherche pour comprendre les interactions entre les acteurs intermédiaires et le public dans le cadre du dispositif du logement d’abord jeune pour mieux appréhender comment la temporalité peut influencer sur l’accompagnement du public. Nous prendrons en compte le paradoxe mis à jour par Lipsky provenant de deux raisons. La première est de répondre directement aux usagers à un problème donné, la seconde leur fonction de contrôle social et dans la mise en œuvre des décisions publiques et les injonctions administratives. « Lipsky montre les dilemmes auxquels ils sont soumis car, étant en relation directe avec les bénéficiaires, ils sont amenés à centrer leur décision sur la personne, son vécu et sa singularité, et ainsi à être en contradiction ou dans une difficile compatibilité avec la perspective standardisée et impersonnelle du fonctionnement et des règles bureaucratiques courantes.¹⁹⁹ »

Dans le chapitre I de cette partie, nous avons pu appréhender l’influence de la notion de temps dans le dispositif du LDAJ. A partir de ce concept de « pouvoir discrétionnaire » des acteurs de terrain, nous pouvons analyser les éléments du pouvoir discrétionnaire qui prend une part importante dans la mise en œuvre afin de négocier les enjeux de temporalité à partir des acteurs intermédiaires dans l’objectif de faire médiation entre le public et les pouvoirs publics.

2.1.a.2 - Non-recours par non-proposition

Le pouvoir discrétionnaire est perceptible avant même l’entrée dans le dispositif. Il prend la forme décrite dans la typologie du non-recours. Celle-ci comprend 4 formes : nous

¹⁹⁹ DUBOIS, Vincent. Le rôle des street-level bureaucrates dans la conduite de l’action publique en France. *HAL*. 2012. p 118

faisons le choix de nous attarder sur l'une de ces formes car au courant des entretiens présentés précédemment elle apparaissait en filigrane. Il s'agit de la non-proposition définie par Philippe Warin « lorsque l'offre n'est pas activée par les agents prestataires malgré l'éligibilité du demandeur, que celui-ci connaisse ou pas l'offre²⁰⁰ ». Cette forme de non-recours nous intéresse particulièrement puisqu'elle peut se retrouver à dès les prémices du dispositif mais aussi à différents moments de l'accompagnement des jeunes en errance.

« Et puis matériellement, il n'y avait pas tant de demandes que ça mais ça c'est encore un autre sujet.²⁰¹ »

Lorsqu'on s'attarde sur ce verbatim, il nous semble opportun de mettre en lien le pouvoir discrétionnaire et le non-recours par non-proposition. Le problème n'est malheureusement pas le peu de jeune pouvant relever de ce dispositif au vu du nombre de cette situation de jeune en errance. Nous touchons là, il nous semble au pouvoir discrétionnaire des acteurs de terrain qui ne proposent pas le LDAJ, les raisons peuvent être multiples toutefois nous pouvons envisager une provenance de la temporalité du dispositif. Orienter un jeune de moins de 23 ans très éloigné de l'insertion professionnelle avec une durée du dispositif de 2 ans, le travailleur social s'interroge sur la pertinence du LDAJ en évitant de le confronter à un échec ou projetant sur la personne une incapacité à habiter en logement. De fait, la personne ne se verra pas, lors de la création de sa demande de SIAO, proposer cette possibilité. Nous sommes dans le cadre du non-recours par non-proposition, la personne est éligible mais l'acteur de terrain n'en fait pas la proposition. Nous pourrions développer plus encore ce non-recours au cours de l'accompagnement : dans la captation d'un logement, d'insertion professionnelle ou de solution de sortie du LDAJ.

2.1.a.3 - Accompagnement normatif

Nous pouvons cependant faire le lien entre pouvoir discrétionnaire et accompagnement normatif. Le pouvoir discrétionnaire dans le cadre de l'accompagnement social n'a pas une autonomie absolue. « Leur liberté d'action reste contrainte par différents

²⁰⁰ WARIN, Philippe. *Le non-recours : définition et typologies actualisé en décembre 2016*. Odénores observatoire des non-recours aux droits et services 2010. p 5

²⁰¹ Interview DDETS

facteurs, ressortissant aux conditions organisationnelles de leur institution.²⁰² ». « Il a été montré que des conditions de travail marquées par la limitation des ressources temporelles, matérielles et financières, ainsi que par l'amplification des impératifs de rendement et de la pression managériale, tendent à orienter l'usage de ces marges de manœuvre : « *ressources constraints, coupled with unrelenting demands to meet performance measures, limit how staff can use their discretion* » (Brodkin, 2012, 945). Dans un contexte de ressources limitées et de conditions de travail complexes (liées aux pressions managériales et à la multiplication des instances de contrôle), les usages de la discrétion s'avèrent majoritairement de nature restrictive, et conduisent à restreindre la qualité et la quantité des biens et services dispensés par les agents de première ligne (Brodkin, 2012).²⁰³ »

Dans une approche ancrée dans la sociologie des professions en l'occurrence des travailleurs sociaux, dont une des valeurs est « l'accompagnement par le travailleur social doit se faire « en respectant la dignité, les intérêts et le rythme de la personne prise en charge, ainsi que la confidentialité des informations la concernant.²⁰⁴ » L'introduction d'une « culture de la performance » (Le Bianic et Vion, 2008) produit dans l'accompagnement social une augmentation des exigences et une pression managériale « ces professionnels sont de plus en plus contraints par un modèle bureaucratique marqué par une inflation de normes de gestion et d'indicateurs de performance, ainsi que par un contexte de ressources financières, matérielles et temporelles limitées.²⁰⁵ »

Le pouvoir discrétionnaire, s'il n'est pas accompagné d'une réflexion éthique, peut conduire à un glissement vers un contrôle social. En effet, la pression à produire des résultats mesurables pourrait inciter les travailleurs sociaux à orienter leur accompagnement vers la conformité aux normes plutôt qu'à l'émancipation des jeunes.

Toutefois, le pouvoir du travailleur social porte aussi sur une capacité à agir sur ces normes soit en adaptant le cadre référentiel afin de permettre une cohérence avec les situations singulières soit en innovant.

²⁰² GILADI, Morgane. Travail social et pratiques discrétionnaires. Introduction. Revue Les politiques sociales 2021/3. p7

²⁰³ Idem P.7

²⁰⁴ Idem P.9

²⁰⁵ GILADI, Morgane. Travail social et pratiques discrétionnaires. Introduction. Revue Les politiques sociales 2021/3. P.10

2.1.b - Adaptation du dispositif par retour d'expérience des acteurs intermédiaires, pouvoir d'agir

A partir de cette expérimentation du LDAJ, nous pouvons noter que les acteurs intermédiaires tentent de mettre en cohérence le cadre référentiel du dispositif et les besoins des jeunes. Ils semblent adopter une posture de médiateur dans ce contexte.

« Les remarques qu'on a pu faire remonter, les choses qu'on a pu dire, après tout le travail qu'on a fait avec les partenaires, on a pu quand même, à des moments donnés, faire avancer le schmilblick et faire avancer le projet. Oui, moi, j'ai l'impression, mais bon, peut-être que je suis naïve, je n'en sais rien.²⁰⁶ »

Au-delà du rôle auprès des jeunes, les acteurs intermédiaires ont joué un rôle actif dans la dynamique de l'expérimentation. En mettant en évidence les difficultés rencontrées sur le terrain, ils ont contribué à faire évoluer le dispositif sur la question de la temporalité. Cette posture de médiateur des temporalités en présence a mis en évidence le pouvoir d'agir des travailleurs sociaux en recherchant des marges de manœuvre et de stratégies pour faire évoluer le dispositif, cela contribue aussi à éviter l'épuisement professionnel produit par la logique de domination de l'institution sur les travailleurs sociaux.

2.2 - Négociations autour du temps

2.2.a - Temporalité des jeunes perçue par les acteurs intermédiaires

« Je pense que le public, les usagers n'ont absolument pas cette notion de temps. Non. Moi, je pense que non. En tout cas, c'est ce que je pense, parce que je ne suis pas travailleuse sociale dans le dispositif, donc j'ai peut-être un regard un peu extérieur, mais j'ai vraiment l'impression que les jeunes, les dispositifs, quelque part, ils n'en ont un peu rien à taper. Des commandes, encore moins, de ce qui se passe en haut, les pouvoirs publics, ils n'en ont rien à fiche, ça ne les concerne pas, ça ne les intéresse pas. Les histoires de temporalité, ben non. Et encore moins, renouvelables une fois, un an renouvelable une fois, mais dans un an, ils ne savent pas où est-ce qu'ils seront, ils ne savent pas de quoi ils auront envie. Ah non, pas du tout. Moi, je pense que cette notion de temps, ils ne l'ont pas du tout. Ils n'ont pas de notion de temps. Par contre, ce que j'ai remarqué, c'est qu'ils savent vers quoi ils n'ont pas envie de retourner. Ça, ils le savent. Ils ne savent pas ce qu'ils veulent, mais ils savent ce qu'ils ne veulent pas. Parce que c'est sûr que sur le LDAJ, aucun, quand on n'y arrivait pas à faire

²⁰⁶ Interview MFI

basculer le bail, il n'y en a aucun qui nous a dit, bon allez, on laisse tomber, je vais quitter mon appart. Aucun. Il n'y en a pas. Et pourtant, certains, on pouvait vraiment s'interroger. Il n'y en a aucun qui a dit, non mais allez, il y en a marre, moi je me casse, je reprends mon baluchon et je reprends ma vie dehors. Aucun. Et aucune.²⁰⁷ »

Dans cet entretien, l'acteur intermédiaire note un décalage entre la conception institutionnelle du temps, rythmée par des échéances, des renouvellements et le temps vécu par les jeunes comme atemporel. Nous pouvons en déduire le lien entre le temps institutionnel linéaire axé sur l'avenir, le projet structurant l'accompagnement social et le temps vécu par le jeune à court terme, présentisme. Elle insiste sur leur souhait toutefois de se maintenir dans le logement. Elle introduit la temporalité institutionnelle en inadéquation avec celle des jeunes.

2.2.b – Temporalité institutionnelle

La temporalité linéaire et normée des institutions se trouve alors en confrontation avec le temps présentisme du jeune dont la trajectoire est marquée par des aller-retours, d'essai et d'erreur, une progression non-linéaire ou le jeune se construit une identité sociale.

« Mais c'est sûr qu'effectivement, ce jeu de pression est très présent dans le LDAJ avec un public qui est tellement éloigné de la temporalité et du coup, obligatoirement, les acteurs intermédiaires en sont impactés. Parce que du coup, si ça ne repose pas sur le public cible, ça repose automatiquement sur nous l'institution porteuse du dispositif.²⁰⁸ »

Ce témoignage souligne un décalage des perceptions du temps. Cependant la pression de la temporalité est attribuée uniquement aux acteurs intermédiaires. Néanmoins nous l'avons vu dans la partie II, les jeunes la ressentent aussi. On peut en déduire que la confrontation des temporalités touche l'ensemble des acteurs en présence : jeunes et acteurs intermédiaires luttant chacun à sa place. Cependant, l'intervenant met en évidence la posture de médiation jouée par les acteurs intermédiaires pris entre les pouvoirs publics et les jeunes.

2.2.c – La perception de la notion de temporalité pour les pouvoirs publics

Nous allons analyser maintenant du côté des pouvoirs publics comment cette temporalité est perçue ? Pour cela, nous allons exposer un extrait d'un entretien avec l'Etat :

²⁰⁷ Interview acteur MFI

²⁰⁸ Interview acteur MFI

« Je pense que ça n'a pas été pensé de façon hyper approfondie cette histoire dès 1 an. En fait, il se trouve que tous les dispositifs à priori, sauf exception, ont une durée dans le temps. Après elle est variable, on peut plus ou moins jouer dessus. Et à l'intérieur de cette durée, il y a des temps. C'est séquencé par des bilans d'évolutions. Là partant sur 2 ans, on va faire un bilan à 1 an avec des objectifs intermédiaires enfin voilà se mettre d'accord sur qu'est-ce qu'on essaye de faire, de construire ? Et puis, de faire un bilan et puis après de repartir après sur une année etc... et pareil pour la troisième année. C'est un peu, oui ce n'est pas une réponse, comment dire très étayer sur le fond. C'est plus que traditionnellement les accompagnements sociaux sont construits comme ça, avec des temps comme ça, avec des temps d'étapes quoi.²⁰⁹ »

Nous pouvons à partir de cet entretien percevoir la manière dont la temporalité a été questionnée, ancrée dans des pratiques établies d'action sociale, et semble ne pas avoir fait l'objet d'une réflexion approfondie. Néanmoins, le dispositif du LDAJ développé au regard de la philosophie du logement d'abord par sa forme d'innovation dans l'approche où la temporalité est « tant que le besoin le nécessite » apparaît en contraste avec les propos de la DDETS. Nous avons développé dans la partie I de cette recherche le choix de la mesure d'IML. Ces deux éléments montrent que la stratégie de réflexion de la temporalité n'a pas fait l'objet d'une réflexion de fond sur les effets de la temporalité sur le public ni sur les acteurs intermédiaires. Nous pouvons peut-être faire le lien avec l'instrumentalisation de l'action publique.

« Je ne trouve pas du tout. C'est clair que j'ai l'impression qu'on nous a fourni un dispositif qui va... Après, c'est comme ça, c'est le pouvoir public qui est bien sur les écrits, dans les écrits, dans les textes. Super, dis donc ! On aide les jeunes à trouver un logement, on le capte, et après, ça glisse. Mais non, en termes de temporalité par rapport au public qui est éloigné de l'emploi, qui est éloigné du logement, qui a des freins aussi à la bonne occupation du logement, à un bon voisinage.... Non, je pense qu'en termes de temporalité, on n'y est pas.²¹⁰ » Elle poursuit sa réflexion : « Moi, j'ai l'impression que les pouvoirs publics, il se disent « un an, on leur donne des sous, on met le paquet au niveau de l'accompagnement. Un an ça devrait suffire ». Moi je suis démuni parce que je me dis « je crois que les pouvoirs publics, ils sont tellement tellement éloignés de la réalité qu'ils ne se rendent pas compte que ce n'est pas parce qu'on met une personne dans un appartement que ça va fonctionner... Dans

²⁰⁹ Interview DDETS

²¹⁰ Interview acteur MFI

la politique jeunesse, il y a un écart entre ce que les pouvoirs publics ont compris de ce qui se passait et la réalité. Y a un vrai écart. Moi je pense qu'on est très mauvais dans la politique jeunesse en France. Et est-ce qui pense parce qu'ils mettent un dispositif sur un an on va rattraper, ben non ce n'est pas possible. Est-ce qu'ils se rendent compte que les jeunes qui sont sur ce dispositif, tous les freins qu'ils ont. Ben voilà, ils ont créé une politique mais il y a peut-être quelque chose qui a manqué. C'est de réfléchir aux caractéristiques des jeunes qui sont en errance, qui sont hors de cadre de tout²¹¹ »

Samuel James nous dit « L'un des facteurs de réussite qui apparaît dans les évaluations est la dimension inductive, soit le fait que ces dispositifs ne sont pas imposés « d'en-haut », c'est-à-dire pensés par des acteurs éloignés du terrain, mais mis en place à partir des besoins des jeunes eux-mêmes. Cette réflexion peut se faire en amont du dispositif, lors de sa construction, ou au fil de l'eau²¹² ».

Le propos tenu dans cet entretien souligne l'importance de considérer le besoin et la réalité des personnes. Mais aussi l'importance de concevoir les dispositifs en intégrant toutes les dimensions pour éviter des incohérences ou des impensés pouvant mettre en échec les publics. Samuel James évoque à la dimension inductive, comme nous l'avons vu dans la partie I, l'ensemble des acteurs ont participé la construction du dispositif. Toutefois, les aspects financiers (choix de l'IML) et la temporalité n'ont pas fait l'objet de constructions communes. Il nous semble que le processus induction n'a pas été poussé jusqu'à sa finalité, produisant des incohérences.

Les enseignements tirés des entretiens et de la littérature scientifique révèlent le rôle clé des acteurs intermédiaires dans la gestion des tensions entre temporalités institutionnelles

²¹¹ Interview acteur MFI

²¹² JAMES, Samuel et al. Donner aux jeunes vulnérables du temps au présent pour miser sur l'avenir. *Vie sociale* 2020/1 p 173

et besoins du public. En tant que médiateurs, ces acteurs se trouvent sous pression pour concilier les exigences politiques et institutionnelles avec l'accompagnement des jeunes, ce qui peut conduire à des incohérences dans la mise en œuvre des politiques publiques.

L'étude montre que ces acteurs intermédiaires, tout en étant soumis à des injonctions strictes, ont su négocier des aménagements temporels auprès des financeurs, prolongeant ainsi l'accompagnement de certains jeunes au-delà des délais initialement prévus. Ce processus illustre la capacité d'adaptation et le pouvoir discrétionnaire dont disposent ces acteurs pour ajuster les besoins du public au dispositif et d'influer sur l'évolution des dispositifs aux réalités du terrain, bien que cette flexibilité ne puisse totalement résoudre les tensions liées à la temporalité dans les politiques sociales.

Chapitre 3 - Les enjeux des temporalités négociées

« Je pense que c'est assez simple, que plus on est prêt du terrain et plus on sait qu'il faut du temps. Plus on est loin du terrain, et moins on en a conscience.²¹³ ».

3.1 - Réflexion sur une temporalité plus flexible

²¹³ Interview DDETS

L'expérimentation du LDAJ a mis en lumière l'importance d'une plus grande flexibilité dans la conception du dispositif. Les retours d'expérience, recueillis à l'issue de cette phase, ont révélé la nécessité d'adapter les durées et les modalités d'intervention aux besoins spécifiques du public. Ce constat a ouvert la voie à une réflexion sur une temporalité plus souple.

3.1.a - Les pouvoirs publiques : La DDETS

La reconduction du plan quinquennal Logement d'Abord a permis de pérenniser le dispositif LDAJ. Toutefois, la phase expérimentale, coïncidant avec celle de la fin du premier plan, a soulevé des questions sur la flexibilité temporelle nécessaire pour s'adapter aux réalités du public.

Comme l'explique un financeur :

« On a fait avec des contraintes, des contraintes des dispositifs. On est là, en élargissant le plus possible (euh) la durée en fait donc 2 ans puis 1 an en plus. On s'est rendu compte que ce n'était pas possible, que ça n'allait pas tenir 2 ans qu'il fallait rajouter 1 an pour certain et pour pas mal d'entre eux en fait. Mais voilà... après (euh) je pense qu'on a pris conscience au fil de l'eau. Justement en étant dans le dispositif avec ce public-là, très jeune avec toute cette histoire qu'ils peuvent avoir de cette importance du temps. Et qu'on n'avait pas forcément... (euh) qu'on peut comprendre d'un point de vue théorique mais là on a vraiment été face à ça. On a été face à ce sujet et (euh) Eh oui c'est une réalité. C'est hyper important dans l'idéal, il n'y a pas de limite en fait. Ou alors, je pense qu'il faut des limites mais (euh) des limites mais qui soit souple. Pas des limites, comment dire (euh) qui freinent en fait des évolutions. Des limites plutôt de cadre, ça oui. Mais pas des limites couperets voilà.²¹⁴ » l'intervenante poursuit : « Nous en tant que financeur, on n'a pas demandé qu'il y ait de la pression soit sur les travailleurs sociaux, soit sur les jeunes. C'est plus là des choses qui ont été mal comprises, soit des pratiques des travailleurs sociaux qui eux-mêmes sont dans des cadres. Et que peut être ça peut aussi rassurer, structurer de fonctionner comme ça, je n'en sais rien. Mais en tout cas ce n'était pas du tout l'objectif, mais pas du tout. Et je pense que d'ailleurs c'est beaucoup lié à une façon de présenter les choses.²¹⁵ »

« Et donc avec un fort besoin (euh euh) de de de ...sur la durée de de de se reconstruire, de se rétablir, de raccrocher les morceaux, de ne pas être dans quelque chose...de

²¹⁴ Interview DDETS

²¹⁵ Interview DDETS

de... des injonctions, à faire ci, à faire ça, dans une certaine temporalité, et...de de de prendre le temps, de prendre le temps dans la durée pour essayer ... pour essayer de de ... d'aller mieux, mais selon leur choix, en fait. Et savoir ce qu'on veut, c'est très très long. Surtout quand on a vécu des trucs terribles. Donc voilà, après, c'est pareil, on a essayé d'étirer aussi, l'IML c'est 18 mois normalement, le LDA, jeunes, c'est 3 ans max (Rire). Donc on a quand même tiré sur le temps, sur la durée.²¹⁶ »

L'entretien révèle une évolution des pratiques vers une plus grande flexibilité de la durée du dispositif. Cependant, les limites fixées (trois ans maximum) témoignent d'une tension entre la volonté de répondre aux besoins individuels et la nécessité de maintenir un cadre structurant. Néanmoins la recherche d'un équilibre entre une temporalité adaptée aux besoins et le risque assistanciel semble apparaître de manière implicite. La tension ressentie par les travailleurs sociaux et les jeunes ne provient pas des financeurs mais elle induite par la temporalité du dispositif et le décalage entre les objectifs avec la réalité des jeunes.

3.1.b - La collectivité territoriale : GAM

« Je pense qu'elle (la DDETS) l'a fait avec... avec les contraintes... avec les contraintes que le dispositif avait. C'est-à-dire que c'étaient les contraintes en termes de... de... de budgétaire. Parce qu'encore une fois, on dépend beaucoup du coup des crédits de la DIHAL, du logement d'abord. Et donc, au début, c'était 2019. Je crois qu'on avait une visibilité jusqu'en 2021. Donc, on a mis en place un dispositif qui allait jusqu'à 2021. On savait que c'était... C'est là, je dis, dans la mesure où...Elle l'a fait en fonction aussi de ce qu'elle pouvait. Parce qu'effectivement, des personnes qui ont connu un parcours de galère, il faut plus de deux ans pour se rétablir. Et d'ailleurs...Enfin, on a vu ça dans certaines situations qui nous ont été orientées. Où on a fait... On a fait un contrat d'un an. Une fois, au bout des deux ans, on s'est dit, c'est bien, mais ce n'est pas assez. Il faut poursuivre le travail. Le travail d'accompagnement social... le travail d'inclusion sociale. Et du coup, se poser la question d'un renouvellement pour certaines personnes. Et (euh) assez vite, c'est quelque chose qu'on a porté... Que j'ai porté, notamment auprès des responsables. Parce que c'est le retour aussi des partenaires. Notamment de l'Apase. De dire, en fait, voilà, c'est compliqué, il faut pouvoir prolonger. La difficulté pour nous, c'est qu'on était en plein renouvellement des crédits du logement d'abord. Et du coup, on ne savait pas si on pouvait renouveler, en fait, je crois que ça concernait 12 personnes qui auraient eu besoin d'une année de plus pour poursuivre le travail.

²¹⁶ Interview DDETS

Et du coup, on a fait une délibération en disant que même si la DIHAL, même si le logement d'abord, ça n'existait plus à l'échelle nationale, que la métropole se portait garant pour verser les sommes sur ses fonds propres à ces 12 personnes pour une année supplémentaire.²¹⁷ »

Pour cerner la temporalité en jeu dans le dispositif du LDAJ, il nous apparaît important de percevoir l'interdépendance des niveaux de gouvernance en œuvre dans le logement d'abord, les acteurs locaux se trouvent en position d'attente de budget décidé au niveau national. Cette centralité peut limiter leur autonomie dans l'adaptation des dispositifs aux réalités locales. Cet entretien met en lumière la manière dont la Métropole de Grenoble a dû s'adapter aux contraintes budgétaires imposées par la DIHAL dans le cadre du Logement d'abord. Malgré l'incertitude sur la pérennité des financements nationaux, la métropole a su intégrer les retours des acteurs intermédiaires pour prolonger l'accompagnement de certains jeunes.

Cette démarche témoigne d'une gouvernance locale proactive, capable de compenser l'arrêt potentiel du dispositif national par l'allocation de fonds propres, afin d'assurer la continuité de l'inclusion sociale. Nous pouvons souligner également la tension entre les temporalités de l'action publique et les besoins à long terme des personnes accompagnées, appelant à une évaluation et une flexibilité accrue dans la mise en œuvre des politiques publiques.

3.1.c - Les acteurs intermédiaires

« J'ai trouvé que les jeunes qui ont pu glisser sur quasiment une troisième année, c'était bien. Je pense que trois ans, on peut être sur quelque chose un petit peu plus réaliste pour vraiment aider certains. D'autres ont pu au bout d'un an, deux ans, plus tôt deux ans, être plus facilement. Il a glissé, il y a une visibilité de ressources. Pour d'autres, pour vraiment les jeunes, en errance, un an, deux ans, ce n'est pas suffisant. Trois ans, c'est un minimum. Un minimum. Quand il faut travailler, toutes les problématiques qu'il y a autour, que ce soit d'addiction ou autre, ou trouble du comportement ou autre, c'est vraiment un minimum.²¹⁸ »

Nous percevons le rôle clé des acteurs intermédiaires dans la mise en œuvre et l'ajustement des politiques publiques. Ils assurent un relais entre le public et les institutions publiques afin d'ajuster le dispositif aux besoins des personnes. Leur capacité à négocier des

²¹⁷ Interview GAM

²¹⁸ Interview acteur MFI

aménagements, notamment sur la question de la temporalité, témoigne de l'usage de leur « pouvoir d'agir » pour influencer l'application des politiques publiques.

3.1.d - Les jeunes

Dans la partie II, nous avons analysé la notion de temps pour les jeunes en errance. Nous pouvons en déduire que « sortir de la rue », nécessite du temps. Cependant un élément nous apparaît important à prendre en considération dans l'élaboration des dispositifs afin de répondre au mieux aux besoins et éviter des effets néfastes. La dimension inductive dans l'élaboration des dispositifs permettrait de donner une place aux jeunes dans la réflexion semble probante, elle fait aussi le lien avec le pouvoir d'agir des jeunes. Nous pouvons en déduire qu'une implication des jeunes serait efficient.

Toutefois il ne faut pas tomber dans un nouveau piège, en référence au philosophe Patrick Viveret, « le pouvoir d'agir n'est pas à revendiquer ; il se crée.²¹⁹ » Favoriser le pouvoir d'agir des jeunes à travers une co-construction des dispositifs et au long cours afin de prendre en considération leur rapport au temps et les évolutions produites par les différents effets de l'habiter, de la reconstruction identitaire, de l'inclusion sociale et de l'insertion professionnelle sous toutes les formes possibles.

3.2 - Temporalité flexible nécessite une recherche de financement durable

Dans la première partie de cette recherche, nous avons abordé les fondements du logement d'abord mise en œuvre, en France, par des plans quinquennaux à sortie d'appels à projets.

²¹⁹ JOUFFRAY, Claire. Passer des discours sur le pouvoir d'agir au pouvoir d'agir en action : une condition pour transformer les pratiques et les logiques à l'œuvre. *Sciences & Actions Sociales*, 2015/2 N° 2 P.7

« Notre rôle en tant qu'EPCI²²⁰, pour le coup, c'est de répondre à ces appels à projets pour capter des crédits et faire en sorte de mettre en place des politiques publiques, le plus adapté, à nos réalités sur le territoire. En lien du coup, avec les opérateurs, les associations, les communes, etc. Moi, la difficulté que j'identifie là-dedans, c'est que ces appels à projets ne permettent pas une cohérence d'ensemble. C'est-à-dire qu'on n'est pas sur une vision stratégique, à mon sens, et sur le long terme, d'une politique publique qui est pensée, par exemple, pour, si on veut travailler sur l'accès au logement des jeunes, on ne ferait pas des plans quinquennaux qui se terminent et (euh) qui peuvent être, du coup, remis en question tous les X années. Si on veut faire une politique publique pour l'accès au logement des personnes, et notamment des jeunes, on pense une politique publique au long cours et on a un financement dédié à l'échelle nationale. On met en place des politiques qui peuvent se décliner éventuellement à l'échelle locale, mais on est sur des budgets qui ne sont pas forcément remis en question. Moi, c'est ce que je pense.²²¹ »

Cet intervenant exprime plusieurs enjeux cruciaux en matière de politique publique en lien avec notre question de recherche sur la temporalité. Nous avons vu au cours de notre recherche le besoin capital du temps long pour l'inclusion sociale des jeunes en errance et l'accès durable au logement. Nous pouvons à présent comprendre d'où proviennent les tensions entre les temporalités des dispositifs, les mécanismes de financements (l'appel à projet devenu le mode de financement principal dans les politiques sociales), et le besoin de cohérence à long terme.

L'usage des appels à projets permet de capter des fonds pour des actions spécifiques, mais crée une instabilité dans les politiques sociales. Le recours massif aux appels à projets pose un problème de cohérence et de coordination des politiques publiques.

« Mais l'idéal serait qu'on sorte de ces logiques d'appel à projets. C'est ce que je pense, moi, et qu'on met des budgets... des budgets solides, des orientations aussi politiques solides sur le long terme pour créer aussi des dynamiques vertueuses dans le temps²²². »

²²⁰ EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont des structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun. (Définition de l'INSEE) l'intervenant parle ici Grenoble Alpes Métropole (GAM) communauté d'agglomération.

²²¹ Interview GAM

²²² Interview GAM

Chacun est conçu de manière autonome sans nécessairement prendre en compte les autres aux niveaux national ou local déjà existants, cela engendre une fragmentation des politiques publiques, une dispersion des ressources et d'une vision globale.

En plus, une politique publique d'accès sur des plans quinquennaux, donc limités dans le temps, produit une incertitude sur la continuité des financements et de fait des dispositifs. Ce fonctionnement va à l'encontre d'une politique nécessitant une dynamique à long terme. D'autre part, l'intervenant plaide pour une politique nationale plus stable, avec un financement sur le long terme avec des adaptations locales. Ce commentaire renvoie à la gouvernance multiniveau. Cet entretien souligne les enjeux fondamentaux liés à la temporalité et à la cohérence des politiques publiques entre les différents niveaux de gouvernance.

Ce chapitre démontre que la temporalité flexible est essentielle pour adapter le dispositif aux besoins des jeunes, mais elle doit s'accompagner d'une réflexion sur le financement et la gouvernance des politiques publiques.

Dans cette partie, nous avons mis en évidence l'importance de la temporalité dans la réussite de l'inclusion sociale des jeunes en errance. La prise en compte du temps est à la fois un enjeu stratégique pour l'accompagnement des jeunes et aussi une source de tension entre les différents acteurs du dispositif.

Tout d'abord, il apparaît que les trajectoires individuelles des jeunes en errance nécessitent un temps long pour leur permettre une véritable stabilisation sociale et d'envisager leur insertion. De ce fait, le dispositif du LDA, fixé à deux ans, s'est avéré trop court pour répondre aux besoins nécessitant des ajustements ceci illustre l'importance d'une flexibilité temporelle dans la mise en œuvre de ce dispositif.

De plus, les entretiens révèlent une tension constante entre les contraintes budgétaires et les besoins réels des jeunes. Les appels à projet et le renouvellement du plan quinquennal du Logement d'Abord créent une incertitude quant à la pérennité du dispositif. Cette incertitude des financements à long terme et stable complique la mise en œuvre d'une politique d'accès au logement durable pour les jeunes, ayant pour effet de fragiliser la continuité de l'accompagnement essentiel pour les jeunes en situation de grande précarité. Cependant, la position prise par Grenoble Alpes Métropole montre que des solutions peuvent être trouvées grâce à une gouvernance proactive.

Néanmoins, la construction de dispositif par une approche inductive a permis de toucher son public cible. Cependant il apparaît important qu'il soit évolutif pour prendre en compte les besoins des jeunes au cours de celle-ci soit par une implication des jeunes eux-mêmes soit par une implication de l'ensemble des acteurs sur l'ensemble de la construction comprenant aussi la réflexion des choix des mesures prises (IML ou bail glissant).

Adopter une logique de co-construction en intégrant le pouvoir d'agir des jeunes valoriserait leur estime de soi, en favorisant leur reconstruction identitaire et leur autonomie pour devenir les adultes qu'ils souhaitent être avec un projet de vie qui leur est propre.

CONCLUSION

Cette recherche portant sur le dispositif Logement d'Abord Jeune comme instrument d'action publique pris sous l'angle de la temporalité des ressortissants individuels, mais aussi des différents acteurs, a permis de mettre en évidence la tension produite par l'injonction du temps. Nous avons pu démontrer à partir de l'analyse des politiques sociale de jeunesse,

l'importance de l'âge dans la construction idéologique de ces politiques. Nous entendons ici le fait de pouvoir disposer de droits sociaux avant l'âge de 25 ans. Cette catégorisation par l'âge produit une précarisation de la jeunesse, Tom Chevalier la désigne comme une « citoyenneté refusée²²³ », dû à une conception familialiste des politiques d'aide.

Le dispositif Logement d'Abord Jeune par le versement d'un pécule a tenté de pallier cette situation avec une posture proactive de Grenoble Alpes Métropole. Cependant, le choix de mesures prédéfinissant une temporalité du dispositif, même si comme nous l'avons observé dans les entretiens avec la DDETS, ils ont œuvré à « tirer sur les textes » permettant d'aménager la durée à 2 ans. L'ensemble des acteurs s'accorde sur le fait qu'au regard du public jeune en errance, cette temporalité apparaît clairement insuffisante pour permettre une insertion durable, malgré, la conviction des financeurs à vouloir œuvrer pour permettre aux jeunes de bénéficier du droit aux logements dans la philosophie du logement d'abord, et reconnaissant la nécessité de l'importance de prendre le temps de se reconstruire et de se stabiliser. L'analyse relève que les pouvoirs publics, bien qu'animés par une volonté d'innovation, reproduisent des formes de précarité chez les jeunes en errance. Ce dispositif montre une efficacité à toucher le public cible, cependant des lacunes dans la prise en compte des effets à long terme des mesures mises en place ont un retentissement sur le public. L'utilisation de mesures préexistantes (IML) a induit une temporalité courte, deux ans. Il nous paraît nécessaire de développer des financements innovants permettant une réelle considération de la temporalité.

Nous avons pu constater à partir des entretiens réalisés auprès des jeunes et des acteurs intermédiaires, une avancée marquante d'adaptation des jeunes afin de répondre aux injonctions du dispositif après avoir levé les résistances. Une transformation de la temporalité de ces jeunes s'opère par le logement, passant de la temporalité au jour le jour à une temporalité plus normée. Nous ne pouvons cependant pas prétendre que les jeunes ne se trouvent plus dans une temporalité « présentisme ». Néanmoins, leur horizon temporel s'ouvre sur un futur qui semble à nouveau envisageable. La première des projections dans le futur provient du désir de se maintenir dans le logement entraînant la seconde, s'engager dans un emploi. Ce constat, nous permet d'observer un changement conséquent du jeune.

D'autre part, nous pouvons en déduire que la médiation des temporalités par les acteurs intermédiaires a pu se produire et a été efficiente au regard de cette transformation de

²²³ CHEVALIER, Tom. La jeunesse dans tous ses Etats, presses Universitaires de France, Paris 2018. P4

la temporalité du jeune. Toutefois, nous ne pouvons pas leur en accorder l'entière responsabilité étant donné la multitude de facteurs pouvant intervenir dans ce constat. Néanmoins, cette recherche a permis de relever le caractère indispensable des acteurs intermédiaires pour favoriser les ajustements nécessaires du dispositif : il en résulte la nécessité de construire des dispositifs inductifs. Nous entendons, par-là, des instruments d'action publique évolutif au regard de l'évolution des parcours des ressortissants individuels, suscitant une adaptation des dispositifs aux besoins des individus et non une adaptation des individus aux dispositifs. Cette construction inductive permet des ajustements, flexibilité et une continuité engendrant une insertion durable. In fact, cette approche induira la nécessité d'une réflexion transversale sur les politiques publiques puisque l'individu n'est pas « sectorisé ».

Sous l'angle de la temporalité, cette recherche a permis aussi de mettre en évidence la place laissée à la jeunesse, la manière dont elle est traitée dans les politiques sociales de jeunesse. Il nous apparaît intéressant de s'interroger sur « permettre la jeunesse », si l'on considère la jeunesse comme la force d'une nation. Il serait intéressant de véritablement miser sur elle, en lui octroyant une véritable citoyenneté avec un accès aux droits sociaux au même titre que n'importe quel citoyen. Sortons de la logique de l'âge pour atteindre une logique de droits.

Nous avons pu constater aussi qu'à partir de la gouvernance nationale, la construction d'une politique d'accès au logement par des plans quinquennaux et des appels à projets produit inévitablement des durées et une instabilité des budgets ne favorisant pas la continuité essentielle pour permettre une insertion sociale et professionnelle. Existe-t-il une véritable volonté d'éradiquer la précarité et l'exclusion des jeunes, ou alors sommes-nous dans un processus non abouti de mesure reproduisant de l'exclusion ? Une véritable volonté d'éradiquer la précarité signifierait de repenser les politiques publiques dans une approche transversale (logement, santé, insertion professionnelle) aux différentes échelles de gouvernance.

BIBLIOGRAPHIE

Livre :

CHOBEAUX, François. *Les Nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, La Découverte, Paris, 2011 [1996]

BOISSON-COHEN, Marine et al. *Rapport au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social « l'insertion professionnelle des jeunes »*, DARES – France STRATEGIE, janvier 2017. 98p

CHEVALIER, Tom. *La jeunesse dans tous ses Etats*, presses Universitaires de France, Paris 2018. 336p

DAMON, Julien. *L'exclusion*, Paris, Edition Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ? 2008

EHRENBERG, Alain. 1991. « *Le culte de la performance* » essai société, Édition Calmann- Lévy

FASSIN D, *Entre politique du vivant et politique de la vie. Pour une anthropologie de la santé* Anthropologie et sociétés, no 1, vol. 24, 2000, p. 95-116.

FASSIN D, *Des maux indicibles, sociologie des lieux d'écoute*, La Découverte, Paris, 2004.

FASSIN D, *Souffrir par le social, gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique* », Politix, no 1, 2006, p. 137-157

GAILLARD R. *Enjeux des changements de temporalité dans la mise en œuvre des politiques sociales*. Vie sociale (N°2), Editions Erès. 2013 Pages73 à 83.

GOURGUES G et MAZEAUD A, *L'action publique saisie par ses publics Gouvernement et (dés)ordre politique*. Presses universitaires de septentrion. 2018

HENNIN, Manuel. et ESTECAHANDY, Pascale. *Le logement d'abord : une politique publique qui mise sur les territoires* . In CHAMBON, NICOLAS et al. *La politique du logement d'abord en pratique*, Les presses de Rhizome, 2022. P 92-111

LIMA, L. *Pauvres jeunes, Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*. Questions de société, Champ social. 2015. pp166

MERCURE Daniel. Norbert Elias, *Du temps*, 1996. In: Sociologie du travail, 40^e année n°3, Juillet-septembre 1998. pp. 410-411

MOREAU de BELLAIN, Louis et Guillou, Jacques, *Les sans domicile fixe un phénomène d'errance*, Paris, L'harmattan.1995

REVILLARD, Anne. *Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : la réception de l'action publique*, revue française de science politique, vol.68 n°3 p 469-491-2018

ROSA, Hartmut. *Accélération : une critique sociale du temps*, Théorie critique, Edition la découverte 2010. 475p

ROTHER, Céline. *Jeunes en errance. Relation d'aide et carrières de marginalité*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2016. p 80

SAUVIAT, I, X. *Michael Lipsky la théorie de la street-level Bureaucracy*. GRANDS AUTEURS, Editions EMS. 2021

TARANTINI, Clément, VERGELYS, Chantal et PERETTI-WATEL, Patrick. Pauvres, « présentisme » et prévention , Temporalités [En ligne], 19 | 2014, mis en ligne le 29 janvier 2015

VIAL, Benjamin. Revue de littérature, le non- recours des jeunes à l'aide publique, INJEPR 2018/04, 2018. p 68 site ZUNIGO Xavier., *La prise en charge du chômage des jeunes. Ethnographie d'un travail palliatif*, Éditions du Croquant, Broissieux, 2013.

WARIN, Philippe. *Le non-recours : définition et typologies actualisé en décembre 2016*. Odénore observatoire des non-recours aux droits et services 2010.

Articles de revue :

BLAIRON, J. Appels à projets : le « monde » associatif, pris dans une utopie à l'envers ? *Les politiques sociales* (N°1-2), Editions service social dans le monde, 2015. pp 69-70

BOURDON, Sylvain et BELISLE, Rachel. Temps de rencontre et rencontre de temporalités – L'intervention auprès de jeunes adultes marginalisés comme médiation des temporalités institutionnelles et individuelles, *Revue Lien social et Politiques*, n°54, 2005

CHOBEAUX, François. Vingt-cinq ans de jeunes en errance active, où en est-on ? *Les cahiers de Rhizome santé mentale & précarité* n°59 2016,

CHOBEAUX, François. Paire et santé dans l'errance. *Cahiers de l'action* 2014/3 (n°43) INJEP. pp 51-58

DAMON, Julien. La question SDF, critique d'une action publique, Collection *Le lien social* vol. 2° E., presses universitaires de France, 2012. pp 195-196

DUBOIS, Vincent. Le rôle des street-level bureaucrates dans la conduite de l'action publique en France. HAL. 2012 <halshs-00660673>

DUBAR Claude. « *Temps de crises et crise des temps* », Temporalités [En ligne], n° 13. 2011

DUBECHOT, Patrick. L'autonomie comme norme attendue, mais indépendance impossible. *Vie sociale* n°12. 2015. pp 11-28

GAILLARD, Rémy. Enjeux des changements de temporalité dans la mise en œuvre des politiques sociales. *Revue Vie sociale* (N°2), Editions Erès. 2013.

GAUTHIER, Pierre. Les temps de l'action publique. *Revue Vie sociale* 2013/2 (N°2), 2013 p65

GILADI, Morgane. Travail social et pratiques discrétionnaires. Introduction. *Revue Les politiques sociales* 2021/3. pp 4-14

JAMES, Samuel et al. Donner aux jeunes vulnérables du temps au présent pour miser sur l'avenir. *Vie sociale* 2020/1 (n°29-30)

JOUFFRAY, Claire. Passer des discours sur le pouvoir d'agir au pouvoir d'agir en action : une condition pour transformer les pratiques et les logiques à l'œuvre. *Sciences & Actions Sociales*, 2015/2 N° 2. Pp 24-32

LIMA, Léa. Les jeunes vulnérables : laboratoire de l'Etat social actif ? *HAL* 2013,

LEROUX, Nadège. Qu'est-ce qu'habiter ? les enjeux de l'habiter pour la réinsertion. *Vie sociale et traitements* 20088/1 n°97

MUNIGLIA, Virginie et ROTHE, Catherine. Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? *Agora débats/jeunesses*, no 62, 2012, P. 65-79.

PATTEGAY, Patrice. L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique, *Dans Déviance et société* 2001/3 (vol25) Editions Médecine & Hygiène.2001. pp 257-277

REVILLARD, Anne. Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : la réception de l'action publique, *Revue française de science politique*, vol.68 n°3 2018. pp 469-491

RAMOGNINO, Nicole. Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action. *Maison des sciences de l'homme/ Langage et société*. n° 1192007. pp 13-41

TOULOTTE, Sarah. L'Europe face à la question des jeunes en errance. *Pensée Plurielle* 2007/3 (N°16). P 167-179

WAHNICH, Sophie et ZAOUI, Pierre. Conjuguer les temps de l'émancipation vacarme 53. *Présentisme et émancipation* entretien avec François Hartog. 2010

Rapport :

BONNEMAISON G. Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité : rapport au Premier Ministre, 1982. En ligne : [www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/834037801/0000.pdf]

BOISSON-COHEN, H. GARNER, ZAMORA. DARES P., *l'insertion professionnelles des jeunes*. Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. France STRATEGIE Evaluer, anticiper, débattre, propos. Janvier 2017,

CHOBEAUX F, *recherche action*, rapport publié en 1994 sous le titre « *Jeunes en errance et hébergement festivaliers en 1994 « Les nomades du vide »*

Evaluation du dispositif logement d'abord pour les jeunes sans ressources. Rapport final mai 2023, Pluricité GROUPE 97p

SITOGRAPHIE

[Protection de l'enfance et de l'adolescence | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

Site ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires publié le 30 juillet 2020 mis à jour le 14 juin 2024. Disponible sur/ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/logement-dabord-plan-quinquennal-logement-d'abord-lutte-contre-abrisme>

[Info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/logement-d-abord-presentation](https://www.info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/logement-d-abord-presentation)

[affil.fr/quest-ce-que-le-logement-dabord.html](https://www.affil.fr/quest-ce-que-le-logement-dabord.html)

Site ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires publié le 30 juillet 2020 mis à jour le 14 juin 2024 <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/logement-dabord-plan-quinquennal-logement-dabord-lutte-contre-abrisme>

TABLE DES ANNEXES

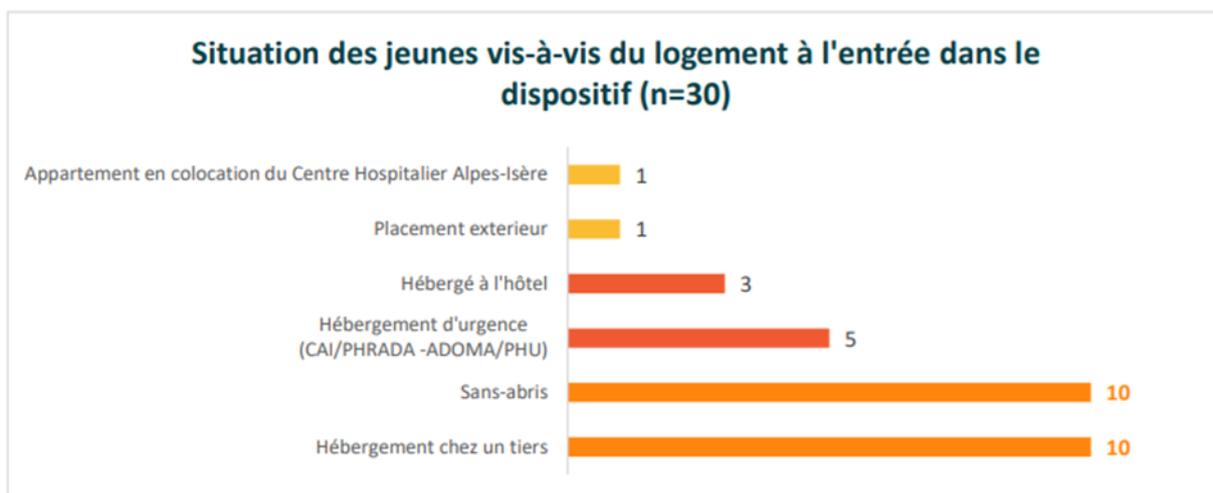
| | |
|--|-----|
| ANNEXE 1 : Rappel des critères d'intégration au sein du dispositif LDA-jeunes..... | 110 |
| ANNEXE 2 : Profil des jeunes à l'entrée du dispositif..... | 111 |

Annexe 1 : Rappel des critères d'intégration au sein du dispositif LDA-jeunes

| | |
|--|---|
| Age | – Jeunes entre 18 et 25 ans |
| Composition familiale | – Jeunes isolés et Couple – Au moins une personne du couple doit correspondre aux critères du dispositif (dans ce cadre elle seule sera accompagnée par le dispositif) |
| Situation administrative | – CNI – Jeunes en règle au titre du droit au séjour : titre de séjour ou récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour avec autorisation de travail (valable six mois à l'orientation dans le dispositif) – Bénéficiaires de la protection internationale – L'autorisation provisoire de séjour n'est pas acceptée |
| Situation au regard de l'hébergement/logement à l'entrée | – Jeunes sans abri et sans logement personnel (notamment avec un parcours d'errance) – Jeunes hébergés dans les dispositifs d'hébergement d'urgence et autres hébergements temporaires (hors CHRS) – CPH= accepté – Hébergement Tiers : accepté |
| Origine géographique | – Jeunes ayant un projet hébergement/logement sur GAM |
| Ressources | – Sans ressources – Avec des ressources inférieures à 500€ non stables |
| Besoin d'accompagnement | – Jeunes ayant des problématiques multiples avec besoin d'accompagnement global pluridisciplinaire renforcé. Ces jeunes ont un besoin accompagnement à égale hauteur de celui prodigué dans un CHRS |
| Dettes | – Le fait d'avoir des dettes n'est pas un critère excluant à l'entrée dans le dispositif (examen au cas par cas par l'opérateur en fonction de la situation) |
| Adhésion au dispositif | – Avoir un souhait d'accéder directement à un logement et adhésion à un accompagnement renforcé |
| Démarches préalable | – Si pas de demande de logement au moment de la demande et pas d'Avis d'imposition = pas excluant à l'entrée dans le dispositif |
| Animaux | – Le fait d'avoir des animaux n'est pas un critère excluant |
| Logement meublé/non-meublé | – Flexible selon les besoins du jeune |
| Langue | – Il est important que le jeune maîtrise un minimum la langue française pour engager un travail d'accompagnement mais ceci n'est pas un critère excluant |

Annexe 2 : Profil des jeunes à l'entrée du dispositif

Tous les jeunes entrés dans le dispositif étaient sans abri ou sans logement personnel.



Source : Tableau de suivi du dispositif LDA jeunes renseigné par le PHIJ - Profils des jeunes à l'entrée du dispositif T0 – Traitements Pluricité

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 5 |
| PARTIE I : Analyse des politiques sociales et la temporalité..... | 14 |
| CHAPITRE 1. Temporalité des politiques sociales..... | 14 |
| 1.1- <i>La notion de temps dans les politiques sociales</i> | 14 |
| 1.1.a - Les lois des politiques sociales..... | 14 |
| 1.1.b - Instrument des politiques sociales/ Appel à projet..... | 16 |
| 1.2 - <i>La conception des politiques en direction de la jeunesse</i> | 18 |
| 1.2.a - Cadre et idéologie politique de la protection sociale des jeunes..... | 18 |
| 1.2.b - Le passage à l'âge adulte, une nouvelle étape de la vie..... | 18 |
| 1.2.c - Accès à l'autonomie par l'insertion professionnelle principale levier de l'insertion des jeunes..... | 19 |
| 1.2.d - La protection de l'enfance quand est-il ?..... | 21 |
| 1.3.- <i>Accélération sociale et présentisme dans l'action publique</i> | 23 |
| 1.3.a - Notion d'accélération sociale..... | 23 |
| 1.3.b - Notion de présentisme..... | 24 |
| CHAPITRE 2. Politique du logement d'abord et plan de lutte contre l'exclusion sociale et la Pauvreté..... | 27 |
| 2.1 - <i>Historie et genèse de la politique logement d'abord</i> | 27 |
| 2.1.a - Evolution des politiques de lutte contre le sans-abrisme..... | 27 |
| 2.1.b – Changement de paradigme « le logement d'abord »..... | 28 |
| 2.2 - <i>Objectifs et axes de travail du plan quinquennal</i> | 28 |
| 2.2.a - Objectifs du logement d'abord..... | 28 |
| 2.2.b - Présentation des axes prioritaires..... | 28 |
| 2.3 - <i>Expérimentation du logement d'abord jeunes</i> | 29 |
| 2.3.a - Genèse du LDAJ et construction..... | 29 |
| 2.3.b - Conception du dispositif logement d'abord jeunes(LDAJ)..... | 29 |
| 2.3.c - Public cible/ critère d'intégration au dispositif..... | 32 |

| | |
|--|-----------|
| 2.3.d - Les objectifs visés par le LDAJ et critères d'intégration au dispositif..... | 33 |
| CHAPITRE 3 - Quand les politiques publiques s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans..... | 35 |
| 3.1 - Le SIAO : Porte d'entrée du dispositif LDAJ..... | 35 |
| 3.2 - Intermédiation locative / locataire = pécule..... | 36 |
| 3.3 - Une temporalité limitée / temps que le besoin s'en fait sentir..... | 37 |
| PARTIE II : Temporalité des jeunes en errance et résistance aux changements attendus normatifs..... | 41 |
| CHAPITRE 1 - Compréhension de la temporalité des jeunes en errance..... | 41 |
| 1.1 - Définition des jeunes en errance..... | 41 |
| 1.1.a - La définition d'une catégorie à travers le temps, approche socio-histoire des jeunes en Errance..... | 41 |
| 1.1.b - De quel jeune parlons-nous, appropriation d'une définition..... | 43 |
| 1.2- Le rythme de vie des jeunes en errance, la temporalité de la rue..... | 44 |
| 1.2.a - Ruptures des parcours de vie, le passé douloureux..... | 44 |
| 1.2.b - Regard particulier sur le futur..... | 46 |
| 1.2.c - La vie à la rue productrice d'un présent disproportionné..... | 47 |
| CHAPITRE 2 – Jeunes en errance et institutions..... | 51 |
| 2.1 - Errance et norme sociale de l'Accompagnement..... | 51 |
| 2.1.a - Accès à un travailleur social « le parcours du combattant » jusqu'au LDAJ..... | 51 |
| 2.1.b - Accompagnement dans le LDAJ : Normalisation de l'accompagnement par le temps..... | 53 |
| 2.2 - Les résistances à l'accompagnement social..... | 55 |
| 2.2.a - Posséder en identité administrative / confrontation au passé douloureux..... | 55 |
| 2.2.b - Addictions et perte de repère temporel..... | 56 |
| 2.2.c - Difficulté à faire confiance à un nouveau travailleur social, nouvelle institution..... | 58 |
| 2.3 - Le rôle du dispositif dans la transformation de la temporalité..... | 60 |
| 2.3.a - Habiter la rue au logement..... | 60 |
| 2.3.b - Un espoir possible / désir de sortir de la rue..... | 62 |
| 2.3.c - Stabilité résidentielle, un chez soi, un ancrage possible dans la réalité..... | 63 |
| 2.3.d – Projet de vie et temporalité un ajustement difficile..... | 63 |
| CHAPITRE 3 – Les effets de l'injonction de la temporalité dans le dispositif du LDAJ..... | 67 |
| 3.1 - Injonction à la norme dans un délai limité, contrat un an renouvelable une fois..... | 67 |
| 3.2. - Inclusion sociale et construction de soi..... | 68 |
| 3.3 - Autonomie et responsabilité..... | 70 |
| 3.3.a - Autonomie de la débrouille à l'autonomie normée..... | 70 |

| | |
|--|-----------|
| 3.3.b - Responsabilité..... | 71 |
| 3.4 - <i>Les effets de la temporalité accélérée dans les prises en charges</i> | 72 |
| 3.4.a - Accompagnement global et relation de confiance..... | 73 |
| 3.4.b - Problématique de fond reste difficilement abordable dans un délai court..... | 73 |
| 3.4.c - Reproduire de l'exclusion..... | 74 |
| 3.5 - <i>Adéquation des temporalités demande de sortir de la logique de durée</i> | 76 |
| 3.5.a - Insertion processus long recouvrant différentes étapes / Les 3 temps..... | 76 |
| 3.5.b - Galvaude le principe même du logement d'abord..... | 78 |
| PARTIE III : Acteurs intermédiaires dans la médiation des temporalités..... | 80 |
| CHAPITRE 1 -La temporalité des acteurs intermédiaires du dispositif LDAJ face à la temporalité des jeunes..... | 81 |
| 1.1 - <i>L'acculturation des acteurs intermédiaires au public</i> | 81 |
| 1.2 - <i>Les exigences de la temporalité institutionnelle</i> | 82 |
| 1.3 - <i>Les tensions entre les temporalités individuelles et institutionnelles</i> | 83 |
| 1.4 - <i>Conséquences des inadéquations de temps dans l'accompagnement des jeunes</i> .84 | |
| 1.4.a - Impact sur la qualité et l'efficacité de l'accompagnement..... | 84 |
| 1.4.b - Effets sur les acteurs intermédiaires et les jeunes..... | 84 |
| CHAPITRE 2 - Stratégies des acteurs pour adapter les temporalités ?..... | 87 |
| 2.1 - <i>Les moyens déployés pour une adaptation des temps</i> | 87 |
| 2.1.a - Le pouvoir discrétionnaire..... | 87 |
| 2.1.a.1 - Concept et définition..... | 87 |
| 2.1.a.2 - Non-recours par non-proposition..... | 89 |
| 2.1.a.3 - Accompagnement normatif..... | 90 |
| 2.1.b - Adaptation du dispositif par retour d'expérience des acteurs intermédiaires, pouvoir d'agir...91 | |
| 2.2 - <i>Négociations autour du temps</i> | 91 |
| 2.2.a - Temporalité des jeunes perçue par les acteurs intermédiaires..... | 91 |
| 2.2.b - Temporalité institutionnelle..... | 92 |
| 2.2.c - La perception de la notion de temporalité pour les pouvoirs publics..... | 93 |
| CHAPITRE 3 - Les enjeux des temporalités négociées..... | 96 |
| 3.1 - <i>Réflexion sur une temporalité plus flexible</i> | 96 |

| | |
|--|------------|
| 3.1.a - Les pouvoirs publiques : La DDETS..... | 96 |
| 3.1.b - La collectivités territoriale : GAM..... | 97 |
| 3.1.c - Les acteurs intermédiaires..... | 98 |
| 3.1.d - Les jeunes..... | 99 |
| 3.2 - <i>Temporalité flexible nécessite une recherche de financement durable</i> | 100 |
| CONCLUSION..... | 103 |
| BIBLIGRAPHIE..... | 105 |
| SITOGRAFIE..... | 108 |
| TABLE DES ANNEXES..... | 109 |
| TABLE DES MATIERES..... | 112 |

MOTS-CLES : Logement d'abord, jeunes en errance, temporalité, inclusion

RESUME

Ce mémoire analyse l'impact de la temporalité dans le dispositif "Logement d'abord Jeunes" sur le territoire grenoblois, à travers la réception des jeunes en errance. Il examine les effets du temps, depuis la conception du dispositif jusqu'aux interactions entre les acteurs. Le cadre temporel initial, jugé trop court, a nécessité des ajustements pour permettre une stabilisation sociale et une insertion durable. Le choix de mesures budgétaires (IML) préexistantes induit une temporalité inadaptée ; une recherche de solutions budgétaires innovantes et pérennes pourrait favoriser une sortie de cette contrainte temporelle dans la prise en charge. L'approche inductive des dispositifs apparaît une voie pertinente pour atteindre le public cible, en répondant à leurs besoins, renforçant leur estime de soi et favorisant leur autonomie, tout en contribuant à une inclusion sociale et professionnelle cohérente avec leurs aspirations personnelles.

LISTE DE SIGLES

AAH Allocation Adulte Handicapé

AJE Agglo Jeunes en Errance

AEMO Aide Educative en Milieu Ouvert

AMI Appel à Manifestation d'Intérêt

APASE Association Pour la Promotion de l'Action Socio-Educative

ASE Aide Sociale à l'Enfance

CCAS Centre Communal Action Sociale

CDD Contrat à Durée Déterminée

CDI Contrat à Durée Indéterminée

CEJ Contrat d'Engagement Jeune

CEJ-R Contrat d'Engagement Jeune - Rupture

CEMEA Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

CHJ Conseil Habitat Jeunes

DAS Direction des Affaires Sociales

DDETS Direction Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DIHAL Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

EPCI Etablissements Publics de coopération Intercommunale

FAJU Fonds d'Aide aux Jeunes Urgences

GAM Grenoble Alpes Métropole

IML InterMédiation Locative

ITEP Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

LDAJ Logement D'Abord Jeunes

MECS Maison d'Enfant à Caractère Sociale

MFI Mutuelle de France Isère

NEET Not in Education, Employment or Training

PACEA PArcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

PAJ Point Accueil Jeunes

PHIJ Pôle Habitat Insertion Jeunes

RMI Revenu Minimum d'Insertion

RSA Revenu de Solidarité Active

SDF Sans Domicile Fixe

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SI-SIAO Service Insertion- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SLS Service Local de Solidarité

SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation